

L'US
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

MAG

Actualité

**Fonction publique
en danger**

Dossier

Injuste fiscalité

Portrait

L'Huma

Après le 30 mars, toujours mobilisés



Et si la seule manière de sauver l'Europe était de désobéir? *Cette Europe malade du néolibéralisme* (éditions LLL, mars 2019)

Un beau livre qui se lit comme l'histoire en train de se faire des résistances et des alternatives en faveur d'un monde juste, écologique, démocratique et solidaire. *L'abécédaire engagé* (éditions LLL, 2018)

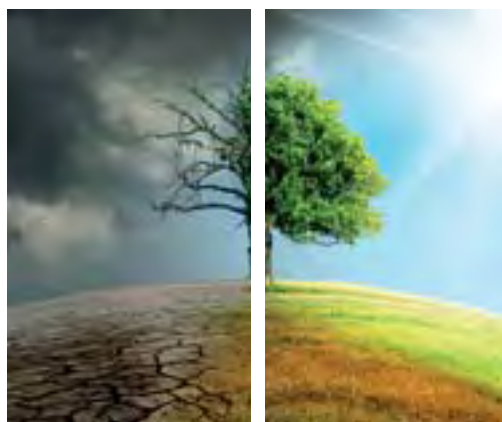


Attac publie des ouvrages qui décryptent les enjeux économiques, politiques et sociaux du monde contemporain afin de déconstruire le discours dominant et d'inciter les citoyen-ne-s à se mobiliser.

ATTAC, DES LIVRES POUR COMPRENDRE ET POUR AGIR
france.attac.org



Fondée en 1998, Attac est une association qui milite pour la justice fiscale, sociale et écologique et qui conteste le pouvoir pris par la finance sur les peuples et la nature.



Édito

Batailles décisives

La mobilisation à caractère national du 30 mars, initiée par la FSU, à l'appel de l'UNSA Éducation, de la CGT Educ'action, du SGEN-CFDT, du SNALC et rassemblant les personnels de l'éducation, les parents et les élèves constitue un point d'orgue des actions locales qui se déroulent partout en France. De la nuit des établissements au référendum sur la loi Blanquer en passant par les distributions de tracts ou les démissions collectives du rôle de professeur principal, les personnels de tous les établissements se mobilisent. Et pour cause, le ministre de l'Éducation avance avec des œillères pour rendre plus ségrégative l'école avec pour conséquence de transformer en profondeur le métier de tous les personnels. Ne nous y trompons pas, la politique du ministre s'inscrit dans la droite ligne de celle du gouvernement : détruire la Fonction publique qui est au service de l'intérêt général. Répétons-le, la Fonction publique n'est pas une charge, c'est un investissement. Pour la sauvegarder, la faire évoluer de manière positive et améliorer les conditions de travail des personnels, la poursuite et l'amplification des mobilisations est nécessaire. Après le 30 mars, le 4 avril sera un nouveau temps fort de mobilisation. La période de vacances zonée sera l'occasion d'actions diversifiées et médiatisées afin que le 1^{er} mai puis la grève Fonction publique du 9 mai soient des jours de mobilisations massives.

21

Dossier
La fiscalité

34 Fenêtre sur OXFAM

6

Portrait
L'Humanité



SOMMAIRE

30 jours	4	• La semaine de l'ESS	
Revue de presse	5	Catégories	30
Portrait	6	• ONISEP : décentralisation	
• L'Humanité en difficulté		• Mutations	
Actualité	8	• Accès à la hors-classe	
• Lycée Blanquer : choix des spécialités ?		• Retraités : action le 11 avril	
• Mobilisations dans les lycées		Sur le terrain	32
• Monsieur le ministre, je vous fais une lettre...		• Les stages d'observation de Troisième	
• Préparation de rentrée 2019		Fenêtre sur	34
• Statut des fonctionnaires		• OXFAM	
• Loi de « transformation » de la Fonction publique		Culture	36
• Plan violence		• Livres/Revue	
• Programmes : histoire, maths, enseignement scientifique		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
• Loi Blanquer : création des EPLESF		Entretien	40
• Psy-ÉN : mobilisation du 21 mars		• Robert Hirsch : la gauche et l'antisémitisme	
Rattrapage	17	Changer d'ère	42
• Les instances hiérarchiques de l'institution		• Le « Lab 110 bis »	
Éco/social	18	Dans la classe	43
• Perspective et croissance en Europe		• Les PPMS	
• Les réformes structurelles en Europe		Droits et libertés	44
• La mobilité sociale		• Antisémitisme	
Dossier	21	• Cimade	
• La fiscalité		• Obligation de réserve	
Métier	28	International	46
• Réforme de la formation		• Turquie	
• AED préprofessionnalisés		• Francophonie syndicale	
• Enquête climat scolaire			

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Xavier Marand (xavier.marand@snes.edu). Rédacteur en chef : Hamda Elkhari. Secrétaire de direction : Bénédicte Derieux. Collaborateurs permanents : Thierry Ananou, Nicolas Bénétiès, Jean-François Claudon, Benjamin Decormois, Clarisse Guiraud, Thierry Pétrault, Véronique Ponvert, Stéphane Rio, Nicolas Sueur. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, 7, rue Émile-Lacoste, 19100 Brive, tél. : 05 55 24 14 03, fax : 05 55 18 03 73, www.comdhabitude.fr. Publicités : GMF (p. 48). Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : Roto France, Lognes (77). CPPAP. n° 0123 S 06386. ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Photo de couverture : © Clément Martin. Prix du numéro : 3 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €. Pages spéciales jointes sous film : 8 p. Femmes 2019 ; 4 p. Hors-classe 2019 ; Affiche A2 Silence Réforme.



Frédérique Rolet
secrétaire générale



L'affaire du siècle

C'est un fait absolument inédit dans l'histoire : le vendredi 15 mars, une grève internationale a mobilisé plusieurs centaines de milliers de collégiens, lycéens et étudiants dans une centaine de pays du globe. Le lendemain, en France, le succès de la marche pour le climat confirmait – s'il le fallait encore ! – que la question du dérèglement climatique constituait une des préoccupations centrales de la population dans son ensemble. Reste que la jeunesse s'est saisie tout particulièrement de cet enjeu qu'elle comprend comme étant celui dont dépend, non pas l'avenir de l'Humanité, mais bien les conditions de l'éventualité du moindre avenir. C'est le sens du slogan : « Pourquoi devrions-nous travailler pour notre avenir s'il n'y a pas d'avenir ? ». La remarquable inventivité de la jeunesse investie dans cette mobilisation se lit sur les pancartes brandies dans les cortèges : « On est plus chauds que le climat », « Il n'y a pas de planète B », « Plus de banquise, moins de banquiers »... Les contempteurs d'une jeunesse urbaine, « bobo », voire franchement favorisée, en sont décidément pour leurs frais. Comme leurs aînés – et peut-être mieux qu'eux –, les jeunes mobilisés font admirablement le lien entre la « fin du monde » et la « fin du mois ». Il est des combats partiels qui, dans le passé, ont attiré des générations entières vers l'action collective et le militantisme. Au tournant des années 1960-1970, la lutte contre la guerre du Vietnam avait par exemple amené beaucoup de jeunes à lutter contre un capitalisme fauteur de guerre. Aujourd'hui, c'est le capitalisme destructeur de la planète qui est mis en accusation par les nouvelles générations.

7 février

Arrivederci Roma !

Tensions diplomatiques. L'ambassadeur de France en Italie Christian Masset est rappelé en France.

12 février

Manger son Chapo

Fin du procès du narcotraffiquant mexicain El Chapo, reconnu coupable de tous ses chefs d'inculpation.

16 février

Clergé irrégulier

Le pape François confirme la réduction à l'état laïque du cardinal Theodore McCarrick, accusé d'abus sexuels sur mineurs.

28 février

Matin pas si calme. Suite à des désaccords sur la dénucléarisation, le sommet d'Hanoï entre Donald Trump et Kim Jong-un est brusquement écourté.

28 février

Immortel·le·s. L'Académie française approuve l'idée qu'il n'existe aucun obstacle de principe à la féminisation des noms de métiers et de professions en français.

3 mars

Qui de nous deux ?

Retour au Venezuela de Juan Guaidó, président par intérim autoproclamé et opposant au très contesté Nicolás Maduro.

4 mars

À livre ouvert

Les archives secrètes du Vatican du pontificat du pape Pie XII seront ouvertes aux savants à partir du 2 mars 2020.

5 mars

Défense humanitaire

Identification d'un anticorps contre le virus Ebola qui pourrait servir de base pour créer un vaccin efficace.

5 mars

Résistance !

Deuxième cas connu de rémission durable d'un patient souffrant du SIDA atteint du VIH-1.

11 mars

Fausse sortie

Le président algérien Abdelaziz Bouteflika ne briguera pas un cinquième mandat et reporte *sine die* l'élection présidentielle.

15 mars

Les fous de dieu

L'attentat contre deux mosquées de Christchurch en Nouvelle-Zélande fait au moins cinquante morts.

20 mars

Crimes contre l'Humanité

Radovan Karadžić condamné à la prison à perpétuité par le Tribunal pénal international pour génocide et crimes de guerre.

23 mars

Hors d'état de nuire ?

Après l'intervention des Forces démocratiques syriennes, soutenues par la coalition internationale, l'État islamique ne contrôle alors plus aucun territoire en Syrie.

23 mars

Twice upon a time.

Des centaines de milliers de personnes participent à une marche contre le Brexit à Londres.

31 mars

...à cent sous de l'heure

Dernier passage obligatoire à l'heure d'été dans l'Union européenne et au Royaume-Uni.

BILLET D'HUMEUR

Briseur de (g)rève

Notre ministre est extrêmement attentionné à l'endroit des élèves. Un mouvement social inédit fait tache d'huile sur le territoire quelques jours avant Noël et risque de troubler la quiétude de nos bambins ? Aussitôt, le Père Blanquer sort de sa hotte des débats au sein des établissements afin de ne pas livrer les élèves aux rigueurs de la rue en décembre. Une mobilisation internationale de la jeunesse pour le climat monte en puissance partout dans le monde quelques semaines plus tard ? Le minis-

tre, toujours sur la brèche, annonce la tenue de réunions d'information de 16 à 18 heures dans les lycées afin d'apaiser *in situ* les âmes tourmentées par l'avenir incertain de notre planète. Le ministre est décidément prêt à tout pour éviter aux jeunes de sortir dans la rue. Dommage que nos élèves, peu enclins à débattre des heures de l'évidence du dérèglement climatique, aient préféré manifester aux cris de « Plus d'actions, moins de bla-bla »... Quelle bande d'ingrats ! ■

Jean-François Claudon

EN AVRIL

Le printemps algérien ?

El Watan 20 mars 2019

LE RÉGIME EN QUÊTE DE SOUTIENS À L'ÉTRANGER : À QUOI JOUE LE POUVOIR ?

Le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, est en tournée à l'étranger. [...] Au-delà du fait qu'il est dans l'usage diplomatique de « rassurer » les partenaires étrangers, lorsqu'il y a un contexte particulier, certains y voient, par rapport notamment au fait que ce périple intervient au lendemain de l'annonce du report de l'élection présidentielle, une volonté du pouvoir en place de convaincre les partenaires étrangers de la « justesse » de sa démarche, d'autant plus que celle-ci est unanimement rejetée par la population et la classe politique d'opposition. [...] Une attitude qui a irrité au plus haut point beaucoup d'Algériens qui ont déjà exprimé, vendredi dernier, leur rejet de toute ingérence étrangère, notamment après que le chef de l'État français, Emmanuel Macron, ait exprimé son « soutien » à la feuille de route de Bouteflika.

jeuneafrique 20 mars 2019

ALGÉRIE : « LA TOURNÉE DIPLOMATIQUE DE LAMAMRA SIGNE L'ÉCHEC DE LA SOLUTION POLITIQUE »

Après l'Italie et la Russie, c'était au tour de l'Allemagne d'accueillir l'émissaire Ramtane Lamamra, ce mercredi. Il a été reçu par le ministre allemand des Affaires étrangères, Heiko Maas, en compagnie du conseiller diplomatique d'Angela Merkel. Le dirigeant algérien est venu présenter aux gouvernements étrangers son plan d'action pour sortir l'Algérie de la crise, tout en voulant rassurer sur la continuité des accords avec les différents partenaires internationaux. Adlene Mohammadi : « Plus l'état se referme à l'intérieur, plus la stratégie gouvernementale tend vers l'extérieur. Cette tournée signe d'échec de leur solution

LA DÉPÊCHE 28 mars 2019

Toujours pas de gouvernement

Spectaculaire rebondissement dans la crise politique qui secoue l'Algérie depuis plus d'un mois. L'air martial, le chef d'état-major de l'armée Ahmed Gaid Salah a appelé, avant-hier, à l'application de l'article 102 de la Constitution devant décréter la vacance du pouvoir. Un lâchage. Signe d'une violente rupture entre le chef de l'armée et le président Abdelaziz Bouteflika finissant. Rejeté par la majorité des Algériens, abandonné par ses alliés politiques et maintenant par l'homme fort de l'armée qui a toujours juré loyauté au président, Abdelaziz Bouteflika est plus que jamais isolé. L'intervention brusque de l'institution militaire dans le jeu politique prenant de court la classe politique et la rue, en dissidence depuis l'historique journée du 22 février. Cependant, la parole lourde d'Ahmed Gaid Salah n'équivaut pas à un ordre. Quarante-huit heures après, la demande du chef de l'armée n'est toujours pas appliquée. Le Conseil constitutionnel ne s'est pas encore réuni pour saisir le Parlement comme prévu par la Constitution en pareille situation. Son président, Tayeb Belaïz, nommé le 10 février dernier à la tête de cette institution, n'a pas encore agi selon les « vœux » du chef d'état-major de l'armée. Homme lige de Bouteflika, le président du Conseil constitutionnel fait-il dans la résistance et restera-t-il fidèle jusqu'au bout au président Bouteflika ou va-t-il obéir à « l'injonction » de Gaid Salah ? L'affaire n'est pas encore pliée. Si le Conseil constitutionnel est forcé d'accepter le scénario de l'armée, il devra saisir le Parlement qui se réunira en session extraordinaire pour déclarer l'état d'empêchement. Dans ce cas, le président du Sénat Abdelkader Bensalah assurera l'intérim pendant quarante-cinq jours et ensuite organisera l'élection présidentielle dans quatre-vingt-dix jours, mais sans la possibilité de changer ou de nommer le gouvernement. Un gouvernement qui, faut-il le rappeler, n'est pas encore installé. Nommé il y a quinze jours, le Premier ministre Noureddine Bedoui n'arrive toujours pas à former son équipe. Le pays baigne dans un vrai désordre institutionnel.

politique à l'échelle nationale. Mais celle-ci n'est pas totalement inédite. Dans les années 1990, alors que Brahimi lui-même était ministre des Affaires étrangères, le gouvernement algérien a joué la carte de la lutte anti-terroriste pour asseoir sa légitimité à l'international ».

Le Parisien 27 mars 2019

GAÏD SALAH, « CAUTION MILITAIRE » DE BOUTEFLIKA

Le calcul personnel n'est pas étranger non plus à cette intervention. Soutenir plus longtemps le Président reviendrait à scier la branche sur laquelle le haut gradé est installé. Sa position actuelle, Salah, 79 ans, la doit en effet à Bouteflika, de trois ans son aîné : c'est le Président qui l'a propulsé chef d'état-major de l'armée en 2004. « Il est perçu par les Algériens comme la caution militaire du président Bouteflika », souligne Hasni Abidi, directeur du Centre d'études et de recherche sur le monde arabe et méditerranéen (Cermam) à Genève.

LCI 27 mars 2019

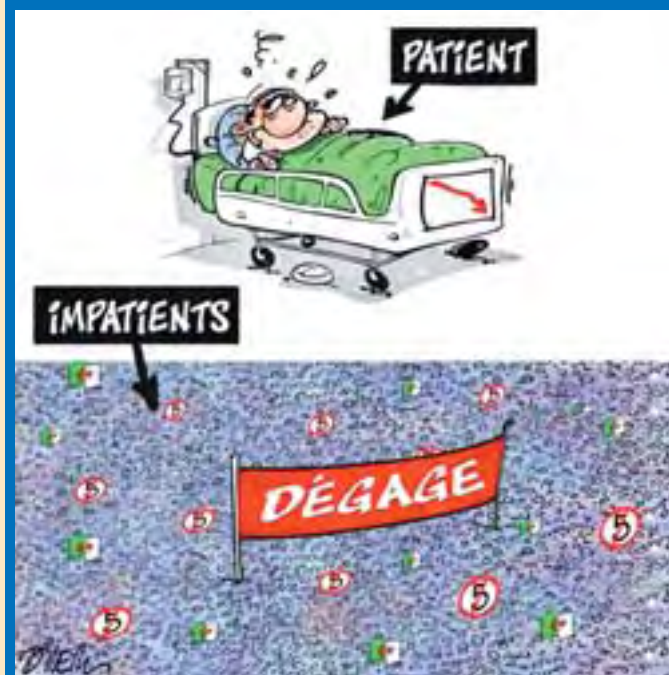
MANIFESTATIONS EN ALGÉRIE : LES FEMMES EN PREMIÈRE LIGNE

Yusra a 19 ans, elle est étudiante. Elle explique pourquoi elle défile. « À chaque sortie, je mets des fleurs, on sort avec des fleurs et des roses. [...] », dit-elle.

Dans ce pays conservateur, marqué par la violence dans les années 1990, les familles ont laissé leurs filles descendre dans la rue. « Tant que la fille et la femme sortent dans un pays comme l'Algérie, c'est qu'on n'a pas peur et qu'on a envie de changement », ajoute Yusra.

Espoir et nouveau souffle
Si les femmes sont peut-être les plus déterminées, c'est qu'elles n'ont pas connu le terrorisme. De tous corps de métiers, elles se mobilisent. Et gardent espoir de travailler en Algérie. « Je ne pensais pas pouvoir continuer ici. J'avais des projets de partir à l'étranger. En tant qu'architecte, on est marginalisés. Il est temps de casser cette barrière et qu'ils nous laissent libres de reconstruire l'Algérie », dit une architecte.

Le dessin du mois



Dilem pour Liberté-Algérie

« **L'HUMANITÉ N'EXISTE POINT ENCORE OU ELLE EXISTE À PEINE**, à l'intérieur de chaque nation elle est compromise et comme brisée par l'antagonisme de classes ». Ces mots de Jean Jaurès résonnent encore fortement aujourd'hui. Avec ses lettres blanches qui se découpent sur un bandeau rouge, *l'Humanité* est reconnaissable entre tous dans les kiosques. Menacé de faillite, le journal a lancé une campagne de souscription pour parvenir à se maintenir à flot. Fondé en 1904, *L'Huma* occupe une place à part dans le paysage de la presse française.

L'Huma : informer et transformer le monde

Depuis 1902, Jean Jaurès se sent un peu à l'étroit au journal *La Petite République* auquel il collabore depuis 1898. En mars 1904, il fait part de son ambition de diriger un journal « authentiquement et activement socialiste » pour réaliser « la conciliation à gauche » (Courban, p. 29). Pour Jaurès, le quotidien ne doit pas être l'organe d'une tendance, mais communiquer avec l'ensemble du mouvement ouvrier, politique, syndical et coopératif. L'objectif est de créer un « journal quotidien, politique, républicain, socialiste » (statuts). La société anonyme du journal *l'Humanité* est fondée le 1^{er} avril 1904 au capital de 780 000 francs. Les fondateurs exercent des professions intellectuelles ou appartiennent au monde de l'édition ou de la finance. Parmi eux, une forte proportion d'israélites, ce qui n'a rien d'étonnant après la longue bataille politique et judiciaire qu'a constituée l'affaire Dreyfus. L'origine des capitaux fait d'ailleurs l'objet de polémiques violentes et d'attaques qui ne sont pas exemptes d'antisémitisme.

Une double exigence

« C'est par des informations étendues et exactes que nous voudrions donner à toutes les intelligences libres le moyen de comprendre et de juger d'elles-mêmes les événements du monde » écrit Jean Jaurès dans le premier numéro du journal qui paraît le 18 avril. Pourquoi *l'Humanité* ? Parce que le titre du journal « marque exactement ce que notre parti se propose. C'est en effet à la réalisation de *l'humanité que travaillent tous les socialistes* ». Il s'agit tout à la fois de promouvoir un journalisme de vérité et de diffuser le socialisme au sein de la classe ouvrière. Les premiers rédacteurs sont journalistes de métier, intellectuels engagés ou militants socialistes. Même s'ils sont nombreux



« C'est, en effet, à la réalisation de l'humanité que travaillent tous les socialistes » (Jean Jaurès, Notre but, l'Humanité, 18 avril 1904)

(Jean Jaurès, Lucien Herr, Albert Thomas) le journal n'est pas pour autant celui des « dix-sept agrégés » selon le mot d'Aristide Briand. Le contenu s'adapte assez vite aux exigences du public. Les faits divers (crime passionnel, suicides, cambriolages, insécurité) trouvent leur place dans *l'Huma* qui, à la différence des autres quotidiens, en fait le point de départ d'une tribune à la fois politique, sociale et idéologique. C'est l'occasion de dénoncer les instruments du pouvoir (police, armée), ou de mettre en accusation la « Castillarde » à savoir la peine de mort qui reste un thème central du quotidien. Les accidents du travail sont aussi

l'occasion de dénoncer l'oppression des plus pauvres par le système capitaliste.

Une presse de parti

« Pour le mouvement socialiste, la presse occupe une place centrale dans l'activité du parti », rappelle Alexandre Courban. En raison notamment de ses difficultés financières, le journal passe progressivement sous le contrôle du Parti socialiste unifié (1911), qui désigne d'ailleurs le directeur politique du journal. L'assassinat de Jean Jaurès (1914) « porte un coup violent à *l'Humanité*, dont l'organisation est alors remise en question et qui doit faire face à la perte de sa figure fondatrice » (Courban, p. 75). Suite au congrès de Tours (1920), qui marque la rupture au sein de la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO) entre socialistes et communistes sur la question de l'adhésion du parti à la III^e internationale (Internationale communiste), le quotidien devient l'« organe central du Parti communiste SFIC » (1923). La première des 21 conditions d'adhésion à la III^e internationale est sans ambiguïté : « tous les journaux du parti doivent être dirigés par des communistes authentiques ayant donné les preuves de sacrifice à la cause du prolétariat ». *L'Humanité* cesse ainsi « d'être un puzzle où se juxtaposent

les thèses les plus disparates » (Boris Souvarine). Jusqu'en 1994, *l'Huma* demeurera l'organe central du Parti communiste. La bolchevisation du journal a des incidences sur son organisation et ses contenus. L'objectif est de remplacer les « journalistes petit-bourgeois » par des « journalistes ouvriers » (cahiers du bolchevisme, 1924). Cette ligne se caractérise par le licenciement de nombreux collaborateurs et la dénonciation constante des sociaux-traitres : la presse est « l'arme de propagande des temps modernes » (Paul Vaillant Couturier). Dans les années 1920, *l'Huma* relaie les luttes locales et leur donne un écho national à

David Tessier, professeur d'histoire-géographie au lycée Émile-Zola à Aix-en-Provence.



L'US Mag : *Depuis quand lis-tu l'Huma ?*

David Tessier : Je lis *l'Huma* depuis que je sais lire. Je suis d'une famille de militants communistes et mes parents l'achetaient tous les jours. C'est pour moi un geste quotidien. J'aime aller au kiosque acheter *l'Humanité*. C'est devenu presque naturel ou culturel alors que c'est bien entendu un construit social. *L'Huma* c'est à la fois une ouverture intellectuelle et un moyen de militer. Il m'arrive d'en acheter plusieurs et de les revendre. Je ne lis pas que *l'Huma*, je lis également *la Marseillaise* mais également un peu de presse étrangère.

L'US Mag : *Est-ce que tu dirais que l'Huma a changé au cours des dernières décennies ?*

D. T : Oui bien sûr. Lorsque je commence à lire le journal dans les années 1970, c'est l'organe central du Parti. Aujourd'hui, le journal cherche à offrir la diversité des points de vue qui existe au sein de la gauche mais également au sein du parti. Certaines Unes m'ont marqué plus que d'autres, comme la libération de Nelson Mandela. J'appartiens à une génération de militants communistes qui avaient fait de la lutte contre l'apartheid l'une de ses causes. Or, l'une des dimensions fortes de *l'Humanité*, c'est son combat internationaliste, du coup d'État au Chili jusqu'aux luttes pour les sans-papiers.

L'US Mag : *Qu'est-ce qui fait selon toi l'originalité de l'Huma ?*

D. T : L'avantage de *l'Huma*, c'est que c'est un journal. Dans de nombreux pays aujourd'hui, la pensée communiste ne se donne à lire qu'à travers des tracts. *L'Huma* est un journal rédigé par des journalistes professionnels. C'est également un quotidien d'une grande richesse qui présente une grande variété de rubriques. Il y a bien sûr l'aspect politique du journal, marqué par une sensibilité communiste, mais il y a aussi les sports, des pages débats. *L'Huma* a toujours le souci de confronter les points de vue, c'est un journal ouvert sur le monde qui, contrairement à ce que l'on imagine, n'est pas monolithique.

l'image de la grève des sardinières de Douarnenez (1924-1925), dénonçant « l'exploitation de la jeunesse et de l'enfance dans les usines » (30/12/1924). Les figures de Marcel Cachin et de Paul Vaillant Couturier marquent durablement le journal. Pour ce dernier, *l'Humanité* doit « intéresser désormais par la variété de ses rubriques, puis éduquer » (éditorial du 9 mai 1926). Le journal doit s'aligner sur ce que fait la presse d'information : les caricatures, la mise en boîte, les faits divers, le



sport, mais toujours en s'efforçant de montrer leurs dessous. Le Tour de France, couvert par le journal, est ainsi l'occasion de dénoncer les rivalités nationalistes ou le système capitaliste avec ces « maisons de cycles et leurs grandes

ombres dominant le prolétariat de la course » (19 juin 1926). *L'Huma* se mobilise également pour les causes internationales comme dans le cas de l'affaire Sacco et Vanzetti (1927). C'est également à Paul Vaillant Couturier que l'on doit les grandes enquêtes sociales menées par le journal dans les années 1930.

Le lecteur acteur du journal

Dans les années 1920-1930, *l'Huma* invite ses lecteurs à participer à la rédaction du journal en lui écrivant. Cette première tentative de collaboration ouvrière s'inspire directement du III^e congrès de l'Internationale communiste (1921). Le correspondant ouvrier ou paysan (le *rabcor* d'après l'abréviation du terme russe) doit « donner une information et une documentation vivante, précise, plus saine et suivant de près l'actualité ». Le journal met ainsi en place des écoles de rédacteur pour permettre à ces hommes et femmes de rédiger des articles. Selon les années, entre 250 et 440 lettres parviennent chaque mois au service des lecteurs ! Si l'idée est séduisante, sa mise en œuvre est plus chaotique. Toutes les lettres ne peuvent être publiées. Surtout, les autorités cherchent à empêcher ce type d'initiatives. C'est également à la fin des années 1920 qu'émergent les comités de défense de *l'Humanité* (CDH). Pour enrayer la baisse des tirages ou les obstacles mis à la diffusion du journal, la direc-



tion cherche à s'appuyer sur les lecteurs qui deviennent désormais des colporteurs.

Lutte anticoloniale et guerre froide

Le pouvoir se méfie de *l'Humanité*. Ainsi en 1929, le ministre de l'intérieur, André Tardieu, cherche à affaiblir le PCF en s'attaquant à *l'Huma*. Dès l'origine du journal la question coloniale y occupe une place centrale. Jean Jaurès, Marcel Cachin, Henri Barbusse dénoncent l'accaparement des terres, les inégalités juridiques et sociales mais également le racisme. Pendant la guerre d'Algérie, le journal est saisi 29 fois et fait l'objet, pour la période 1949-1962 de 381 procédures judiciaires. Dans le contexte des guerres coloniales, l'organe central du PCF est confronté en permanence à la répression. Pouvait-il seulement en être autrement ? Le quotidien est d'ailleurs le seul à ouvrir ses pages à des Algériens. Dès les premiers jours de la guerre, *l'Huma* évoque, sous la plume de Robert Lambotte, les arrestations, les perquisitions

Bibliographie

► Christian Delporte, Claude Pennetier, Jean François Sirinelli, Serge Wolikow, *L'Humanité de Jaurès à nos jours*, éditions du nouveau monde, 2004.

► Alexandre Courban, *l'Humanité*, de Jean Jaurès à Marcel Cachin, 1904-1939, Ivry-sur-Seine, les éditions de l'atelier, 2014.

et la torture. Pendant la guerre froide, le journal développe une rhétorique anti-américaine multipliant les caricatures dénonçant l'impérialisme « yankee » ou le racisme anti-noir.

L'Huma : un support de l'activité militante

Dès la fin des années 1920, le journal devient le support essentiel de l'activité militante communiste. « *Au temps du Front populaire, dans les années 1936, comme au temps de l'Union de la gauche, dans les années 1970, l'Humanité est le support d'un militantisme de masse, de dialogue et de rassemblement* » rappelle Serge Wolikow (*L'Humanité de Jaurès à nos jours*, p. 407). Les fêtes du journal sont également l'occasion de montrer la capacité de *l'Humanité* à fédérer l'influence du parti. Si les liens entre le PCF et le journal se sont distendus, *l'Huma* n'en continue pas moins à être un journal d'intervention et de mobilisation comme en témoigne récemment la couverture médiatique du soulèvement algérien. ■

L'HUMANITÉ EN QUELQUES DATES

- **18 avril 1904** Parution du premier numéro de *l'Humanité*.
- **31 juillet 1914** Assassinat de Jean Jaurès.
- **11 octobre 1918** Marcel Cachin devient directeur du journal.
- **22 janvier 1921** Le journal devient la propriété de la SFIC.
- **31 juillet 1921** Première fête de *l'Humanité*.
- **1929** Naissance des comités de défense de *l'Humanité*.
- **3 janvier 1948** Lancement de *l'Humanité Dimanche*.



Rubrique réalisée par Nicolas Sueur

CHOIX DES SPÉCIALITÉS... DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES !

À l'échelle des académies, la préparation de la rentrée se révèle périlleuse compte tenu du niveau très élevé des suppressions de postes, et témoigne de l'écart entre les discours ministériels et la réalité. Jamais la liberté de choix du « parcours » de l'élève n'a été si contrainte !



Dans une note adressée aux recteurs le 6 mars dernier, le ministère institutionnalise le principe du contingentement pour les spécialités de la voie générale demandées en dehors de l'établissement d'origine.

Du contingentement à la sélection

Les rectorats doivent dès maintenant repérer les situations locales de « saturation » pour chaque enseignement. Sauf cas particulier, le choix de spécialités pour la Première générale, et *a fortiori* celui des options pour la Seconde, ne constitue pas un motif de dérogation pour l'inscription en lycée.

Une commission départementale sera chargée d'examiner les dossiers de candidature pour les spécialités n'existant pas dans le lycée d'inscription de l'élève, en particulier celles estampillées « rares » (LCA, Arts, LLCE hors anglais, NSI, SI...). Avis de conseil de classe, notes, projet de poursuite d'études... Les critères de l'examen des dossiers s'apparentent clairement à une sélection en fonction des capacités d'accueil.

CHOIX DE SPÉCIALITÉS : PREMIÈRES REMONTÉES...

Les conseils de classe du deuxième trimestre se terminent, et les premières remontées de terrain sur les vœux de poursuite d'études des élèves de Seconde GT arrivent. Sur un échantillon, certes fragile, de plus de 2 200 élèves répartis dans douze lycées en France, et, en s'en tenant aux sept spécialités les plus fréquentes, on voit par exemple que, parmi ceux qui veulent poursuivre en voie générale, les *Mathématiques* sont choisies par deux tiers des élèves. *Physique-chimie* et *SVT* attirent environ un élève sur deux. Les spécialités *HGGSP*, *Langues vivantes* et *SES* attirent environ un tiers des élèves chacune. La spécialité *Humanités, littérature* et *philosophie* semble choisie par environ un élève sur cinq. Quant aux « triplettes » les plus fréquentes, sans surprise, elles comportent souvent deux ou trois disciplines



scientifiques. Ces chiffres restent à affiner, mais laissent déjà entendre que les déséquilibres entre séries ne sont pas fondamentalement remis en cause par la réforme Blanquer... Surprise ?

Selon les lycées, on assiste localement à des interprétations variables de l'économie de la réforme. Pour les uns, le choix des spécialités s'affiche comme totalement libre, pour les autres, les appariements sont obligatoires. La contrainte des emplois du temps va, de toute manière, se révéler déterminante dans la capacité des établissements à offrir la diver-

sité promise de « parcours ». Au vu des attendus plus ou moins officiels des formations supérieures, ces choix contraints de fin de Seconde ne peuvent qu'inquiéter car ils risquent de peser lourdement dans les possibilités de poursuite d'études. <https://www.snes.edu/Libre-choix-dans-la-limite-des-places-disponibles.html> ■ Claire Guéville

LYCÉE BOURDELLE DE MONTAUBAN

Suite à la lettre de menaces du DASEN, nous avons donc retiré nos 20/20... et affecté un coefficient zéro à toutes les notes de nos élèves ce qui a fait disparaître toutes les moyennes. Les notes sont bien visibles sur Pronote, mais sur les bulletins ne figure plus que l'appréciation sur laquelle il est toujours possible de rajouter la moyenne entre parenthèses. L'évaluation est bien faite, les appréciations sont justifiées et correspondent réellement aux résultats de l'élève mais l'algorithme

ne peut pas les traiter. Cela oblige les recruteurs à lire la totalité du dossier. Retour à l'âge artisanal... Le proviseur adjoint s'est évertué, à la demande du DASEN, à créer un nouvel onglet dans nos Pronotes pour ajouter un devoir fictif pour lequel il a reporté les fameuses moyennes entre parenthèses. Nous sommes allés lui dire que c'était lui qui était dans l'illégalité, textes juridiques à l'appui. Deux heures après il a effacé tout son travail, après avoir consulté la cellule juridique du rectorat.

RÉFORMES BLANQUER : LES LYCÉES DANS L'ACTION !

Depuis plusieurs semaines maintenant, de nombreux lycées, partout en France, sont mobilisés contre les réformes Blanquer en multipliant les modalités d'action. Chacun peut mesurer l'imagination des personnels à l'aune des exemples d'actions déjà engagées.

Comment le ministre peut-il sans vergogne continuer à affirmer que les profs soutiennent ses réformes ?

Dans l'académie de Reims, certains lycées cumulent toutes les formes d'action, en associant happenings de rue et des modalités plus traditionnelles de mobilisation. Par exemple, au lycée Jean-Moulin à Revin : diffusion de tracts et de pétitions sur Revin et à Charleville-Mézières auprès des lycéens, des collégiens et des citoyens dans les rues de Charleville-Mézières ; extinction de bougies sur la place Gonzague pour représenter les postes supprimés, actions lors des journées portes ouvertes, manifestation dans les rues de Revin, organisation d'heures d'informations syndicales avec sondage sur les actions à mettre en place, motions adoptées en CA contre les réformes Blanquer du lycée général et du lycée professionnel, piquets de grèves devant le lycée avec des pancartes, grèves et blocage lycéen.

Au lycée Diderot de Langres, on applique la « notation de confiance » par une partie des professeurs depuis janvier (des 20/20 avec des gros coefficients) ; le 9 mars 2019 dernier lors des portes ouvertes, la moitié des enseignants portaient un t-shirt dénonçant la réforme Blanquer.

Dans l'académie de Toulouse, au lycée J.-P.-Vernant (Pins-Justaret), personnels, parents et élèves ont déambulé le mardi 26 mars dans un « grand cortège funèbre ». Au lycée Soult (Mazamet), même *decorum* le 15 mars pour un enterrement, tous en noir avec chrysanthèmes et marche funèbre de Chopin en fond



sonore, oraison avec en épitaphe « *Ci-gît l'avenir des élèves et des enseignants* ».

Au lycée de Castelsarrasin, les enseignants ont organisé une opération « *interpellation des parents* » dans le cadre de la journée portes ouvertes, largement relayée dans la presse locale. Au lycée Toulouse-Lautrec (Toulouse), comme au lycée Monteil (Rodez), comme dans de très nombreux établissements de toute la France, on organise un référendum local⁽¹⁾. Dans l'académie de Strasbourg, après une grève majoritaire début mars, les enseignants du lycée Pasteur ont organisé le mardi 26 un *happening* sur l'heure de midi sous la forme d'un quiz humoristique, le tout sous la banderole titrant « *Blanquer persiste, Pasteur résiste !* ».

Entre autres modalités d'action :

– multiplier les heures d'information syndicales et assemblées générales ;

- organiser la distribution de tracts aux parents/élèves ;
- organiser des rassemblements publics devant les établissements ;
- organiser localement une votation ou un référendum ;
- proposer la démission collective du rôle de PP ;
- garder le silence pendant les conseils de classe après avoir lu une courte déclaration en début de séance ;
- organiser une « *nuît des lycées* »⁽²⁾.

Contre les réformes Blanquer, l'imagination prend le pouvoir ! ■ Claire Guéville

(1) https://twitter.com/SNES_toulouse/status/1110252049319510016 ; https://twitter.com/SNES_toulouse/status/1110253929634451457

(2) On peut retrouver tous les outils nécessaires à l'organisation des mobilisations au lien suivant : <https://www.snes.edu/Les-lycees-dans-l-action.html>



NICE : MOBILISATIONS TOUS AZIMUTS

La préparation de la rentrée a révélé des situations toutes dégradées dans les lycées de l'académie : au lycée Audibert de Nice, la baisse prévue de 76 heures d'enseignement entraîne cinq suppressions de postes ; au Parc national, la baisse se monte à 115 heures et déclenche une opération « lycée mort » ! La situation se répète dans tous les établissements : les collègues se mobilisent tous, de différentes façons, pour alerter la population. Ils étaient plus d'une centaine le 14 mars à protester devant le rectorat contre les suppressions de postes ; ils ont organisé des « *nuits des lycées* » et le gel des notes (lycée de Grasse, de Cagne), ailleurs, ils ont mis 20/20 à tous les élèves. Ces actions ont pu susciter des interrogations des familles (comme à Vence), mais les réunions avec les enseignants ont permis d'expliquer la situation, et donc de mobiliser aussi les parents d'élèves. Les actions, bien relayées dans les médias, vont se poursuivre pour faire échec à la politique du ministre.

MONSIEUR LE MINISTRE, JE VOUS FAIS UNE LETTRE...

Les justifications du ministre défient la logique. Il manie les arguments d'autorité jusqu'à l'autoritarisme. Il veut faire plier les professeurs. Pourtant, ces derniers ne rompent pas et rivalisent d'inventivité dans les établissements et dans la rue.

« **L**a majorité des professeurs est en accord avec les réformes que je porte. » « La loi sur l'École de la confiance est un témoignage de la confiance de l'institution envers ses professeurs... ». Le ministre de l'Éducation nationale n'en doute pas un instant. Il le répète à l'envi : tout le monde adhère sans réserve à son projet.

Désaccord profond

Dès lors, comment expliquer une telle multiplication d'initiatives marquant le refus des réformes du lycée et du bac et, en particulier, la colère des professeurs devant la perte de sens de leur métier ? Car, ce qui se passe en ce moment dans les établissements du second degré n'est pas l'addition de cas isolés mais l'expression d'une réaction forte et cohérente. Les réformes conçues à la hâte et sous-tendues par une idéologie ségrégative vont à l'encontre de la pseudo-liberté de choix des élèves dont la propagande ministérielle nous rebat les oreilles. Les dilemmes professionnels qu'elles engendrent nuisent à l'exercice serein de nos métiers. Elles sont porteuses de dangers pour la qualité des disciplines et elles institutionnalisent les inégalités territoriales et sociales.

Devoir d'expression

Que disent les enseignants par leurs actions ? Qu'on biaise la relation pédagogique en voulant les contraindre à orienter précocement leurs élèves en fonction des attendus de Parcoursup, que les cartes d'implantation des spécialités sont inégalitaires et soumises à des moyens contraints, que l'organisation du futur bac en une multiplication d'épreuves pèsera sur les apprentissages, que... Les questions ne cessent de fuser. Or, en réponse à de vraies questions de métier posées par des enseignants soucieux de leurs élèves, l'institution brandit menaces et intimidations. Entre les rappels à l'ordre sur la



manière de servir, la descente d'inspecteurs généraux dans un lycée de Nîmes sur instruction du ministère et d'une rectrice à Reims, on assiste à une véritable crise d'autoritarisme sans précédent.

Dans ce contexte, même si toute la cellule communication du ministre de l'Éducation s'y attelait, elle ne parviendrait pas à convaincre de la supposée confiance qui nourrit, nous dit-on, l'article 1 de ladite loi. Tous les éléments de langage n'y feront rien. Le signal politique est clairement celui d'une sommation à l'obéissance aveugle et d'une restriction du droit d'expression.

Le SNES-FSU s'est adressé immédiatement au ministre sur ces questions, par lettre et par maints autres biais. Aucune réponse à ce jour... Jean-Michel Blanquer entend sans doute passer en force. Les actions locales continuent pourtant, en dépit des pressions. Des rendez-vous nationaux sont fixés : le 30 mars, personnels, parents d'élèves, mouvements pédagogiques défilent pour le système éducatif ; le 4 avril, une nouvelle journée de mobilisation viendra s'ajouter à ce printemps de l'éducation qui n'en finit pas de fleurir. ■

Frédérique Rolet

BAC BLANC ANNULÉ, DEUX IG EN MISSION !

Pour protester contre les réformes Blanquer, les collègues du lycée Philippe-Lamour (Nîmes) décident d'annuler le bac blanc prévu avant les vacances de février. Décision aux conséquences inattendues !

Le 18 février, le DASEN du Gard, flanqué de nombreux « collaborateurs », vient lui-même distribuer les sujets et forcer les élèves à composer. Le moment est historique : un DASEN ordonnait aux enseignants de ne pas assurer leur service ! Devant la détermination des enseignants, à midi, le bac blanc fut officiellement annulé et la semaine se passa normalement.

À la rentrée des vacances, la proviseure annonce la venue de deux IG pour interroger l'administration du lycée, les enseignants, les élèves, les parents. Si les échanges avec les IG furent très courtois, la méthode utilisée par le ministère interroge. Évidente mesure d'intimidation, ce fut néanmoins l'occasion pour les collègues d'expliquer leur opposition aux réformes Blanquer. Elle permit aussi de rappeler que dans la situation actuelle des enseignants, un bac blanc est bien peu de chose.

Jérôme Amicel

PRÉPARATION DE RENTRÉE 2019

Les décisions budgétaires font mal dans les établissements. En décembre le ministre masquait les suppressions de postes prévues au budget. Après la répartition des moyens dans les académies, les effets délétères sur le terrain sont bien réels.

La détérioration des conditions d'accueil des élèves est flagrante. Dans l'académie de Toulouse, le nombre de divisions en lycée est calculé sur la base de 36 par classe. Dans les collèges « ordinaires » de la Meuse ce sera 30 minimum. Dans le Nord, la dotation est attribuée aux collèges REP sur la base de 25 élèves par division. Tous ces seuils sont en augmentation par rapport à l'an dernier.

L'école recule

Dans ces conditions, « l'autonomie de l'établissement », tant prônée par les différents ministères, est entièrement consacrée à gérer la pénurie de moyens.

L'offre culturelle s'amointrit alors qu'écoles, collèges et lycées sont, pour beaucoup d'élèves, les principaux lieux de rencontre avec le savoir et la culture.

En Moselle, hors REP+, disparition totale cette année du critère « fragilité sociale » pour abonder la dotation. En Meuse, l'italien et le latin sont en voie de disparition. L'allemand va mal. Des groupes de théâtre et des sections euro disparaissent. En plus des deux fermetures de collège à la rentrée 2018, deux autres sont programmées pour la rentrée 2019. En Meurthe-et-Moselle, pour la première fois, il n'y a plus d'heures affectées pour des projets particuliers, même pour les ULIS. L'option latin disparaît dans un tiers des collèges de

Savoie et les moyens pour les divers dispositifs (dispositifs relais, accueil des élèves allophones) sont donnés « au fil de l'eau ». Entendre par là, qu'il faudra à chaque fois les demander... et justifier de leur besoin.

Dans le plus grand lycée de l'académie de Toulouse, à Montauban, le rectorat finance 12 Secondes à 36. Comme la direction en crée 15 à 28, le lycée ne comptera que deux options en Seconde, aucune en Première et trois en Terminale. Ici aussi « l'autonomie de l'établissement », quand les moyens sont insuffisants, consiste à arbitrer entre les différents besoins : entre le nombre d'élèves par classe, les spécialités, les options, les projets... il faut choisir. Tout cela participe au fort sentiment d'abandon dans la population.

La saignée

Pour néanmoins assurer les enseignements, mettre un professeur devant chaque élève, le ministre a décidé de pressurer les personnels en tentant de leur imposer des heures supplémentaires au mépris de la charge de travail, de la fatigue et de la perte de sens professionnel qu'elles supposent.

Dans le Tarn-et-Garonne le volume d'HSA en collège bondit de 20 %. Dans l'académie de Nancy-Metz, c'est la même surcharge de travail qui s'annonce y compris en REP+ : + 48 % d'HSA au collège des Hauts-de-Blé-

mont, à Metz ; + 60 % au collège Jules-Ferry de Woippy.

C'est évidemment la conséquence des suppressions massives d'emplois. Dans les lycées de l'académie de Grenoble : 78 suppressions d'emplois à répartir sur 80 lycées avec 211 élèves en plus, soit un poste supprimé tous les 2,7 élèves supplémentaires.

Qui peut être étonné ? Les 1 300 équivalents temps plein (ETP) supprimés en 2018 et les 2 450 suppressions programmées pour la rentrée 2019 ne peuvent permettre de construire un service public d'éducation à la hauteur des besoins et des enjeux. Dans le même temps, 20 000 élèves supplémentaires sont entrés dans le second degré public à la rentrée 2018 et 32 000 de plus le feront à chaque rentrée de 2019 à 2021 ! La dégradation s'accélère mais n'est pas nouvelle : dans les collèges des Pyrénées-Orientales, pour retrouver le taux d'encadrement de 2008, il manque 110 postes... Pour atteindre ses objectifs mortifères (supprimer 50 000 emplois de fonctionnaires d'État sur cinq ans), la casse doit s'accélérer. Le gouvernement devra pratiquer 14 000 suppressions annuelles de 2020 à 2022, dont l'essentiel dans l'Éducation nationale qui représente la moitié des emplois de la Fonction publique d'État. Une raison parmi d'autres pour se mobiliser fortement pour empêcher cette folie destructrice. ■

Grégory Frackowiak



STATUT DES FONCTIONNAIRES, ÉGALITÉ DES CITOYENS

Qu'est-ce que la Fonction publique ? Quelle différence entre le statut et le contrat ? Le fonctionnaire est au service de l'intérêt général. Il exerce ses missions dans le cadre d'un statut. Le contrat est par essence une relation de gré à gré entre un salarié et son employeur.



Parce que « tous les Citoyens étant égaux [...] sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents », l'État recrute par concours pour assumer les charges publiques. Pour se prémunir de la corruption, de la prévarication, pour s'assurer de leur loyauté à l'intérêt général et pour les préserver des sirènes des intérêts particuliers, il garantit une carrière aux fonctionnaires ainsi recrutés, carrière qui doit assurer des conditions matérielles d'existence dignes. Le code des pensions est une prolongation de cette garantie de carrière au-delà de la période d'activité en ce qu'il prévoit que les pensions des fonctionnaires sont payées comme les salaires par le budget de l'État, et non par une caisse de retraite alimentée par des cotisations. La pension du fonctionnaire est un salaire continué.

Haro sur le statut

Le projet de loi Dussopt de « transformation de la Fonction publique », prévoit de développer la rémunération au mérite, au détriment du principe de carrière, de la solidarité des équipes et de l'intérêt général : la rémunération au mérite et la culture du résultat

qui la sous-tend font primer l'intérêt personnel ou la loyauté envers le supérieur hiérarchique direct sur la loyauté envers l'intérêt général. Le recours au contrat en lieu et place du recrutement de titulaires prépare la mise en extinction du statut, comme cela s'est fait dans les grandes entreprises publiques. La marginalisation des commissions paritaires, dès le 1^{er} janvier 2020, romprait avec le mouvement de démocratisation de la Fonction publique qui a prévalu au cours du xx^e siècle. Pourtant, la démocratie sociale reste un élément de la démocratie. Pourtant, la notion de statut reste une notion moderne en ce qu'elle pense ensemble les droits des agents et ceux des usagers : égale accessibilité, neutralité, continuité, adaptabilité... Le public est d'autant mieux servi que les agents qui font fonctionner le service public sont reconnus, protégés et sereins. Face aux défis du monde actuel, de nouveaux pans de l'activité humaine pourraient d'ailleurs entrer dans ce cadre (ceux en rapport avec la transition écologique, par exemple).

Si ce projet prend à revers les principes fondamentaux de l'organisation de notre République, c'est bien parce qu'il s'inscrit dans un projet plus global qui remet en cause les

droits des citoyens, en particulier le droit à l'égalité. Le projet de loi Dussopt de « transformation de la Fonction publique », tout comme le projet de loi Blanquer sur « l'école de la confiance » sont directement inspirés par le rapport CAP 22 : « Se réinventer pour mieux servir » de juin 2018, dont la lecture s'impose. L'égalité formelle n'étant pas suffisante pour réaliser l'égalité réelle entre les citoyens, on s'autorise à déréglementer et libéraliser l'action publique afin qu'elle se diversifie et se différencie selon les territoires, pour s'adapter dit-on aux spécificités. Ou plutôt aux inégalités dont on s'accommode ?

Privatiser le service public

Déléguer des missions de service public à des acteurs privés ou associatifs plutôt que d'avoir recours aux fonctionnaires, facturer à l'acte les services rendus plutôt que de financer le service public par l'impôt, soumettre les missions de service public aux lois de la concurrence, et les agents aux règles du management et à la culture du résultat, cela revient à concevoir le lien social sur d'autres bases philosophiques et politiques. Sans que ces finalités n'aient jamais été exposées aux citoyens. ■ **Laurent Tramoni**

UNE LOI DE DESTRUCTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le projet de loi « *Transformation de la Fonction publique* » présenté devant le conseil commun de la Fonction publique le 15 mars a reçu un vote défavorable de toutes les organisations syndicales dont la FSU. Il devrait être présenté devant le Parlement en mai - juin.

Tout en maintenant le principe du statut, ce projet de loi le dynamite de l'intérieur : recours accru aux contractuels, affaiblissement des instances, mobilités contraintes. L'objectif va bien au-delà de la suppression de 120 000 postes d'ici 2022, il s'agit aussi de changer en profondeur la nature des métiers en adoptant les principes de management issus du secteur privé, dans ce qu'il a de plus libéral. Tous les éléments qui garantissent les personnels et donc les usagers contre l'arbitraire sont attaqués.

Une instance unique, le Conseil social d'administration (CSA), issue de la fusion des actuels Comités techniques (CT) et Comités hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) serait créée. Cela entraînerait une dilution du rôle actuel des CHSCT.

Par ailleurs, le texte ne donnerait plus aucune compétence aux commissions paritaires (CAP) sur les mutations, avancements et promotions. Seules les « *lignes directrices de gestion* » – les grands principes – seraient discutées au niveau du CSA, mais c'est l'administration qui, ensuite, affecterait ou nommerait sans vérification par les élus du personnel du respect des droits de chacun. Les commissions paritaires conserveraient seulement un rôle disciplinaire et d'instruction des recours sur l'évaluation ou sur quelques actes de gestion comme les refus de temps partiel. En matière disciplinaire, une nouvelle sanction sans passage devant la CAP et donc à la seule décision du supérieur hiérarchique serait créée : l'exclusion du service pendant trois jours sans traitement...



© Clément Martin

Précarisation de la Fonction publique

Le projet prévoit un élargissement des dérogations au principe du recrutement d'un fonctionnaire sur un emploi permanent. Cela pourrait signifier la fin ou au moins le tarissement du recrutement par concours et sous statut. La « rupture conventionnelle » – dont on sait à quel point dans le privé elle peut s'exercer sous pression – serait introduite pour les agents en CDI mais aussi pour les fonctionnaires (« *à titre expérimental* »).

Le « *détachement d'office* » en cas d'externalisation des missions pourrait contraindre les agents, titulaires comme contractuels, à travailler pour le privé si la mission est elle-même transférée, sans possibilité de refuser. L'administration pourrait mettre en place des plans de restructuration pour « *favoriser les départs* ».

En réalité, tout est fait pour « *accompagner* » les suppressions d'emplois prévues d'ici 2022, avec les pressions sur les personnels qui les accompagnent : ruptures conventionnelles comme départs « *volontaires* » ne seraient, bien entendu, pas « *proposés* » à tous mais uniquement aux agents concernés par une suppression de leur poste ou à ceux dont on souhaite se séparer.

Passage en force

La FSU, depuis plus d'un an, dénonce les orientations du gouvernement qui se concrétisent aujourd'hui dans ce projet de loi. Ce n'est pas et ne sera jamais en dégradant la situation des personnels que l'on modernisera la Fonction publique.

Seules des mobilisations massives réunissant personnels et citoyens attachés à leurs services publics pourront contraindre le gouvernement à retirer ce projet. ■

Benoît Teste



PLAN VIOLENCE OU PLAN COM' ?

Suite à l'agression d'une professeure dans l'académie de Créteil et la légitime colère qu'elle a suscitée chez les personnels, le ministre annonçait fin octobre un nouveau « plan violence ». Le quatorzième en vingt ans ! Quand la communication se substitue à la politique...

Présumé comme une réponse au mouvement #PASDEVAGUE, ce énième plan ministériel, qui a en réalité tout d'un vulgaire « plan com' », comprendrait des mesures à trois niveaux :

- la classe (accompagnement des personnels, signalement des incidents, enquête de victimisation, formation à l'exercice de l'autorité) ;
- l'établissement (permanence de policiers, simplification des conseils de discipline) ;
- « les abords de l'établissement » (sécurisation, responsabilisation des parents, accueil des « poly-exclus »).

Mais l'adoption de ce plan en Conseil des ministres vient d'être reportée pour la quatrième fois, preuve des difficultés de l'exécutif à réaliser ses arbitrages.

Pas de consensus

Certaines mesures ne sont d'abord qu'un habillage de dispositifs existant déjà (policiers en milieu scolaire, internats-relais rebaptisés établissements pour poly-exclus, registre des

sanctions). D'autres ne font pas consensus (comme la suppression des allocations familiales aux parents d'élèves violents), voire provoquent des tensions entre ministères (Justice, Intérieur, Santé).

Deux projets de décrets simplifiant les conseils de discipline – l'un portant sur la réduction du délai de convocation et l'autre sur l'allongement du délai d'effacement des sanctions au dossier des élèves – ont été rejetés au Conseil supérieur de l'éducation du 11 mars.

Remettre du collectif

Pour le SNES-FSU, la vigilance éducative doit être partagée, la sécurité adaptée, mais toujours mise en œuvre dans une perspective éducative. Les dérives sécuritaires ne peuvent jamais constituer de bonnes réponses. L'enjeu pour l'École est de faire de l'autorité une aventure moins solitaire, plus collective grâce au travail d'équipes pluriprofessionnelles renforcées. Les CHSCT constituent également un levier d'action collective en défense de nos conditions de travail, nos métiers, nos missions.



© Jacques Froissant / Flickr.com

L'École n'est pas un sanctuaire, à l'abri des débats et de la violence qui traversent la société. Elle est un lieu d'enseignement et d'éducation. Les équipes ont à cœur d'y prévenir la violence par un travail collectif quotidien. Pour y parvenir, elles doivent disposer des moyens nécessaires : humains, formation, concertation. Face à la droitisation des discours, les valeurs de l'École publique doivent être réaffirmées. ■ **Olivier Raluy**

VERDUN : LES RÉACTIONNAIRES CANONNENT, LE MINISTRE ENFUME...

Pourquoi donner une telle importance à un élément du programme tout compte fait sans importance ? Les programmes d'histoire, décidément, sont l'objet d'une mise en ordre de bataille idéologique.

Les enseignants ont l'habitude de voir l'histoire instrumentalisée dans des batailles idéologiques où la mauvaise foi de certains politiques et éditorialistes le dispute à la méconnaissance de la réalité de l'enseignement dans les classes.

Contresens

Le week-end des 23 et 24 mars un article de *L'Est Républicain* a déclenché un buzz médiatique alimenté par les tenants, à droite et à l'extrême droite, d'une conception de l'histoire comme roman national, et non comme discipline critique. Intitulé « *La deuxième bataille de Verdun est enclenchée* », cet article, donnant la parole au maire de Verdun, affirme que « *la bataille de Verdun sera balayée des nouveaux programmes officiels de lycée annoncés pour la rentrée de septembre 2019. Remplacée par la bataille de la Somme, plus internationale !* ».

Peu importait que cette indignation découle d'une lecture erronée des programmes. Peu importait que dans les textes actuels, la



© DR

bataille de Verdun ne soit pas davantage mentionnée, ni dans le programme de Troisième depuis 2016, ce qui n'a jamais empêché les professeurs d'évoquer cette bataille dans le cadre d'un cours sur la Première Guerre mondiale. Peu importait, surtout, l'ensemble des critiques de fond que les organisations syndicales, et au premier chef le SNES-FSU, avaient pu porter sur ces nouveaux programmes, sur la nouvelle structure du lycée, et la nouvelle organisation du baccalauréat.

Diversions

Débordé sur sa droite, J.-M. Blanquer a saisi l'opportunité de la polémique pour détourner l'attention des nombreuses actions menées contre ses réformes, en prenant position via son compte Twitter. La rapide réponse politique apportée à une véritable offensive identitaire contraste avec le mépris dans lequel est tenue, elle, la parole des professionnels. ■

Amélie Hart-Hutasse

LYCÉE : SÉLECTION PAR LES MATHS

Dans un contexte de pénurie de professeurs de mathématiques, la réforme vise à réserver cet enseignement aux seuls élèves qui se destinent aux études scientifiques.

Les mathématiques sortent du tronc commun dès la Première générale, et ce qu'il en reste dans l'enseignement scientifique obligatoire ne permettra en aucun cas de développer une culture mathématique un tant soit peu intéressante et pertinente pour les élèves qui auront fait le choix de ne pas suivre la spécialité.

C. Villani, qui se prête à une désinformation éhontée sur le sujet en mettant son image au service du ministre et de recteurs en mal de communication, n'en semble pas gêné.

Naufrage organisé

C'est surtout l'exigence des programmes, sans doute intellectuellement séduisants, qui, couplée à la possibilité d'abandonner défi-

nitivement les mathématiques dès la fin de la Seconde, produira les effets attendus. De la Seconde à la Terminale, les notions à aborder et leur degré de maîtrise attendue organisent donc méthodiquement le tri des élèves et la hiérarchisation des poursuites d'études. Le programme de Première, par sa difficulté, verra le naufrage de nombreux élèves, que les mathématiques complémentaires en Terminale ne sauveront pas. Ce programme sous-tend le choix préalable et définitif d'autres spécialités, en limitant fortement les poursuites d'études.

Réconciliation ratée

Du rapport Torossian-Villani sur l'enseignement des mathématiques, qui recommandait

des « mathématiques de réconciliation » au lycée, on attendait donc une autre ambition pour la démocratisation de cette discipline au lycée... En revanche, dans la voie technologique, et au prix de quelques contorsions pour faire rentrer les horaires nécessaires à des apprentissages somme toute classiques dans le schéma de la réforme, les collègues et les élèves devraient s'y retrouver. Mais il est vrai que la sélection, déjà opérée, n'y est plus une nécessité.

Le SNES-FSU estime que le manifeste rédigé par la SMF et l'APMEP pose les bonnes questions. Il continue à dénoncer la réforme du lycée et la place accordée aux mathématiques qui relève d'une conception de l'éducation qu'il condamne. ■ **Pierre Priouret**

LYCÉE : DES OPTIONS QUI COMPTENT ?

Annonces par voie de presse, discours contradictoire en CSE, textes au *JO*... mais pas au *BO* : la communication ministérielle sur le statut des options dans le nouveau bac entretient les confusions.

Dissipons ce brouillard ! En l'état actuel des textes, seules les options facultatives de LCA bénéficieront d'une valorisation des points au-dessus de 10, affectés d'un coefficient 3. Les autres options (Arts,

LVER, LSF, EPS...) comptent uniquement dans le cadre de l'évaluation des résultats de l'élève au cours du cycle terminal (bulletin scolaire, soit 10 % du bac), sans valorisation ; le coefficient 2 actuel n'est pas reconduit. Une inégalité de traitement choquante en soi, et très inquiétante pour ces options. Une raison de plus de rejeter cette réforme.

ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE : LOURD ET ABSTRAIT

Malgré un vote négatif du Conseil supérieur de l'éducation (CSE), le programme d'Enseignement scientifique de Première a été maintenu en l'état.

Ce programme intellectuellement ambitieux ne convient pas au tronc commun et à la diversité des élèves auxquels il s'adresse. Certains sujets seront compliqués à aborder avec des lycéens sans appétence pour les sciences. Contrairement aux propos ministériels, les mathématiques n'y sont considérées que comme un outil.

Sans surprise, dans le cadre d'une marge très réduite (8 heures par division de 35 élèves en cycle terminal), et d'une concurrence avec la constitution de groupes à effectif réduit en enseignement de spécialité et avec les options, la plupart des projets de répartition de services ne permettront pas de pratiquer d'activités expérimentales, ni de réaliser le « projet expérimental et numérique » dans des conditions d'effectif raisonnable comme le précise le programme. Cet enseignement se fera donc majoritairement en classe entière

en partageant une heure de physique-chimie et une heure de SVT.

La complexité de ce qui sera enseigné sera fixée par la banque d'exercices d'épreuve commune, ce qui n'est pas acceptable. Toutes ces conditions rendent ce programme irréalisable.

Bricolage

Le ministère découvre en mars que les actuels programmes de Seconde de PC et de SVT ne seront pas adaptés aux nouveaux programmes de Première. Il demande, dans une note non réglementaire, de réaliser en cette fin d'année de Seconde, une partie du programme futur, au détriment ou en plus, selon les académies et les disciplines, du programme toujours en vigueur. Le SNES-FSU a pointé depuis longtemps ce manque de cohérence. Cette note est une



nouvelle preuve du mépris ou de l'ignorance dans lequel le ministère tient le travail des enseignants et de l'impréparation de cette réforme.

Le SNES-FSU demande toujours une autre réforme du lycée. Il apportera tout soutien nécessaire aux collègues face à cette jonction hiérarchique : halte à l'improvisation ! ■

Anne-Sophie Legrand, Valérie Degoy

EPLESF : INTERPELLEZ VOS ÉLUS !

Le SNES-FSU propose en intersyndicale un modèle de courrier permettant d'interpeller les élus (conseillers départementaux, maires) pour qu'ils demandent aux sénatrices et sénateurs de retirer l'article 6 quater du projet de loi « Pour une école de la confiance ».

Cet article résulte d'un amendement des députés LREM créant les Établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF) : nouveau type d'établissements qui engloberaient les écoles primaires et le collège sous la houlette du principal, accompagné de directeurs adjoints. Les conseils d'école et d'administration fusionneraient en une unique instance, tout comme le conseil des maîtres et le conseil pédagogique.

Missions dénaturées

Les expérimentations actuelles d'« écoles du socle » s'accompagnent généralement de projet pédagogique d'échanges de services « primaire-collège ». À ce rythme, il ne manquera plus grand-chose pour créer un statut unique pour les professeurs d'école et de collège. La question du devenir des directeurs d'école a largement mobilisé les professeurs des écoles en grève le 19 mars, au point que le ministre a diffusé une vidéo pour rassurer

les personnels en précisant que la création des EPLESF « doit résulter de la demande de la communauté scolaire. On pourra faire évoluer le texte sur ce point ». On sait déjà comment l'assentiment des collègues est obtenu aujourd'hui pour des expérimenta-

tions : par la menace de fermeture d'écoles ou de collèges.

Un nom qui dit tout

La dénomination « savoirs fondamentaux » montre le manque d'ambition qu'il porte pour les élèves des territoires ruraux et des quartiers politiques de la ville (où d'autres établissements de même nature sont prévus sous le label « cités éducatives »). À l'opposé, l'article 6 de la même loi donne un statut officiel aux EPLE Internationaux, au recrutement sur dossier pour les enfants d'expatriés (par exemple à Clermont-Ferrand à la demande de Michelin) et quelques élèves favorisés triés sur le volet. Cette dislocation du collège en de multiples établissements entérine le renoncement à lutter contre les inégalités. ■

Anne-Sophie Legrand

www.snes.edu/Etablissements-publics-locaux-d-enseignement-locaux-d-enseignement-des-savoirs.html



UNE MOBILISATION RÉUSSIE !

Printemps des CIO et des Dronisep : à l'appel d'une intersyndicale réunissant le SNES-FSU, le SE-UNSA, Sud Éducation, CGT Éduc'action et le SNPTES, la journée du 21 mars à Paris a une nouvelle fois mobilisé la profession.

Près de 250 Psy-ÉN, DCIO, personnels des CIO, de l'Onisep et de ses délégations se sont réunis en assemblée générale. Plus de 500 personnes étaient présentes à la manifestation qui s'est dirigée vers le ministère. Six mois après le vote de la loi « Avenir professionnel », les raisons de la colère sont nombreuses : démantèlement en cours à l'Onisep sans se préoccuper des personnels pourtant agents de l'État, prévision de nouvelles fermetures de CIO, baisse drastique du nombre de Psy-ÉN EDO recrutés au concours, etc. De leur côté, les Régions, investies par la loi d'une nouvelle compétence d'information sur les métiers et les formations, organisent leurs assises de l'orientation. Elles ne se soucient plus de respecter le cadre de la loi tant elles y voient un intérêt majeur : celui d'attirer les élèves vers les métiers en tension.

Toujours dans l'action

Les IGEN P. Charvet et M. Lugnier chargés d'un rapport sur l'avenir des CIO, des Psy-ÉN et DCIO, des missions de l'Onisep et de l'éducation à l'orientation, ont remis leurs conclusions au ministre qui devrait rendre



ses arbitrages prochainement. L'intersyndicale se réunira dès que ceux-ci seront connus. Elle appelle à élargir la mobilisation :
 – en utilisant toutes les occasions pour informer les enseignants et les parents sur les conséquences néfastes et inégalitaires de cette réforme de l'orientation pour l'avenir des jeunes ;
 – en participant à toutes les actions pour la défense d'une école ambitieuse le 30 mars

et contre la casse du statut de la Fonction publique le 9 mai ;

– en développant les actions locales en lien avec les mobilisations lycéennes et enseignantes.

L'intersyndicale continue d'exiger qu'une véritable concertation soit mise en place notamment pour l'avenir des personnels des Dronisep, contre le démantèlement de l'Onisep et pour le maintien de tous les CIO. ■ **Géraldine Duriez**

L'organisation de l'Éducation nationale

L'administration de l'Éducation nationale est présente dans chaque Région et dans chaque département : ce sont les services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale. Son organisation s'articule autour de dix-sept Régions académiques, trente académies et quatre-vingt-dix-sept directions des services départementaux de l'Éducation nationale.

Rectorat



L'académie est la circonscription administrative de référence de l'Éducation nationale. Au sein des dix-sept Régions académiques, la France est répartie en vingt-six académies métropolitaines et quatre académies d'Outre-mer. Mayotte et les collectivités d'Outre-mer disposent d'un vice-rectorat ou de services de l'Éducation nationale. Nommé par décret du président de la République en Conseil des ministres, le recteur d'académie est responsable de la totalité du service public de l'Éducation dans l'académie, de la maternelle à l'Université, et exerce aussi des compétences dans le domaine de l'enseignement privé sous contrat. Il exerce également les fonctions de chancelier des universités. ■

Pas que dans le primaire

Les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale du département (DASEN, anciennement Inspecteur d'académie) représentent le recteur dans un département. Ils mettent en œuvre la stratégie académique organisant l'action éducative dans les écoles, les collèges et les lycées. Ils sont davantage reconnus pour gérer le premier degré et font notamment l'actualité lors des



décisions de fermetures de classes. Ils interviennent beaucoup moins dans le secondaire, leurs pouvoirs étant plus réduits et moins

largement délégués par le recteur, sauf en matière d'orientation. Ils peuvent néanmoins inspecter les établissements. Ils contrôlent par ailleurs leur gestion administrative et financière en donnant leur avis sur leurs projets de budget et comptes financiers avant de les transmettre au recteur. ■

Tout est dans le rapport

L'inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN) est un corps composé de quatorze groupes disciplinaires et de spécialités, dirigé par un doyen, qui a pour mission d'assurer le suivi des méthodes pédagogiques et des politiques éducatives. Les inspecteurs généraux ont eu longtemps pour mission principale l'inspection individuelle de tous les enseignants et chefs



d'établissement. Dans les années 1960, l'augmentation importante du nombre d'enseignants les ont conduit à venir de moins en moins souvent dans les classes, tout en les empêchant de développer des missions d'évaluation de l'ensemble du système éducatif.

C'est pour cela que sont institués en 1964 les inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), à qui est transférée progressivement l'évaluation individuelle des enseignants. L'inspection générale de l'Éducation nationale remet chaque année au ministre des rapports sur le suivi de la mise en œuvre de la politique éducative. ■

Des super-recteurs

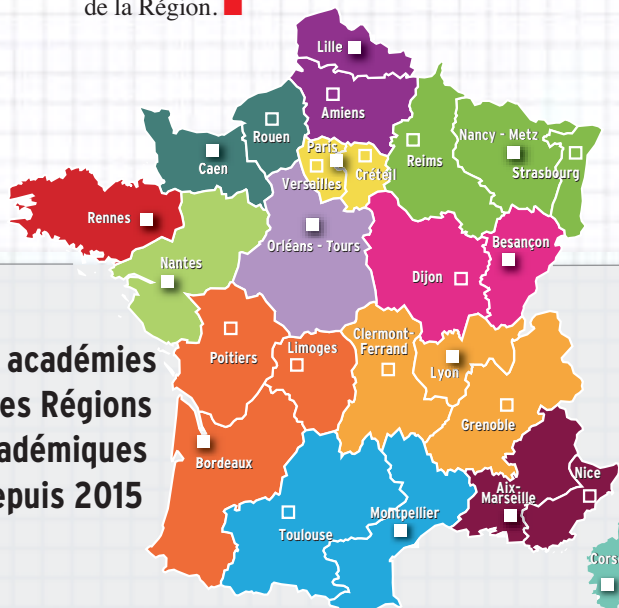
Avec la réforme de l'organisation territoriale (loi NOTRE), et plus précisément la création des nouvelles Régions, l'administration centrale a été tentée de réduire le nombre de rectorats. La fusion des académies de Rouen et de Caen devait donner le ton. Jean-Michel Blanquer souhaitait pour 2020, treize académies et autant de recteurs. Ce projet, dénoncé par le SNES-FSU, vient d'être abandonné. Aujourd'hui, quatre Régions académiques sont composées de trois académies et cinq de deux académies. Pour ces super-Régions (voir carte ci-dessous), neuf « super-recteurs », déjà nommés, resteront en place. Ils sont chargés de présider le comité régional académique où siégeront les autres recteurs de la Région. ■



Au 110, rue de Grenelle

C'est l'adresse mythique du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse situé dans l'Hôtel de Rochechouart, siège de l'institution depuis 1829. Ce ministère ne fait pas partie des ministères dits régaliens, mais son importance sociale est grande, le droit à l'éducation étant consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les besoins en matière éducative font en outre de ce ministère le premier employeur de l'État.

Les académies et les Régions académiques depuis 2015



Lecture

L'amour au temps du numérique

La sociologue Marie Bergström a réalisé une très large enquête



sur les sites de rencontre en ligne, dont elle nous livre les résultats. Ces nouveaux cadres de rencontres introduisent une nouveauté importante : celles-ci se déroulent en

dehors des cercles relationnels habituels, ce qui bouscule pas mal de choses dans les relations amoureuses...

► *Les nouvelles lois de l'amour*, Marie Bergström, La Découverte

Démographie

Espérance de vie

Selon une étude de l'Institut national des études démographiques publiée en mars, l'espérance de vie ne progresse plus que faiblement en France depuis quelques années. Alors que celle-ci augmentait de trois mois par an depuis les années 1950, elle n'a gagné qu'un mois et demi pour les hommes et un mois pour les femmes depuis 2014... En cause l'augmentation du nombre de cancers, qui sont aujourd'hui la première cause de mortalité. Leur nombre diminue moins vite que celui d'autres causes de décès, et il reste même stable pour les femmes.

Lecture

Une BD sur la ZAD

La Zone d'Aménagement Différé, devenue à Notre-Dame des Landes, Zone A Défendre, a eu son auteur de polar, Jean-Bernard Pouy. Il fallait bien une BD. Elle aurait pu être documentaire et ne rien raconter des rêves d'un autre monde. Thomas Azuélou pour le texte et Simon Rochepeau pour le dessin ont choisi... de ne pas choisir. Reportages et fictions se mêlent pour faire passer



l'essentiel, la construction d'une société plus égalitaire et fraternelle. Une réussite.
► *La ZAD, c'est plus grand que nous*, Thomas Azuélou et Simon Rochepeau, Futuropolis

CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Quand ralentissement rime avec crise financière...

La conjoncture économique et financière est un sujet qui intéresse peu les médias. Et pourtant, la situation actuelle a de quoi alerter. La croissance économique est partout en berne et les outils pour favoriser les politiques de relance arrivent à bout de souffle.



La structure économique et financière mondiale fait chaque jour la preuve de son obsolescence. Les crises – climatiques, écologique, la récession et le krach financier – viennent faire éclater les modèles anciens. Les gouvernements ne trouvent de réponse ni dans l'idéologie libérale ni dans la conservation des modèles anciens comme le voudrait Trump. La situation économique et financière actuelle alimente ce constat. Depuis l'entrée dans une crise systémique et globale en août 2007, les crises ont succédé aux crises, notamment celle de l'euro en 2011 qui a largement entamé la légitimité de la construction européenne. L'incertitude domine.

Possibles faillites en chaîne

L'économie chinoise voit son taux de croissance baisser avec des répercussions sur l'économie allemande ; d'après l'OCDE, cette dernière, tributaire du marché mondial, voit son taux de croissance prévu pour 2019 s'effondrer à 0,7 %. La zone euro enregistre, en conséquence, un faible taux de croissance, de l'ordre de 1 %, lié à une nette tendance à la récession. Seule l'économie française fait « mieux » avec 1,3 %, résultat des timides mesures de relance obtenues par la mobilisation des Gilets Jaunes. Dans le même temps, les Bourses chinoises sont secouées à la fois par les négociations commerciales avec les États-Unis et par la chute de leurs exportations dans le contexte d'un recul du commerce mondial. Le système financier est à la merci des conséquences de la montée de l'endettement des entreprises et de la faiblesse des banques comme double résultat de cinq ans de taux d'intérêt négatif. Les faillites en chaîne sont possibles. La Banque centrale européenne, consciente de cet environnement, maintient des taux d'intérêt directeurs

proches de zéro et multiplie les prêts aux banques sur le « long terme », afin de leur permettre de continuer leurs opérations. Celles-ci se servent de la seule variable d'ajustement dont elles disposent : réduire leur masse salariale en supprimant des emplois.

Inquiétude sur les marchés

Le « Quantitative Easing », le rachat par la banque centrale des obligations de la dette publique et de celles de grandes entreprises a pris fin en décembre 2018. Les outils des banques centrales sont émoussés d'avoir trop servi. La politique monétaire ne sait pas se redéfinir. La Banque centrale des États-Unis, la Fed, a porté ses taux directeurs aux alentours de 3 %, provoquant l'appréciation du dollar, ce qui alourdit le poids de la dette des pays émergents, libellée dans cette monnaie. Une étincelle peut enflammer le monde. Symptôme de l'ambiance d'inquiétude qui règne sur les marchés financiers, toutes les émissions de titres de dette publique, aussi bien celles des États-Unis que du Qatar, sont attendues par les investisseurs financiers. Ceux-ci sont en effet à la recherche de placements sûrs. Les États de la zone euro empruntent ainsi aujourd'hui à des taux d'intérêt très faibles. Cette faiblesse des taux permet ainsi en France d'éviter une augmentation du service de la dette, et ce alors que l'endettement total augmente... Ce dont le gouvernement ne se vante pas ! Le ralentissement de la croissance, accompagné d'un risque important de krach financier, fait craindre l'entrée dans une profonde récession, sans que les gouvernants n'envisagent de mesures préventives car ils restent enfermés dans leurs dogmes. ■

Nicolas Bénéès

Un dispositif peu connu et redoutable

Alors que l'Europe et le monde sont confrontés à des perspectives économiques et politiques sombres, alors que les citoyens se mobilisent pour le climat et la justice sociale, la Commission européenne et le Conseil européen continuent de prêcher et d'imposer le dogme libéral.

Depuis 2011, avec le consentement de la plupart des gouvernements nationaux, les pouvoirs de la Commission et du Conseil ont été étendus et renforcés par un processus de contrôle et d'injonctions : le « Semestre européen ».

Dans les traités européens, les décisions de l'Union qui s'imposent aux États membres sont circonscrites à des compétences dites « exclusives » : monnaie, concurrence, douanes, relations commerciales internationales et pêche. Les autres champs politiques sont des compétences soit partagées (les États sont souverains sauf si l'UE décide d'exercer sa compétence), soit d'appui (l'UE ne peut que soutenir, coordonner ou compléter l'action des États).

Une Commission au pouvoir renforcé

Mais globalement, après la mise en œuvre de l'euro, l'Union a eu certaines difficultés à faire appliquer les critères financiers du pacte de stabilité et à imposer – autant qu'elle l'aurait souhaité – les réformes structurelles libérales au-delà de son domaine de compétence exclusif ou partagé. Ce qui ne signifie pas qu'elle n'a pas réussi à en imposer un certain nombre !

Mais, depuis 2011, les modalités de « gouvernance » de l'Union ont sensiblement évolué. Le « semestre européen » a remplacé la méthode ouverte de coordination qui n'avait pas eu les effets escomptés. Les crises financières de 2008 et 2010 ont servi d'alibi à la mise en place de ce dispositif qui dessaisit largement les parlements nationaux de leurs prérogatives. Tous les ans, à

l'automne, la Commission européenne et le Conseil publient le « paquet d'automne », une analyse économique globale de la zone et mettent à l'index les pays dont la dette et/ou le déficit sont excessifs (proches ou au-delà des 3 % de déficit et au-delà des 60 % de dette publique).

Des injonctions très libérales

Ce « paquet » comprend aussi des orientations pour l'ensemble de la zone. À titre d'exemple, à l'automne 2018, la Commission recommandait aux États membres de soutenir une croissance « inclusive », de reconstituer les réserves budgétaires ou de « déplacer la charge fiscale pesant sur le travail ». À la fin de l'hiver, la Commission dévoile les rapports par pays, qui contiennent une analyse détaillée de leur situation économique, un suivi des préconisations des années précédentes et les réformes qu'il conviendrait de poursuivre ou d'entreprendre. S'ensuit un « dialogue » avec les gouvernements qui débouche au mois de mai sur la publication des recommandations. Ces dernières vont largement au-delà des prérogatives de l'Union. Pour imposer ses vues dans des domaines qui ne devraient pas la concerner, la Commission troque la menace d'une sanction financière pour dette publique ou déficit excessifs contre la mise en œuvre de ses préconisations.

De fait, de nombreuses réformes libérales mises en œuvre en France ont d'abord été formulées par la Commission. Il en est ainsi de l'inversion de la hiérarchie des normes en droit du travail, du développement de l'apprentissage ou du projet de réforme des retraites. Ainsi, au printemps 2018, la Commission européenne affirmait noir sur blanc pour le cas de la France que « les réformes des retraites déjà adoptées devraient réduire le ratio des dépenses publiques » et que « l'alignement de différents régimes de retraite des secteurs public et privé réduirait de plus de 5 milliard d'euros les dépenses publiques à l'horizon 2022 ».

Dans son rapport de février 2019, la Commission répète à l'envi qu'il faut « assainir » les dépenses publiques (elle attribue beaucoup d'importance au programme Action publique 2022), que le sous-emploi est dû à une « inadéquation des compétences » ou même qu'il faut – formulation curieuse – « réduire les formalités administratives inutiles »... inutiles pour qui ?

Pour un gouvernement libéral, les injonctions de la Commission ne sont qu'un alibi. Mais quel que soit le fond des préconisations, le caractère technocratique et non démocratique de ce processus n'est pas acceptable. ■

Hervé Moreau

Lecture

Le Président des ultra-riches

Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, sociologues de la bourgeoisie, poursuivent leur œuvre de dénonciation, étayée par un travail d'enquête, de la dérive oligarchique du pouvoir. Après Nicolas Sarkozy, le président des riches, voici donc Emmanuel Macron, le président des ultra-riches, qui multiplie petites phrases méprisantes à l'égard de « ceux qui ne sont rien » et cadeaux fiscaux faits aux plus fortunés.

► *Le président des ultra-riches*, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, La Découverte



+ 1,3 %

Gilets jaunes au secours de la croissance

Le net ralentissement qui touche toute la zone euro est moins ressenti en France. Grâce aux Gilets jaunes, qui ont obtenu des mesures certes bien timorées, mais qui, en redonnant du pouvoir d'achat aux ménages, nous évitent d'être aussi touchés que les autres pays européens. Le PIB français devrait augmenter ainsi de 1,3 % en 2019, celui de l'Allemagne de seulement 0,7 %. La différence n'est pas énorme mais représente des milliers d'emplois... Encore une preuve que les mesures permettant d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres, outre leur intérêt évident en termes de justice sociale, ont aussi un effet positif sur l'activité. Dommage que l'idéologie libérale des gouvernants européens les empêche de voir cette évidence.

Lecture

Le pouvoir des lobbies

Un excellent ouvrage qui permet de mesurer à quel point le pouvoir exercé par les lobbies remet en



Suite page 20 >>>



»» Suite de la page 19

cause la démocratie. Les entreprises utilisent de nombreux outils pour escamoter ou travestir les vérités qui risqueraient de nuire à leur business, au détriment souvent de la santé publique...

» *Lobbytisme*, Stéphane Aurel, La Découverte

Privatisation

Aéroport à vendre

Le projet de loi autorisant la cession d'Aéroport de Paris pour 70 ans vient d'être adopté par l'Assemblée nationale. Même si cette vente va rapporter entre 8 et 10 milliards, elle ne représente pas forcément une très bonne affaire pour les finances publiques, qui se verront privées des dividendes que rapporte ADP : 173 millions en 2018. Une stratégie de court terme donc, qui va permettre de combler des déficits publics aujourd'hui mais prive l'État de recettes pour 70 ans. On se demande donc quel peut bien être l'intérêt de l'opération, à part se conformer à une idéologie libérale dans laquelle l'État doit se retirer de l'économie, même lorsque cela lui fait perdre de l'argent...

Lecture

Autour de Jean Gadrey

Comment (re)mettre l'économie au service de la société ? C'est la question que se posent dans cet ouvrage une trentaine d'auteurs, autour des travaux de Jean Gadrey. Celui-ci propose sur de nombreux sujets des approches originales, en rupture avec la pensée économique dominante. Ses travaux, critiques du mythe de la croissance et



favorable à une transition écologique et sociale, cherchent à améliorer les conditions de vie et le bien-être de tous et toutes.

» *L'économie au service de la société*, sous la direction de F. Jany-Catrice et D. Méda, les Petits Matins

LA MOBILITÉ SOCIALE

Une société bloquée ?

La « mobilité sociale » désigne le fait, pour un individu, de changer de position sociale par rapport à ses parents. Cette notion contient donc des enjeux politiques fondamentaux pour une démocratie. Faut-il forcément croire les discours sur la « panne de l'ascenseur social » ? Et si l'ascenseur fonctionnait mieux, la société serait-elle meilleure pour autant ?

« Dans la France d'aujourd'hui, sept enfants de cadres sur dix exercent un emploi d'encadrement quelques années après la fin de leurs études. À l'inverse, sept enfants d'ouvriers sur dix demeurent cantonnés à des emplois d'exécution. » C'est ainsi que Camille Peugny, sociologue, ouvrait *Le Destin au berceau*, en 2013. Un constat pointant l'influence pesante et persistante qu'exerce l'origine sociale des individus sur leur trajectoire sociale. Et si le destin se détermine au berceau, alors la société n'est pas démocratique, mais tout simplement aristocratique : pour réussir leur vie, certains n'ont qu'à « se donner la peine de naître ». Les plus pauvres, au contraire, ont peu de chances de quitter leur milieu social : un rapport de l'OCDE, de juin 2018, montrait qu'en moyenne, dans les 24 pays étudiés, il faut cinq générations pour que les descendants d'une famille pauvre atteignent le revenu moyen de la population. En France, il faut même six générations...

Le destin au berceau ?

Les derniers chiffres publiés par l'INSEE en février 2019 invitent à nuancer ce discours – d'autant qu'il débouche souvent sur l'idée que la démocratisation scolaire ne servirait à rien. Ainsi, environ deux tiers des hommes ont une position sociale (définie par leur catégorie socioprofessionnelle) différente de celle de leur père (dont 28 % ont connu une mobilité « ascendante », et 15 % un déclassement). La « reproduction » sociale concerne donc « seulement » un tiers des hommes. En ce qui concerne les femmes, 72 % d'entre elles ont une position différente de leur mère (40 % ont connu une mobilité ascendante). Et, pour les femmes, ces chiffres sont nettement en hausse depuis 40 ans. On est donc loin de l'image d'une société bloquée, où chacun reste à la même place que ses parents, de génération en génération.

En réalité, les débats autour de la mesure du degré de mobilité sociale sont l'objet de beaucoup de recherches sociologiques depuis des décennies, sans qu'on arrive vraiment à des résultats convaincants.

Angles morts

En cause, d'abord, les limites méthodologiques de ces recherches, et en particulier de l'outil de base utilisé, la « table de mobilité ». Tableau qui utilise des catégories d'emploi si larges qu'il masque de nombreuses trajectoires de mobilité objective. Par exemple, un enfant de professeur

du secondaire qui devient professeur d'université sera compté comme un cas de « reproduction », les deux types d'emploi étant classés dans la CSP « cadres ». Et pourtant, il y a bien une mobilité ascendante (de revenu, de prestige, etc.). À l'inverse, la grille d'emplois utilisée verra de la « mobilité » lorsqu'un enfant d'ouvrier devient employé : mais il s'agit là de « mobilité horizontale », qui n'implique ni ascension, ni déclassement (mais maintien dans les classes populaires). En cause aussi, plus profondément, la réduction de « l'origine sociale » et du « statut social » au seul critère de l'emploi occupé. Or ces deux variables devraient inclure de nombreux autres indicateurs : le revenu, le lieu d'habitation, le diplôme, le type de logement, le statut de l'éventuel-le conjoint-e, etc.

Mais plus profondément, c'est l'idéologie sous-jacente à cette thématique de la mobilité sociale qui devrait être interrogée, car elle suppose qu'une société est juste lorsqu'il y a un « ascenseur » permettant de passer d'un étage à l'autre. Et donc que le problème serait la « panne » de l'ascenseur, empêchant les individus de « changer d'étage ». Et si le problème, c'était plutôt l'existence de plusieurs étages, et la hauteur croissante qui sépare ces étages ? ■

Romain Gény



© Olivier Teyssaud

DOSSIER

Fiscalité

Injuste fiscalité



Coordination : Clarisse Guiraud et Benoît Teste

Ont contribué à ce dossier : Thierry Ananou, Tiphaine Colin, Romain Gény, Hervé Moreau, Daniel Rallet et Gilbert Ricard

Les articles 13 et 14 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 illustrent la permanence des questions de justice fiscale aux fondements de notre modèle politique et social :

- Art. 13. *Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.*
- Art. 14. *Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.*

Bien que les politiques libérales n'aient eu de cesse de délégitimer l'impôt et les cotisations, présentant les services publics comme un coût et les cotisations comme une charge, cette soif de justice fiscale ne s'est pas tarie. Que ce soit dans la majorité du mouvement des « Gilets Jaunes », et ce malgré les forces qui ont voulu en faire un mouvement anti-fiscal, dans le « grand débat » ou dans des sondages d'opinion, les Français s'expriment majoritairement en faveur du rétablissement de l'ISF, de la création de tranches d'impôt supplémentaires, de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales qui permettent aujourd'hui aux grandes fortunes et aux multinationales de se soustraire à leurs obligations.

Mais il est aussi significatif qu'une grande partie des « réponses » d'Emmanuel Macron au mouvement des Gilets jaunes non seulement ne satisfasse pas ces exigences, mais aille même à leur exact opposé puisqu'elles ne font qu'aggraver l'appauvrissement de l'État et de la protection sociale, avec l'emblématique mesure de défiscalisation et désocialisation des heures supplémentaires.

La fiscalité est donc bel et bien un enjeu de civilisation et, à ce titre, un champ d'intervention syndicale de toute première importance pour le SNES et la FSU qui posent la question essentielle du niveau des ressources publiques et sociales que la Nation se fixe pour financer les besoins de la société.

Économie de l'offre

Haro sur l'impôt ?

D'où vient cette idée qu'il suffirait de baisser les impôts pour que tout aille mieux ? S'opposer à la fiscalité n'est pas une idée neuve, mais elle n'a jamais été autant portée depuis vingt ans par les politiques économiques de tout bord.

Le néoconservatisme des années 80 qui s'est incarné dans les gouvernements Thatcher en Grande-Bretagne ou Reagan aux États-Unis a réactivé l'idée qu'une baisse des impôts pourrait bénéficier à tous. La (petite) histoire raconte que le chantre de la baisse des impôts et conseiller de R. Reagan, A. Laffer, aurait tracé sa fameuse courbe sur une nappe en papier. Vraie ou inventée, l'anecdote a contribué à populariser une théorie qui va servir durant des décennies à justifier la réduction des impôts. Selon celle-ci, à partir d'un certain seuil, l'augmentation du taux d'imposition décourage l'activité et réduit donc le montant des recettes fiscales.

Courbe de Laffer

En baissant le taux d'imposition, un gouvernement encouragerait l'activité et ferait donc monter ses recettes fiscales. La courbe de Laffer a largement contribué à focaliser l'attention sur le niveau de prélèvement, comme s'il existait un taux de prélèvement optimal sans tenir compte de l'utilisation des recettes fiscales.

En fait, le lien entre la fiscalité et la croissance est très complexe. Une baisse des impôts peut favoriser la croissance par un regain de pouvoir d'achat mais à condition d'accepter que cette baisse ne soit pas compensée par une baisse équivalente des dépenses publiques. Dans ce cas, une baisse des prélèvements peut s'apparenter à une



© Olivier Teyraud

Toutes les diminutions de prélèvements n'ont pas les mêmes effets. Une baisse des taxes - comme la TVA - payées par les ménages est favorable au pouvoir d'achat des moins fortunés.

relance keynésienne par la demande, par un creusement du déficit budgétaire.

Mais pour les « économistes de l'offre », comme A. Laffer, la croissance se redresse si les impôts diminuent parce que les individus gagnant plus sont incités à travailler et à investir davantage. Ce mécanisme s'appuie sur un raisonnement microéconomique qui estime que l'activité repose essentiellement sur des incitations monétaires : réduire les incitations monétaires, c'est se rapprocher d'une économie collectiviste. C'est Valéry Giscard d'Estaing qui estimait que : « Au-delà de 40 % de prélèvements obligatoires (en proportion du PIB), nous basculerons dans le socialisme... ».

Premiers de cordée

L'effet Laffer n'a jamais été démontré. Beaucoup d'économistes pensent que la désincitation à l'activité ne pourrait commencer à exister qu'à des niveaux extrêmement élevés d'imposition, dépassant les 90 %. Mais surtout, il néglige totalement la macroéconomie : les impôts sont utilisés pour offrir des services collectifs gratuitement aux ménages. En clair, ce qui est pris d'un côté est redonné de l'autre. Il s'ensuit qu'une baisse d'impôt financée par une baisse des dépenses publiques oblige ces mêmes ménages à puiser dans leur revenu pour maintenir leur niveau de vie. Si gain il y a, c'est que le marché et les entreprises auront été plus effi-



© LDR

caces que l'État, et cela dans une situation de totale concurrence les obligeant à maintenir les prix au plus près de leurs coûts de production... cela reste à voir !

Les discours sur le *matraquage fiscal* dissimulent un autre objectif. Le raisonnement de Laffer ne préconise pas n'importe quelle baisse d'impôt. Il vise surtout les tranches marginales d'imposition sur le revenu dont la baisse provoque un effet de substitution propre à son mécanisme et non le taux moyen. En clair, pour que la baisse de la fiscalité soit efficace, il faut baisser les impôts des plus riches !

Derrière les politiques de baisse de la fiscalité se dissimulent les vieilles idéologies des classes les plus fortunées : les *premiers de cordée* doivent être récompensés et, par *effet de ruissellement*, cela profitera à tous. ■

Chiffres

1914

La loi de finances du 15 juillet 1914 crée l'impôt personnel et progressif sur le revenu, afin d'alimenter l'effort de guerre.

2018

Emmanuel Macron décide de supprimer l'ISF et d'alléger l'impôt sur les revenus du patrimoine en mettant en place une *flat tax*.

80 à 100 milliards

Montant en euros de la fraude fiscale chaque année.

L'impôt progressif

Qui veut la peau de l'impôt sur le revenu ?

Dans la fiscalité française, l'impôt sur le revenu (IR) est sans doute l'impôt le plus connu - et méconnu. C'est souvent aussi le plus décrié, alors que c'est un des rares impôts progressifs, donc permettant théoriquement de réduire les inégalités de revenu.

L'IR a une histoire mouvementée, et a connu de très nombreuses réformes, parfois contradictoires. Mais depuis le milieu des années 1980, les changements successifs sont cohérents : ils tendent tous à affaiblir l'IR, sa place dans le système fiscal et son degré de progressivité. Ce faisant, ces changements contribuent à rendre le système fiscal plus injuste.

Un outil de réduction des inégalités

La progressivité de l'IR repose sur son organisation en « tranches », avec des « taux marginaux » de prélèvement qui augmentent avec le niveau de revenu. Ce système fait que le taux moyen de prélèvement, théoriquement, augmente avec le revenu : plus on est riche, plus la part du revenu qui est prélevée est importante. Ce mécanisme fait que, sur le papier, les écarts de revenu après impôt sont plus faibles qu'avant le paiement de l'IR : dans un idéal de réduction des inégalités, l'IR est donc potentiellement synonyme de justice sociale. Mais si cet impôt représentait 12 % des prélèvements obligatoires au début des

Plus de tranches, moins d'inégalités

Supposons deux personnes célibataires. L'une a un revenu imposable de 12 000 €, l'autre de 120 000 €. Avec le barème actuel, la première va payer un impôt de 285 €, la deuxième de 35 285 € (on supposera qu'il n'y a ni optimisation ni évasion fiscale...). La deuxième a donc, avant impôt, un revenu dix fois plus élevé que la première, mais elle va payer un impôt 123 fois plus élevé. Après impôt, le rapport entre les deux revenus n'est « plus que » de 7,2, au lieu de 10. Modifions le barème pour ajouter une tranche : on suppose que le taux à 41 % s'applique pour la tranche 50 000-74 999 € ; qu'entre 75 000 € et 100 000 €, on applique le taux à 45 % ; qu'au-delà de 100 000 €, on applique un nouveau taux à 60 %. Avec ce nouveau barème, rien ne change pour la première personne ; pour la seconde, l'impôt monte à 42 700 € (+ 21 %). Le rapport entre les deux revenus après impôt est tombé à 6,6. Ce qui, bien sûr, est encore beaucoup trop...

années 80, son poids a été divisé par deux en trente ans, à tel point qu'il ne contribue plus que marginalement aux recettes de l'État. Dans le même temps, la CSG et la CRDS, impôts proportionnels donc moins justes, ont augmenté. Comment expliquer cet affaiblissement de l'IR ?

Certaines causes sont connues : le développement d'innombrables niches fiscales et autres « réductions d'impôt », permettant de réduire le revenu imposable, donc l'impôt, l'évasion et l'optimisation fiscales des

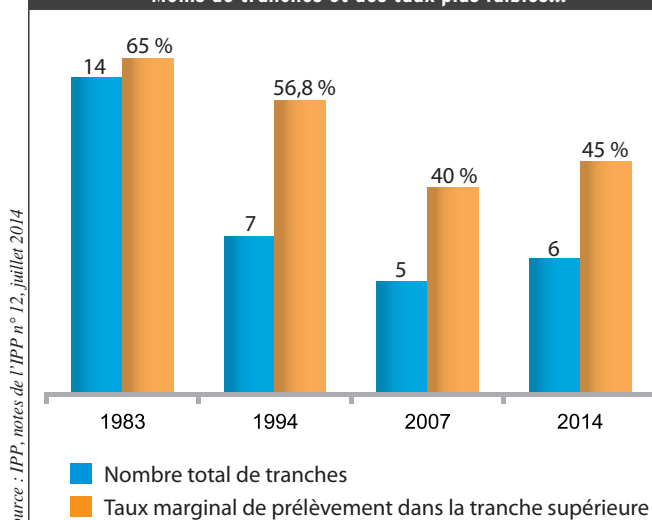
ménages les plus riches, la mise en place d'une *flat tax* sur les revenus du patrimoine, etc. Mais on oublie souvent une autre cause : la réduction quasi-continue du nombre de tranches et des taux marginaux de prélèvements, depuis 1988. Ce qui aboutit mécaniquement à prélever moins... surtout aux ménages les plus riches !

Renforcer à nouveau l'IR serait une mesure de justice sociale. Augmenter le nombre de tranches et les taux marginaux de prélèvement permettrait d'atteindre cet objectif. ■

Vous reprendrez bien une tranche ?

Certains s'inquiètent parfois qu'une hausse de leur revenu les amène à « changer de tranche » et à subir une forte hausse d'impôt. Par exemple, avoir un revenu imposable de 27 519 € signifie qu'on est « dans la deuxième tranche » (taux marginal de 14 %) ; à 27 520 €, on entre « dans la troisième tranche », au taux marginal de 30 %... Pour 1 € de revenu en plus, un impôt qui double ? Non, évidemment ! De même qu'on ne prélève pas 14 % du revenu total dans le premier cas, de même le taux marginal de 30 % va s'appliquer uniquement à la partie du revenu qui se situe dans la troisième tranche. Soit 1 €. La hausse de l'impôt à payer sera donc de 30 % d'1 €. Soit 30 centimes.

Moins de tranches et des taux plus faibles...



En 1983, le barème comptait 14 tranches dont la plus élevée était de 65 %. En 2014, plus que six tranches et 45 % pour la plus élevée.

77,6 milliards

C'est le montant, en euros, des recettes que l'État a tiré de l'impôt sur le revenu en 2017, un montant en légère hausse ces dernières années.

43 %

43 % des 38 millions de foyers fiscaux sont redevables de l'impôt sur le revenu.

188,7 milliards

La TVA, impôt non redistributif, rapporte 188,7 milliards d'euros aux finances publiques, presque 2,5 fois plus que l'impôt sur le revenu.

Contourner l'impôt

Un sport de riches et de grandes entreprises

Les contribuables les plus fortunés savent négocier avec l'administration le montant de leurs impôts en utilisant les zones d'incertitude de la loi fiscale.

Aidés par un business de juristes et d'avocats, les plus riches pratiquent l'« optimisation fiscale », consistant à contourner la loi pour payer moins d'impôts. Mais la fraude fiscale qui implique d'être hors-la-loi n'est jamais très loin, car les montages utilisés ont recours à un système bancaire qui expédie l'argent hors de portée du fisc.

Courbe de Laffer

La banque suisse UBS vient d'être condamnée par le tribunal de grande instance de Paris à une amende record de 3,7 milliards d'euros pour avoir démarché de très nombreux clients dans les provinces françaises. Son montant est une indication de l'ampleur de la fraude dans la classe possédante. Comme les scandales découverts par les journalistes et lanceurs d'alerte interviennent à intervalles réguliers (Panama Papers, Paradise Papers...), la pression de l'opinion a contraint certaines institutions internationales (OCDE, Commission européenne...) à prendre des mesures comme les échanges automatiques d'informations entre les États. Mais le système financier sait trouver les moyens pour contourner cet effort de transparence, en multipliant les sociétés écrans, spécialités notamment du Luxembourg et de Jersey. Contourner la loi coûte cher en experts de tous ordres, de sorte que ce sont les ultrariches qui en bénéficient le plus. Rien qu'au Luxembourg 170 milliards d'euros appartiendraient à des Français.



La liberté des mouvements de capitaux, l'opacité du système bancaire et la concurrence fiscale entre États permettent aux grandes entreprises d'échapper en grande partie à l'impôt.

La liberté des mouvements de capitaux, l'opacité du système bancaire et la concurrence fiscale entre les États permettent aux grandes entreprises, notamment les multinationales, d'échapper en grande partie à l'impôt.

L'impôt sur les sociétés est un bon exemple : l'assiette est différente selon les pays, les multinationales manipulent les prix d'échange entre leurs filiales pour délocaliser leurs profits dans les pays à faible imposition, phénomène accentué pour les géants du numérique, lequel favorise la mobilité des sources de valeurs. Google est réellement imposé en Europe à 0,5 % et Facebook à 0,02 %, c'est-à-dire rien. Cerise sur le gâteau, certains

États, entre autres le Luxembourg, l'Irlande, les Pays-Bas, négocient des conventions fiscales (rescrits) qui permettent aux entreprises bénéficiaires de réduire leur impôt.

Un récent rapport européen montre que les taux officiels d'imposition n'ont rien à voir avec les taux réels, l'écart étant particulièrement important en France (17 % en réel contre 33 %).

De nombreuses initiatives ont été prises par l'OCDE, la Commission européenne, et certains États. Mais le poids énorme des lobbys, les conflits d'intérêts entre États, le manque de volonté politique paralysent des projets, tel que l'harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés au niveau européen, ou les dénaturent. Pour sauver les apparences devant l'opinion, les États proposent des taxes nationales croupions qui prétendent s'attaquer au problème. C'est ce qui se passe aujourd'hui avec la taxe GAFA et qui s'est passé hier avec la taxe sur les transactions financières.

Attac propose plutôt une taxe unitaire qui porterait sur le bénéfice consolidé des multinationales, le produit de la taxe étant réparti entre les États en fonction de l'activité réelle de ces entreprises.

Seule la mobilisation citoyenne pourra permettre réellement d'avancer comme le montrent les travaux de la « Plate-forme paradis fiscaux et judiciaires », les actions d'Attac sur Apple et Google. Une semaine mondiale d'actions contre l'évasion fiscale a lieu du 1^{er} au 7 avril. ■

Les propositions de Solidaires finances publiques au niveau européen



- ▶ L'harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés couplée à l'instauration d'un taux plancher.
- ▶ Des règles communes en matière de fiscalité de l'économie numérique afin d'imposer la richesse là où elle est créée.
- ▶ L'harmonisation de la TVA (pour en finir avec la fraude « carrousel ») avec l'instauration d'un taux plafond.
- ▶ Le renforcement de la coopération avec un système d'échange automatique d'informations performant, une procédure européenne de contrôle fiscal, la fiabilisation du fichier des sociétés bénéficiant d'un numéro de TVA intracommunautaire, le renforcement des obligations déclaratives (comptables et fiscales en cas de montages et de prix de transfert).
- ▶ La publication des rescrits, une véritable protection des lanceurs d'alerte et la fin des « sociétés-écrans ».
- ▶ La création d'impôts européens (un impôt sur les sociétés et une véritable taxe sur les transactions financières qui neutraliserait la spéculation, contrairement à celle qui existe actuellement) qui permettraient de revaloriser le budget européen.



« Une montée de la résistance à l'impôt ? »

Alexis Spire, sociologue, auteur de *Résistances à l'impôt, Attachement à l'État. Enquête sur les contribuables français*, un ouvrage paru en septembre 2018, quelques semaines avant le mouvement des « gilets jaunes », et qui s'appuie sur une enquête de plusieurs années (avec des observations et entretiens dans plusieurs guichets) et un questionnaire sur les représentations et les pratiques du service public auprès de 2 700 contribuables.

L'US Mag : *Peut-on parler d'une montée de la résistance à l'impôt en France ?*

Alexis Spire : On est dans un contexte politique et idéologique d'exaspération assez forte à l'égard de l'impôt mais ces résistances ne s'expriment pas de la même façon selon les classes sociales.

Les contribuables des classes populaires sont surtout astreints à des formes d'imposition ne donnant lieu à aucune dérogation (CSG, TVA, taxe carbone...) et expriment leur exaspération sur le mode d'un sentiment d'injustice.

Plus on grimpe dans l'échelle des revenus, plus les prélèvements sont composés d'impôts qui peuvent être sujets à des aménagements (impôt sur le revenu, sur les successions, sur la fortune ou IFI...) et donner lieu à des stratégies d'optimisation. Ça débouche sur des formes de résistance moins bruyantes et moins visibles qu'en bas de la société.

Ce qui m'a beaucoup surpris dans mon enquête, c'est de constater que les contribuables des classes populaires – c'est-à-dire les ouvriers et employés – sont plus enclins à déclarer qu'il y a trop d'impôts en France. Pourtant, historiquement, les mobilisations antifiscales étaient principalement animées par les classes moyennes indépendantes. Là, ce qui est relativement nouveau c'est qu'une grande partie des classes populaires stables s'est ralliée à ce mouvement.

L'US Mag : *Pourquoi assiste-t-on à cette montée de « l'exaspération fiscale » au sein des classes populaires ?*

A. S. : Un premier facteur est la montée d'un sentiment d'injustice, exacerbé par les dernières mesures du gouvernement Macron. Ce mécontentement, révélé au grand jour au moment des Gilets Jaunes, couvait depuis plusieurs années. Il est d'abord lié au passage de la question sociale à la question fiscale. Les partis de gouvernement ont martelé l'idée que l'exigence de compétitivité empêche d'envisager toute augmentation des salaires, du fait du coût du travail et de la mondialisation. Une fois que les gens ont intériorisé l'impossibilité de revendiquer une augmentation de salaire, la baisse des impôts apparaît comme la seule solution possible pour améliorer le pouvoir d'achat.

Deuxièmement, il y a un très fort attachement à la valeur travail dans les classes populaires, et le système fiscal est souvent présenté comme une menace pour la préservation des emplois. C'est ce qui explique des formes de solidarité un peu improbables entre ouvriers, employés, indépendants et petits patrons pour critiquer le niveau excessif des prélèvements. Ce type d'alliance apparaissait



déjà dans le mouvement des Bonnets Rouges en 2013 et était aussi très visible au début des Gilets Jaunes.

Le troisième point, c'est la défiance envers les élites politiques qui s'accompagne de la conviction que l'argent des impôts est mal dépensé. Les scandales autour des fraudes fiscales ou des formes d'optimisation des géants de l'internet ont nourri l'idée qu'il y avait une injustice très forte entre le citoyen ordinaire et ceux d'en haut.

L'US Mag : *Ces mouvements contre l'impôt signifient-ils nécessairement un rejet de l'État ?*

Ce que montre mon enquête, c'est que le rapport à l'État est compliqué et ambivalent : il y a un attachement au modèle de protection sociale et aux services publics, une proximité avec les petits fonctionnaires, mais en même temps une défiance à l'égard des élites étatiques suspectées de mal dépenser l'argent public. Dans les zones rurales et les petites villes,

le recul des services publics, et leur dématérialisation, oblige soit à se déplacer loin, soit à faire les démarches par internet. Pour certains c'est un obstacle très fort à l'accès aux droits. Cela conforte beaucoup de contribuables dans l'idée qu'ils paient l'impôt mais que l'accès aux services publics qui en découle n'est pas également réparti sur tout le territoire. Il en ressort un sentiment d'injustice fiscale qui n'est pas nécessairement synonyme d'un rejet de l'impôt. ■

BIBLIOGRAPHIE

- ▶ **Alexis Spire**, *Résistances à l'impôt, attachement à l'État. Enquête sur les contribuables français*, Seuil, 2018.
- ▶ **Cédric Hugrée, Étienne Penissat et Alexis Spire**, *Les classes sociales en Europe : tableau des nouvelles inégalités sur le vieux continent*, Agone, 2017.
- ▶ **Lorenzo Barrault et Alexis Spire**, *Quand les classes supérieures s'arrangent avec le droit, Sociétés contemporaines*, n° 108, 2017
- ▶ **Alexis Spire et Katia Weidenfeld**, *L'impunité fiscale. Quand l'État brade sa souveraineté*, La Découverte, 2015.
- ▶ **Alexis Spire**, *Faibles et puissants face à l'impôt, Raisons d'agir*, 2012.
- ▶ **Nicolas Delalande et Alexis Spire**, *Histoire sociale de l'impôt*, La Découverte, 2010.



Équité fiscale

Une fiscalité française qui épargne les plus gros

Le système fiscal français est fortement injuste car peu progressif ; autrement dit, il pèse relativement peu sur les ménages les plus riches et les grandes entreprises.

L'étude de Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez publiée en 2011, « Pour une révolution fiscale », montre que non seulement l'impôt est peu progressif mais il est même dégressif puisque son taux diminue pour les ménages les plus fortunés. Les 50 % de ménages les plus modestes, ceux qui perçoivent entre 1 000 et 2 000 euros par mois, paient en moyenne 45 % de leurs revenus en prélèvements obligatoires (impôts sur le revenu, taxes et cotisations sociales). Les 40 % suivants dans la pyramide des revenus, ceux percevant des revenus compris entre 2 300 et 5 100 euros par mois, sont ceux qui ont le taux de prélèvement le plus élevé, de l'ordre de 49 %. Ensuite, à mesure que l'on avance dans la hiérarchie des revenus, la part des prélèvements décline pour ne représenter plus que 35 % des revenus pour les 0,1 % les plus riches, beaucoup moins donc que pour les plus modestes !

Les plus riches épargnés par l'impôt

La première injustice provient du poids trop faible de l'impôt sur le revenu, seul impôt progressif, qui ne représente que 24 % des recettes fiscales. Sa progressivité est par ailleurs limitée pas son faible nombre de tranches.

La deuxième injustice provient de la part très élevée des impôts indirects, qui représentent la moitié des recettes de l'État. Ceux-ci sont particulièrement injustes puisque le même taux frappe tous les citoyens, quel que soit le niveau de leur revenu. Ces impôts sur la consommation pèsent même davantage pour les ménages les plus modestes puisque ceux-ci consomment la totalité de leur revenu alors que les plus fortunés en épargnent une part importante. Les impôts sur la consommation ne représentent ainsi que 5 % des revenus des ménages les plus riches contre 15 % de ceux des revenus des plus pauvres.

La troisième injustice se trouve dans les niches fiscales. On en recense près de 500, ce qui représente une perte de recettes fiscales de 98 milliards d'euros. Celles-ci profitent essentiellement aux plus fortunés ainsi qu'aux plus grosses entreprises.

La réforme de la fiscalité sur le patrimoine voulue par Macron allège encore la charge fiscale pour les plus fortunés. Certes, l'impôt de solidarité sur la fortune, tel qu'il existait avant la réforme Macron, était largement insuffisant. Du fait des nombreuses exemptions dont il bénéficiait, on a pu dire qu'il concernait beaucoup plus les millionnaires que les milliardaires. La transformation de l'ISF en IFI et la mise en place d'un taux de prélèvement forfaitaire unique, une *flat tax*, sur les revenus du patrimoine ont coûté environ 5 milliards d'euros en 2018. Les 1 % les plus fortunés ont bénéficié de 44 % de ces allègements fiscaux, ce qui représente un beau cadeau...

Fiscalité sur les entreprises

Les grandes entreprises paient moins d'impôts que les petites. Selon le rapport du Conseil des Prélèvements obligatoires de 1999, alors que le taux d'imposition officiel des entreprises est de 33,33 %, le taux effectif n'est plus que de 28 % pour les très petites entreprises ; il n'est plus que de 13 % pour les grandes entreprises et il tombe même à 8 % pour les entreprises du CAC 40. En utilisant aussi les paradis fiscaux, certaines multinationales parviennent à échapper partiellement ou totalement à l'impôt en France. S'ajoute à cela la fraude fiscale qui prive l'État de 80 à 100 milliards de recettes fiscales chaque année.

Ce sont aussi essentiellement les plus grandes entreprises qui bénéficient du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), qui a coûté 111,6 milliards d'euros entre 2013 et 2018, soit environ 1 % du PIB chaque année. Son but affiché était la création d'emplois. Or France Stratégie, organisme rattaché à Matignon, a évalué que, dans le meilleur des cas, seuls 100 000 emplois avaient été créés ou préservés sur la période 2013-2015. En comparaison, signalons que les 450 000 emplois aidés que le gouvernement Macron a remis en cause n'ont coûté que 2,5 milliards en 2017. ■



© DR

Prélèvements obligatoires

Quelles réformes ?

On le constate, le système fiscal français est inégalitaire et complexe. Il fait l'objet de nombreuses critiques, souvent instrumentalisées.



© Olivier Teytaud

L'aversion envers l'impôt semble paradoxalement se diffuser parmi les catégories sociales qui ont le plus à perdre au recul des prestations sociales et des services publics qui découleraient automatiquement de la diminution des prélèvements obligatoires et donc des ressources des administrations publiques. Cela révèle surtout un fort sentiment d'injustice.

Beaucoup de suppressions

Il serait faux de penser que la fiscalité ne doit pas ou ne peut pas être réformée, et de fait elle l'a été profondément dans la période

la plus récente : suppression de l'ISF, *flat tax*, baisse de l'impôt sur les sociétés sont autant de réformes que le SNES-FSU dénonce car elles sont économiquement inefficaces et socialement injustes.

À l'inverse, il faudrait un retour à une réelle progressivité de l'impôt sur le revenu, une taxation plus élevée sur le patrimoine et les revenus du capital et une baisse drastique des impôts indirects (dont la TVA).

La suppression progressive de la taxe d'habitation est aussi inquiétante car elle pourrait être en partie compensée par une imposition foncière plus importante qui serait dramatique

Le financement de la Sécu a été de plus en plus fiscalisé avec la création de la CSG et avec l'attribution de recettes de TVA à la Sécu en compensation des allègements ou suppressions de cotisations sociales.

pour les ménages modestes qui ont été incités, sur la période récente, à accéder à la propriété.

Au détriment du modèle social

Il faut enfin considérer les prélèvements obligatoires dans leur ensemble pour redonner notamment plus de sens aux prélèvements qui abondent la Sécurité sociale et lui préserver un financement autonome et sanctuarisé. Initialement, les cotisations finançaient la Sécurité sociale alors que les taxes et impôts abondaient le budget de l'État. Mais le financement de la Sécu a été de plus en plus fiscalisé avec la création de la CSG et avec l'attribution de recettes de TVA à la Sécu en compensation des allègements ou suppressions de cotisations sociales. Ce mélange des modalités de financement favorise les transferts financiers entre les budgets de l'État et de la Sécu au détriment de notre modèle social. ■

TROIS QUESTIONS À ERWAN LE NADER, président de l'Association des professeurs de SES (APSES)



© DR

« La fiscalité passée sous silence par les nouveaux programmes de sciences économiques et sociales »

L'US Mag : Sous quels angles la fiscalité est-elle traitée dans les programmes actuels de SES ?

Erwan Le Nader : Au sens large, les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) sont vus dans leurs différentes dimensions : redistribution des revenus dans le cadre de la protection sociale, financement de biens collectifs ne pouvant être fournis dans un cadre purement marchand, instrument de politique économique permettant de mettre en œuvre des politiques budgétaires, ou d'orienter les comportements des agents économiques, par exemple au travers d'une taxe carbone visant à lutter contre la pollution.

L'US Mag : Cette question sera-t-elle présente dans les nouveaux programmes ?

E. L. N. : Il est frappant de constater qu'en Seconde et Première, (puisqu'on ne connaît pas encore le programme de Terminale),

les aspects relatifs à la redistribution des revenus ou aux politiques budgétaires sont écartés. C'est l'essentiel du rôle macroéconomique de l'État qui est passé sous silence, au profit d'une approche microéconomique centrée sur les mécanismes marchands.

L'US Mag : Plus généralement, quels reproches l'APSES fait-elle à ces programmes ?

E. L. N. : Ce sont des programmes bien éloignés de ce que sont nos élèves ! Technicistes, empêchant un véritable dialogue pluridisciplinaire entre l'économie et les autres sciences sociales, ils s'éloignent encore plus de l'objectif de culture générale en éludant les questions de société qui font pourtant le sel de notre enseignement. Le Conseil supérieur de l'éducation ne s'y est pas trompé, en rejetant unanimement ces programmes par cinquante voix contre et aucune pour. Une alerte sérieuse totalement ignorée par le ministre qui a malgré tout publié ces programmes.

RÉFORME DE LA FORMATION. Les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, en modifiant la place du concours pour les certifiés et les CPE, entendent réformer en profondeur leur formation initiale et leur recrutement.

Mauvaises orientations

Le niveau de qualification pour passer les concours du CAPES/T et du CACPE passera du M1 au M2 à compter de 2022. Les contenus de master MEEF seraient revus et ceux des concours, professionnalisés. Derrière ces déclarations, les objectifs sont clairs : professionnaliser le master MEEF (alternance) et faire de celui-ci la voie royale pour accéder aux métiers du professorat et de l'éducation. Le *leitmotiv* : la meilleure manière d'apprendre ces métiers est la pratique de terrain. Les savoirs disciplinaires sont considérés comme acquis en fin de licence, les stratégies d'enseignement ou d'actions éducatives s'apprennent en master. Le concours validerait les acquis du master. La formation lors de l'année de fonctionnaire stagiaire peut donc être réduite à peau de chagrin et, comme en 2010, les futurs stagiaires affectés à temps plein et ainsi contribuer à la réduction du nombre de fonctionnaires.

Un métier qui s'apprend

Pour le SNES-FSU, le concours, situé après le M2, a autant vocation à valider des savoirs universitaires qu'à vérifier des capacités à exercer le futur métier. En amont, conçu sur des savoirs académiques forts qui continuent de s'acquérir en master, la formation initiale

peut proposer des modules de professionnalisation par l'observation ou la pratique accompagnée. Des aides financières doivent être apportées aux étudiants, par exemple, sous forme de prérecrutements. Enfin, l'entrée dans le métier doit être progressive. L'année de stage doit permettre un regard réflexif sur son début de pratique professionnelle et donc comporter un stage d'au maximum un tiers temps et d'une formation adaptée au profil des lauréats (60 % d'entre eux sont issus d'un master disciplinaire).

Le ministère pose des jalons

Dès à présent, le ministère modifie l'arrêté master en privilégiant la formation sur le tas, en revalorisant l'évaluation du stage. Il conçoit un référentiel de master qui, sous prétexte de mieux cadrer la formation au niveau national, renforce l'apprentissage de gestes professionnels en minimisant



celui des savoirs disciplinaires sans lesquels les gestes professionnels ne sont rien. Il met en place un pseudo-prérecrutement sous statut d'AED (voir ci-dessous) mais ne donne aucun signe de réponse sur d'éventuelles aides aux étudiants, le statut du stage de master ou l'année de fonctionnaire stagiaire.

Un immense chantier s'ouvre, le ministre tente d'avancer masqué, mais l'objectif est clair : modifier en profondeur les métiers du professorat et de l'éducation pour en faire des exécutants plutôt que des concepteurs. ■

Xavier Marand, Alain Billate

AED PRÉPROFESSIONNALISÉS. La loi Blanquer parle de « prérecrutements ». Pourtant, cette mesure n'a rien à voir avec de véritables prérecrutements, réclamés par le SNES et la FSU, qui permettraient une amélioration des conditions d'entrée dans le métier.

Vers un service en responsabilité

Les textes créant le dispositif d'AED « en préprofessionnalisation » ne sont pas encore publiés qu'ils sont déjà dans les rectorats, et la campagne de promotion du ministère déjà en ligne, pour que 1 500 étudiants – 800 dans le second degré – soient recrutés en septembre 2019. La concertation a permis de faire évoluer la mesure sur différents points, mais l'essentiel demeure : pour le ministère, un étudiant ne se prépare pas à temps plein aux métiers de l'enseignement, puisqu'en contrepartie du salaire, il doit passer 8 heures en établissement, auxquelles s'ajoutent les heures de préparation (de plus en plus importantes de la L2 au M1), et le temps passé avec le tuteur (il y aurait beaucoup à dire de l'ampleur de la tâche de ce dernier). La mise



en responsabilité devant les élèves est toujours conçue comme une « entrée progressive dans le métier », une « formation pratique », aux dépens de la formation académique : le ministère prévoit que les AED « prépro » valide-

raient des ECTS via ce contrat et seraient donc dispensés de certains enseignements. Drôle de manière d'améliorer la formation des futurs enseignants et CPE !

Quand c'est flou...

Il convient donc d'être très vigilant sur les missions de ces AED, d'autant que le ministère cultive les ambiguïtés : on nous assure qu'ils n'auront pas de classe en responsabilité toute l'année (sur des BMP de 6 heures, par exemple), alors que dans une vidéo promotionnelle du

site « Devenir enseignant », le ministère parle « de prendre la responsabilité d'une classe en M1 », et qu'une infographie évoque « la prise en charge d'une classe de manière autonome ». ■

Pierre Claustre

CLIMAT SCOLAIRE, VICTIMATION, RISQUES PSYCHOSOCIAUX. La DEPP du ministère a lancé une grande enquête en ligne dite de « climat scolaire » auprès de 170 000 agents du second degré de l'Éducation nationale.

Le ministère enquête

Cette enquête a été commandée par le ministre dans le contexte du projet de « plan violence » qu'il avait annoncé en octobre, à la suite de l'agression médiatisée d'une professeure dans un lycée de Créteil. Ce plan devrait être mis en œuvre à la prochaine rentrée scolaire, si l'on en croit ses déclarations les plus récentes (cf. article p. 14).

Le ministère dispose depuis 1996 de données sur les faits de violence. Depuis 2007, ces données remontent par échantillonnage via les chefs d'établissement grâce au Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (SIVIS). Mais cette information est partielle, tous les événements ne sont pas recensés ou répertoriés. De ce fait, l'enquête actuelle revêt une importance particulière.

Évaluer tous les risques

Comme toutes les enquêtes de victimation, elle s'adresse directement à un échantillon représentatif de la population concernée. Ce qui permet de prendre en compte les évé-

nements qui n'ont pas été signalés ou dont le signalement s'est perdu dans les méandres des communications.

En outre, à l'occasion des groupes de travail qui ont été organisés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) pour préparer cette enquête, le SNES-FSU a obtenu que les questions ne se limitent pas au climat scolaire, aux incivilités et aux violences, mais qu'elles portent aussi sur les conditions de travail. Les personnels sollicités peuvent ainsi donner leur avis – notamment – sur la charge de travail, sur les moyens et le temps dont ils disposent pour réaliser leur mission, sur le respect et le soutien hiérarchique, et sur le sens et l'utilité de leur activité. Ce sont des questions classiques relatives aux fameux risques psychosociaux (RPS) qui sont reprises à cette occasion. Les réponses permettront une comparaison dans le temps puisqu'une enquête RPS avait été menée en 2013 pour les personnels enseignants.

Comme le signale la DEPP dans son courrier, les réponses sont strictement confidentielles



© Tim Green / Flickr.com

et il n'y aura pas de retour d'informations par établissement. L'objectif affiché par le ministère est d'obtenir un panorama statistique du point de vue des personnels sur les phénomènes de violence et le climat scolaire. Avec les questions ajoutées à la demande du SNES-FSU notamment (appuyé par la DARES), on aura aussi une information importante sur les risques psychosociaux. À condition, bien évidemment, que les personnels sélectionnés dans le panel répondent ; ils ont jusqu'au 5 avril. ■ **Hervé Moreau**

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE. La troisième édition de la semaine de l'ESS à l'école s'est déroulée du 25 au 30 mars.

Solidarité et partage en entreprise

Lors de l'édition précédente, en mars 2018, près de 10 000 élèves ont participé à l'événement, soit 354 classes, 78 lycées, 20 collèges et 52 écoles primaires et maternelles. Cette année, elle aura impliqué plus de 13 000 élèves. Copiloté par l'ESPER⁽¹⁾ (dont la FSU est membre), l'OCCE⁽²⁾ et Coop FR⁽³⁾, la semaine de l'ESS⁽⁴⁾ à l'école permet de faire connaître une forme d'activité économique coopérative et solidaire dont les objectifs et les modes de fonctionnement se démarquent de l'activité capitaliste classique.

C'est aussi de l'économie

L'ESS a été définie par la loi de 2014, elle rassemble des acteurs qui doivent disposer d'une « gouvernance démocratique [...] prévoyant l'information et la participation [...] des associés, des salariés et des parties prenantes » et dont les excédents financiers sont « impartageables et ne peuvent être distribués ». En clair, même si la réalité est parfois plus nuancée, et en simplifiant un peu, il n'y a pas de partage des bénéfices entre sociétaires et dans les cas les plus traditionnels de coopératives, les travailleurs sont collectivement les « propriétaires » de leur structure.



© Lapachon / Flickr.com

Ce secteur n'est pas négligeable, par les valeurs qu'il porte mais aussi par le nombre des emplois : 13,5 % de l'emploi privé et plus de 10 % de l'emploi total, répartis dans plus de 150 000 associations, 26 000 coopératives, 8 000 mutuelles et un peu plus de 1 400 fondations. Cette sensibilisation passe par des visites d'entreprises, des ciné-débats, des interventions en classe de dirigeants, de bénévoles

et de salariés de l'ESS, et peut être développée tout au long de l'année. ■ **H. M.**

- (1) L'Économie sociale partenaire de l'école de la République
- (2) Office central de la coopération à l'École
- (3) Mouvement coopératif français
- (4) Économie sociale et solidaire

Pour plus d'informations, voir : <https://lesper.fr>

LA DÉCENTRALISATION EST ACTÉE. Faire vite pour éviter toute résistance. Dans le secteur de l'orientation comme ailleurs, les réformes ne tiennent pratiquement aucun compte de l'expertise des personnels.

Démantèlement de l'ONISEP, élèves et personnels perdants !

L'article 18 de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » transfère les missions et 200 emplois des délégations régionales de l'ONISEP aux Régions. On assiste donc au démantèlement du seul

éditeur public d'information sur les formations et sur les métiers !

Suite à la mobilisation, le ministère a compris la nécessité de maintenir une information nationale produite par l'ONISEP alimentée par la base de données nationale sur la formation initiale. Pourtant, il ne conservera que 95 emplois pour permettre à l'Office de poursuivre une partie de ses missions.

NISEP, les missions de service public de l'ONISEP en direction du public scolaire et étudiant vont être sacrifiées !

Depuis le vote de la loi, les élus de la FSU (SNES et SNASUB) ont bien du mal à obtenir des réponses claires sur les projets du ministère. La suppression des DRONISEP et le transfert des personnels aux régions se passent dans les plus mauvaises conditions : refus d'information, réponses contradictoires, mépris des personnels et de leurs représentants alors que les décrets paraissent et les régions organisent leurs assises de l'Orientation... Le SNES-FSU et le SNASUB-FSU continuent d'intervenir auprès du ministère pour qu'il renonce à son plan social déguisé. Les collègues qui le souhaitent doivent rester dans l'Éducation nationale ou dans l'enseignement supérieur. Le ministère doit garantir pour tous les personnels quel que soit leur statut, un accompagnement qui aboutisse à une affectation choisie et volontaire. ■

Géraldine Duriez



© DR

Au pas de charge

Ce que le ministère ne prend pas en considération, c'est l'interaction entre le niveau national et régional. Privé de ses ressources académiques, comment l'Office pourra-t-il réaliser les guides d'orientation proposés aux élèves et aux familles « *Après la Troisième* », « *Entrer dans le sup après le Bac* » ? Sera-t-il en capacité de proposer des ressources aux équipes éducatives, aux parents, sachant qu'elles sont principalement produites par les DRONISEP et que ces dernières n'existeront plus ? Sans les ressources des DRO-

MUTATIONS Le mouvement en cours risque bien d'être le dernier, si le gouvernement met en place son projet funeste de transformation de la Fonction publique. Les CAP seront alors vidées de leur substance.

Après l'inter, l'intra

La phase inter du mouvement vient de s'achever. Les élus du SNES-FSU ont fourni un important travail de conseil, de vérification, de correction et d'amélioration du projet, tant au niveau académique qu'au niveau national. Outre les conseils aux participants, les vérifications et corrections, ils se sont assurés que l'ensemble des capacités d'accueil étaient effectivement proposées au mouvement (étape d'autant plus importante

en période de suppressions massives de postes) et ont tout mis en œuvre pour améliorer le mouvement et obtenir plus de capacités d'accueil dans les académies : chaque capacité supplémentaire améliore mécaniquement la mutation de plusieurs candidats.

Mouvement contraint

Malgré les efforts déployés par les élus SNES-FSU au moment de l'inter et malgré un barème rééquilibré, tous les participants ne sont pas satisfaits de l'affectation obtenue. Ce qui est en cause ici, c'est le manque de postes. Les 2 650 suppressions annoncées par le ministre pour la rentrée prochaine ont eu un effet bloquant. Il est important de se mobiliser contre toutes les réformes qui touchent l'Éducation nationale (moyens, loi dite de l'école de la confiance, lycée, bac...).

Disparition programmée des CAP

L'important travail qui a été réalisé par vos élus ne sera plus possible si le projet de loi



© DR

de « transformation de la Fonction publique » est voté en l'état. En effet, celui-ci est une véritable entreprise de casse de la Fonction publique et des services publics. Il supprime la quasi-totalité des prérogatives des CAP dont celle sur l'examen du mouvement. Avec une telle loi, demain, vous serez seul face à l'administration ! La transparence et l'égalité de traitement que garantit l'examen en CAP fera alors place au fait du prince.

Il faut faire échec à cette loi en nous mobilisant massivement le 9 mai prochain à l'appel d'une intersyndicale Fonction publique. ■

Thierry Meyssonier

Que vous ayez obtenu une académie à l'inter ou que vous souhaitiez changer d'affectation au sein de votre académie, il vous faut participer à la phase intra. Afin d'être conseillé et suivi par les élus SNES-FSU, contactez la section académique SNES-FSU de l'académie dans laquelle vous participez. Nous attirons votre attention sur le fait que le calendrier de l'intra et les règles diffèrent d'une académie à l'autre : se renseigner auprès de la section académique est donc essentiel.

PROMOTIONS. La garantie d'accès pour tous à la hors-classe est un acquis récent. Il faut le défendre contre le projet de « loi de transformation de la Fonction publique ».

Hors-classe 2019

Les notes de service fixant les modalités d'accès à la hors-classe ont été publiées. Semblables pour tous les corps (professeurs agrégés et certifiés, CPE, Psy-ÉN), elles mettent en œuvre et confirment le principe, acté dans le cadre du protocole PPCR, d'un déroulement complet de carrière sur au moins deux grades en le déclinant par un barème national.



missions paritaires (CAP). Née de la revalorisation de 1989, initialement prévue pour 15 % des effectifs, la hors-classe est devenue un débouché de carrière de masse, représentant aujourd'hui plus de 30 % de chaque corps. Le SNES-FSU veille à l'application pleine et entière des droits des personnels. Au cœur de ces droits : les CAP. Conçues à la Libération, elles permettent de lutter contre l'arbitraire des décisions et leur corollaire que sont les passe-droits. Les représentants des personnels y sont élus au suffrage universel direct de la profession : leur rôle de vérification de l'équité, la garantie de transparence

Contre l'arbitraire

Le système de promotion assure à tous l'accès à la hors-classe en début du 11^e échelon, au plus tard. La hors-classe est l'exemple du succès de la lutte syndicale opiniâtre, alliant revendication et action des élus du SNES-FSU dans les com-

missions paritaires (CAP). Née de la revalorisation de 1989, initialement prévue pour 15 % des effectifs, la hors-classe est devenue un débouché de carrière de masse, représentant aujourd'hui plus de 30 % de chaque corps. Le SNES-FSU veille à l'application pleine et entière des droits des personnels. Au cœur de ces droits : les CAP. Conçues à la Libération, elles permettent de lutter contre l'arbitraire des décisions et leur corollaire que sont les passe-droits. Les représentants des personnels y sont élus au suffrage universel direct de la profession : leur rôle de vérification de l'équité, la garantie de transparence

TOUT SUR LA HORS-CLASSE 2019 SUR LE SITE WWW.SNES.EDU

- › Modalités de promotions
- › Barème
- › Contingents de promotion
- › Calendrier des CAP
- › Fiche syndicale de suivi individuel <http://www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-Avancement-a-la-Hors-classe.html>

qui en découle, sont connus et reconnus. Ce sont ces droits que le gouvernement cherche à détruire : le projet de loi de transformation de la Fonction publique n'est autre, en réalité, qu'un projet de casse des services publics et des droits des personnels. Il constitue une régression historique plaçant les droits de tous en deçà de ce qu'ils sont depuis la Libération.

Le SNES, avec la FSU et les fédérations de fonctionnaires, appelle solennellement l'ensemble des personnels à se mobiliser et à se préparer activement à toutes les formes d'action nécessaires afin de faire reculer le projet actuel, qui doit être abandonné. ■

Christophe Barbillat

LE PRINTEMPS DES RETRAITÉS. Le droit à la retraite acquis par cotisation ne doit pas être confondu avec une aide sociale aux plus démunis. Pour le défendre, toutes et tous dans la rue le jeudi 11 avril.

Les retraités ne renoncent pas

Grâce au mouvement social et aux mobilisations régulières du groupe des 9 depuis 2014, le discours officiel sur les retraités, les traitant de privilégiés, a changé. Le gouvernement et les élus LREM ne remettent plus en cause la dégradation de leur pouvoir d'achat ni les difficultés de bon nombre d'entre eux. Mais les réponses sont clairement insuffisantes. Quand nous parlons retraite, ils répondent minimum vieillesse, évacuant par là le droit à la retraite et notre statut de salarié retraité. Macron a dû supprimer la hausse de la CSG pour 4 millions de retraités : c'est (malgré le recours à la Sécu) une avancée incontestable pour les bénéficiaires. Des annonces, également, font état d'un éventuel retour à l'indexation des pensions sur les prix, mais uniquement pour les « petites pensions ». Cela ne correspond pas à nos revendications.

Mobilisés

E. Macron a poursuivi et aggravé la politique de ses prédécesseurs contre les retraités : gel des pensions en 2018, augmentation de 25 % de la CSG, sous-indexation en 2019, soit une perte du pouvoir d'achat de 5 % en deux ans.

Envers et contre tout, le gouvernement maintient sa politique de réformes structurelles destructrices, provoquant une crise profonde et renforçant le sentiment d'insécurité des retraités, qui voient leur pouvoir d'achat fondre. Ils angoissent pour l'avenir de leurs enfants et petits-enfants et craignent d'être plus tard à la charge de leur famille.

C'est pourquoi ils partagent beaucoup des revendications des gilets jaunes, sont nombreux à se mobiliser aux côtés des actifs et lors des actions spécifiques. Ils participeront aux actions initiées par le groupe des 9 pour ce printemps des retraités pour revendiquer, notamment :

- la suppression de la hausse de la CSG pour tous ;
- la revalorisation de toutes les pensions en fonction des salaires et le rattrapage des pertes subies depuis 2014 ;
- un minimum de pension à la hauteur du SMIC pour une carrière complète ;
- le maintien et l'amélioration des pensions de réversion.

Ils l'écriront dans la carte pétition adressée à E. Macron, dans la lettre adressée aux maires et ils clameront leur colère et leurs exigences dans la rue le 11 avril, journée nationale de revendication. ■ **Marylène Cahouet**



Les stages d'observation de Troisième



© Goodluz/AdobeStock.com

LES « SÉQUENCES D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL » pour les élèves des classes de Troisième ont lieu chaque année « afin de développer les connaissances des élèves sur l'environnement technologique, économique et professionnel, et notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation »⁰.

Un outil d'ouverture professionnelle ?

Généralisés et obligatoires depuis 2005, désormais intégrés au Parcours avenir du cycle 4, les stages d'observation de Troisième durent entre trois et cinq jours. Ils doivent permettre aux élèves d'avoir une première approche du monde du travail, de ses codes, exigences et contraintes, ainsi que de déterminer au mieux leur orientation en découvrant des métiers et domaines d'activité. La plupart des Troisièmes sont ravis de changer de cadre pendant une semaine, ils se confrontent volontiers au monde du travail. Ces moments d'ouverture professionnelle sont fréquemment présentés comme un outil pour lutter contre les inégalités et le déterminisme. En ce sens, en juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté lors de l'examen de la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » un amendement de la rapporteure Catherine Fabre (LREM) permettant aux collégiens de Quatrième et Troisième ainsi qu'aux lycéens de Première et Terminale de faire un stage en milieu professionnel d'une journée chaque année, pendant le temps scolaire⁽²⁾.

Société inégale, stages inégaux

Cet article de loi a été vivement critiqué au sein de l'hémicycle, pour des raisons diverses. Le stage est en effet un moment où les inéga-

lités sociales redeviennent particulièrement visibles au sein de l'institution scolaire. La phase de recherche peut être difficile pour les élèves dont les familles n'ont pas le capital social adéquat. D'après une étude de l'INJEP⁽³⁾ réalisée dans les Yvelines (78), alors que 15 % des élèves scolarisés hors éducation prioritaire ont dû prendre cinq contacts ou plus pour trouver leur lieu de



© Thierry Nectoux

stage, cette proportion double en REP. Les élèves scolarisés en éducation prioritaire doivent plus fréquemment se déplacer après contact téléphonique ou envoi de mail, pour montrer leur motivation. Le tissu économique local des établissements classés offre pourtant moins de diversité et moins de possibilités de stages ; il s'agit donc souvent de trouver un stage pour remplir une obligation formelle tandis que, dans les milieux les plus favorisés, cette séquence d'observation remplit aisément son objectif de découverte proche des aspirations, des goûts ou des envies des élèves. Ainsi, alors que 69 % des élèves des établissements hors REP des Yvelines font le stage de leur choix, ils ne sont que 43 % dans les établissements REP de ce département. Ces élèves ne sont que 31 % à faire un stage en lien avec leur projet d'orientation alors que 56 % des élèves hors REP évoquent la cohérence de cette première expérience avec leur choix futur. D'autant que pour trouver un stage dans certains domaines tels que le journalisme, la justice ou l'industrie du luxe, les contacts de la famille sont primordiaux. Pour remédier à ces difficultés, Emmanuel Macron s'est engagé à proposer trente mille offres de stage (la moitié dans le secteur public, l'autre dans le secteur privé) via la plateforme monstagedetroisieme.fr aux élèves relevant

Erion, Maxime et Nina

Élèves de Troisième scolarisé-e-s dans l'académie de Lille

L'US Mag : *Où as-tu fait ton stage ? Pourquoi ? Comment l'as-tu trouvé ? L'as-tu trouvé facilement ?*

Erion : J'ai fait mon stage au supermarché Match de ma ville parce que c'était le seul endroit qui me prenait, ça a été difficile de trouver. Ma mère m'a un peu aidé.

Maxime : J'ai fait mon stage dans un garage Nissan parce que c'est un bon garage automobile. Je l'ai trouvé grâce au père d'un ami qui y travaille ; du coup ça a été facile de trouver.

Nina : J'ai fait mon stage à la caserne des pompiers parce que j'aime ce métier. J'ai trouvé le stage grâce à mon grand-père qui était sapeur-pompier professionnel là-bas. Je connaissais déjà les personnes donc j'ai pu trouver facilement.

L'US Mag : *Que t'a apporté ce stage ?*

E. : Il était difficile et fatigant, j'ai beaucoup travaillé et les horaires étaient vraiment nuls et longs. Les employés étaient gentils.

M. : Le stage était un peu difficile car les pièces automobiles sont difficiles à changer. J'ai pu découvrir beaucoup de choses sur le métier, c'était bien.

N. : Ce stage a confirmé la décision que j'avais prise, je sais ce que je veux faire comme métier.

L'US Mag : *Que penses-tu de ces stages d'observation en général ? Est-ce un bon dispositif ?*

E. : Je pense que c'est bien, ça peut nous donner une idée de quoi faire plus tard ; c'est donc un bon dispositif. Il faudrait les allonger, que ça dure au moins deux semaines, pour qu'on puisse mieux découvrir et mieux réfléchir à notre avenir. Et il faudrait en faire un de plus. Après, s'il y a beaucoup de collègues dans la ville, il y a beaucoup de Troisièmes donc c'est plus difficile à trouver, il faut se rendre dans une autre ville. Peut-être qu'il faudrait laisser le choix de faire un stage ou non.

M. : Je trouve que le stage aide à trouver son orientation. Il faudrait peut-être en faire un autre dans l'année.

N. : Je trouve que les stages sont bien, on peut découvrir le métier.

Propos recueillis par Benjamin Decornois

de l'éducation prioritaire ; une initiative louable qui place toutefois l'élève en position de responsabilité face à des phénomènes sociologiques qui le dépassent et qui ne remet jamais en cause l'articulation entre l'École et le marché du travail. Les enseignants, CPE et Psy-ÉN tentent aussi tant bien que mal d'accompagner les élèves pour surmonter leurs difficultés à trouver un stage mais, souvent démunis, leur assistance se limite à des conseils quant aux codes à adopter et aux portes auxquelles frapper.

Quel est le but de l'École ?

Depuis la massification du chômage, les gouvernements n'ont eu de cesse d'intégrer comme objectif à l'école l'insertion professionnelle et la préparation à l'emploi. Cette vision utilitariste dans laquelle l'école doit cultiver et valider des compétences transférables sur le marché du travail laisse toute leur place aux stages de Troisième. Les idées visant à renforcer les liens entre le système scolaire et l'entreprise se sont multipliées ces dernières années, tant dans les propositions de think tank, de France Stratégie à Terra Nova en passant par le MEDEF, que dans les faits. En plus de « *déproblématiser les discriminations en stage* »⁽¹⁾, l'Éducation nationale n'a eu de cesse de présenter l'entreprise, l'alternance et l'apprentissage comme des leviers efficaces pour que les discriminations scolaires s'amenuisent, comme dispositifs où le mérite et les compétences seraient les seuls critères légitimes de sélection. Ainsi, ces dernières années, tout a été fait pour créer une porosité entre monde scolaire et monde professionnel. Comme l'écrit Jean-Pierre Terrail au seuil de son livre *Pour une école de l'exigence intellectuelle* (La Dispute, 2016) : « *On ne discute guère aujourd'hui des missions de*

notre système éducatif autrement que pour rappeler ses responsabilités dans la préparation des qualifications requises par le marché du travail, ainsi que dans le maintien de la paix sociale et de la cohésion nationale. Ce livre part d'une autre conviction : celle de l'exigence, dans le monde d'aujourd'hui, d'une éducation scolaire pour tous de haut niveau, une éducation qui ne vise pas d'abord à inculquer des messages, mais à former des capacités instruites de réflexion et d'analyse. Nos sociétés n'ont pas d'avenir sans changements profonds dans nos façons de produire, de créer, de consommer, de vivre et de décider ensemble, et ces changements appellent une élévation massive et

générale de nos ressources intellectuelles ». Les stages d'observation de Troisième posent inévitablement la question de l'École que nous voulons, de ses fonctions et de ses missions, en particulier celle de l'émancipation par les apprentissages et les savoirs. ■

(1) Code de l'éducation, article D. 332-14

(2) Code de l'éducation, article L. 332-3-1

(3) Cf. « Pour aller plus loin »

(4) Cf. « Pour aller plus loin » : l'article de Fabrice Dhume montre comment l'école coproduit les discriminations face aux stages tout en s'en déresponsabilisant.

Rubrique réalisée par Benjamin Decornois



© Thierry Nectoux

POUR ALLER PLUS LOIN

► Fabrice Dhume, *Comment l'école déproblématise la discrimination en stage*, CNDP, 2015 : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01421724/document>

► Un rapport de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), dépendant du ministère de l'Éducation nationale datant de février 2018 intitulé *Inégalités dans l'accès aux stages, à l'apprentissage et à l'enseignement professionnel : des formations empêchées ?* <http://injep.fr/wp-content/uploads/2018/08/IAS10-lne%CC%81galite%CC%81s.pdf>



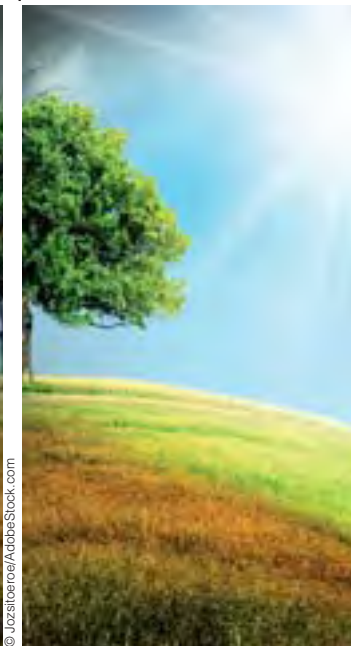
► Ugo Palheta, *La Domination scolaire*, sociologie de l'enseignement professionnel et de son public, PUF, 2012.

► Lucie Tanguy, *Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école. Le tournant politique des années 1980-2000 en France*. Éditions La Dispute 2016.

► Article intitulé « Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école, selon Lucie Tanguy » : democratisation-scolaire.fr.



OXFAM



DEUX RAPPORTS, PUBLIÉS en janvier dernier, à la veille du forum de Davos, ont planté le décor de cette réunion des puissants de ce monde. Celui d'Attac épingle les entreprises du CAC 40, dont les bénéficiaires indécents et parasites sont en hausse. Le second, celui d'Oxfam⁽¹⁾, publie ce chiffre choc : vingt-six milliardaires concentrent à eux seuls autant de richesse que 3,8 milliards d'habitants.

« Nous sommes le pouvoir citoyen »

Le mouvement des Gilets jaunes a permis au fil des semaines de mettre la question sociale sur le devant de la scène. Ce mouvement a mis en lumière la paupérisation grandissante d'une partie importante de la population française, au profit de l'enrichissement d'une petite minorité, l'abandon de certains territoires et le recul des services publics. Les inégalités, au cœur des politiques libérales, sont dénoncées et combattues, comme le fait par ailleurs Oxfam au quotidien.

La pauvreté n'est pas une fatalité

Oxfam la combat avec une approche globale, efficace et pragmatique pour s'attaquer à la fois à ses causes et à ses conséquences. Partant du principe que la pauvreté n'est pas

inéluçtable, mais qu'elle résulte de choix politiques, la directrice générale de l'ONG, Winnie Byanyima, explique que « le nombre de milliardaires a presque doublé depuis la crise financière de 2008. En France, il a plus que doublé, passant de 14 à 40... Nos économies ne fonctionnent plus pour la majorité, mais seulement pour quelques privilégiés. Les gouvernements ont aidé à créer la crise des inégalités. Ils peuvent y mettre fin ».⁽²⁾

Oxfam est né de cette conviction : qu'il n'est pas possible de se résigner. Cette confédération internationale aujourd'hui de premier ordre a été fondée en 1942 à Oxford, en Angleterre, par un petit groupe de personnes qui avaient décidé de faire en sorte que des vivres soient envoyés en Grèce, pays alors

occupé par la Wehrmacht, pour venir en aide aux femmes et enfants qui souffraient de la faim. Le nom Oxfam vient d'« Oxford Committee for Relief Famine ». Dès les années 1950, Oxfam mène d'autres actions dans les pays touchés par les crises alimentaires et les catastrophes naturelles. À partir des années 1970, elle développe des campagnes de mobilisation.

En 1988, en France, un groupe de citoyens engagés dans le monde associatif lance un appel pour rassembler toutes les personnes qui souhaitent s'engager pour promouvoir des relations « Nord-Sud » plus justes et pour agir durablement contre les inégalités et la pauvreté. La démarche de l'association « Agir ici pour un monde solidaire » est convergente avec celle d'Oxfam. En 1995, quand la confédération Oxfam international est officiellement constituée, c'est donc assez naturellement que l'association française rejoint les 19 membres que compte alors la confédération internationale et prend le nom d'Oxfam France.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS

- ▶ Les 1 % des plus riches de la planète détiennent autant de richesses que le reste de l'humanité.
- ▶ En 2017, 82 % de la richesse créée a bénéficié au 1 % les plus riches du monde. Les 50 % les plus pauvres de la planète n'en ont reçu que quelques miettes, 7 personnes sur 10 vivent dans un pays où les inégalités se sont accentuées au cours des trente dernières années.
- ▶ 26 millions de personnes en moyenne, depuis 2008, sont contraintes, chaque année, de fuir leurs foyers à cause d'une catastrophe naturelle ou du changement climatique.
- ▶ 68,5 millions de personnes ont été contraintes de fuir leur foyer à cause des conflits et de la violence, un nombre inégalé depuis la Seconde Guerre mondiale.

Source : site Oxfam, chiffres 2018

Des actions de terrain, des campagnes de mobilisation

Oxfam est implantée dans 20 pays et intervient partout dans le monde pour combattre la pauvreté sous toutes ses formes – qu'elle soit structurelle ou liée à une catastrophe

OXFAM EN CHIFFRES

► Dans le monde

- 20 affiliés Oxfam à travers le monde.
- Un réseau de près de 10 000 salariés, plus de 100 000 bénévoles et des milliers de partenaires qui agissent ensemble sur les causes et sur les conséquences de la pauvreté.

► En France

- Plus de 25 000 donatrices et donateurs.
- Un réseau de 14 groupes locaux et 5 magasins solidaires.
- Plus de 100 000 personnes qui suivent les actualités d'Oxfam, car s'informer est la première étape de l'action !

naturelle ou un conflit. En cas d'urgence, les militants d'Oxfam agissent pour que les besoins élémentaires des populations soient assurés, en faisant reculer l'insécurité alimentaire notamment ; partout sur la planète, ils font en sorte que chaque individu s'extrait de la pauvreté en aidant notamment à l'implantation de services publics, en facilitant l'accès de tous aux soins, en permettant aux paysans de vivre de leur production.

L'aide aux réfugiés est une priorité pour Oxfam, elle est présente notamment auprès des 5 millions de Syriens qui ont fui depuis le début de la guerre. Depuis mai 2014, Oxfam est venue en aide à plus de 250 000 personnes, et prévoit d'en aider 1,5 million, en leur apportant de l'eau potable, des denrées alimentaires et un soutien dans leurs activités commerciales et agricoles.

Oxfam, association loi 1901, repose sur l'engagement de centaines d'adhérents, de donateurs, de bénévoles, de militants engagés (voir encadré ci-dessus), et l'addition de ces engagements constitue une force contre la pauvreté : « nous sommes le pouvoir citoyen », proclame Oxfam France sur son site internet. Pour que son action aboutisse, Oxfam doit aussi mener des luttes d'influence, convaincre en haut lieu, arracher ici une aide aux pays en développement, et obtenir ailleurs de nouveaux financements comme la Taxe sur les transactions financières (TTF), dite taxe « Robin des bois », mise en place en France depuis 2012. En parallèle des actions de terrain, Oxfam intervient auprès des politiques, des médias et de l'opinion publique pour alerter sur la gravité de la crise.

Toucher l'opinion publique, déclencher l'action des citoyens

Oxfam a gagné une réelle visibilité médiatique ces derniers temps, grâce notamment à la notoriété de sa présidente Cécile Duflot (voir encadré ci-dessus), et parce qu'elle est à l'origine (avec trois autres associations) de l'Affaire du siècle, action en justice contre l'État français pour le climat (plus de 2 millions de signatures pour la pétition).



© Maxime-Riche Oxfam-France

Cécile Duflot, directrice générale d'Oxfam

L'US Mag : *Le dernier rapport d'Oxfam, qui pointe l'augmentation indécente des inégalités dans le monde, est contesté par les libéraux. Quelle réponse apportez-vous à cette campagne de discrédit ?*

Cécile Duflot : Je leur réponds qu'ils n'ont rien compris au défi des inégalités qui nous concernent toutes et tous. Et plus personne aujourd'hui ne peut contester que les inégalités s'aggravent. Sept personnes sur dix vivent dans un pays où l'écart de revenus entre les riches et les pauvres a augmenté au cours des trente dernières années.

Non les inégalités ne sont ni une fatalité, ni bénéfiques pour l'économie, contrairement à ce que peut dire une certaine frange de libéraux. C'est tout le contraire, elles exacerbent les tensions sociales, freinent la croissance économique et, plus grave, sapent la lutte contre la pauvreté. Face à ce constat partagé y compris par la Banque mondiale et le FMI, les responsables politiques ne peuvent plus détourner le regard, ils doivent agir ! Cela passe par des politiques qui demandent aux plus riches – grandes fortunes et multinationales – de payer leur juste part d'impôt pour financer les services publics et de rémunérer dignement les travailleurs.

L'US Mag : *Le gouvernement prévoit dans sa réforme de la Fonction publique d'affaiblir les services publics et de favoriser le recours au privé : en quoi est-ce un réel problème ?*

C. D. : Le secteur privé ne répond pas aux besoins des plus pauvres de la société. Les entreprises privées ont en effet très peu d'intérêt à fournir des services à des personnes qui n'ont pas les moyens de se les payer et ont tendance à réduire les coûts au détriment de la qualité des services. Beaucoup d'exemples dans le monde en ont apporté la preuve, que ce soit dans la santé, les transports ou l'éducation. Seuls des services publics universels et gratuits sont en mesure de réduire les inégalités. Leur rôle est particulièrement décisif pour les citoyens les plus vulnérables. Néanmoins ce filet de sécurité solide pourrait être mis à mal avec la réduction des recettes fiscales et les menaces croissantes de coupes budgétaires de la part des responsables politiques. Il n'est pas logique que la facture fiscale des plus riches ait été systématiquement réduite depuis plusieurs années, alors que des services publics essentiels s'étiolent et s'affaiblissent par manque de financement.

L'US Mag : *Les Gilets jaunes ont dénoncé la suppression de l'ISF, la complaisance envers l'évasion fiscale... Que défend Oxfam pour contrer une telle orientation ?*

C. D. : La réforme fiscale injuste mise en œuvre par Emmanuel Macron va accroître les inégalités en réduisant dans des proportions inédites les impôts des 1 % les plus aisés au détriment des ménages les plus pauvres. L'impôt doit retrouver son rôle premier de redistribution des richesses. Pour cela, il faut que la fiscalité soit progressive, c'est-à-dire que chacun doit contribuer à sa juste part : plus vous êtes riche – citoyen ou entreprise – plus vous devez être mis à contribution pour l'intérêt général.

Oxfam dénonce également le manque d'ambition du gouvernement dans sa lutte contre l'évasion fiscale. Le gouvernement a renoncé à adopter une liste crédible des paradis fiscaux pour pouvoir les sanctionner. Quant à la taxe française sur les GAFAM, si elle constitue un premier pas, elle reste une mesure trop limitée puisqu'elle ne vise qu'une trentaine d'entreprises en France et ne rapporterait pas plus de 500 millions d'euros, un grain de sable comparé aux 80 à 100 milliards d'euros que coûte l'évasion fiscale à l'État chaque année. Il faut s'attaquer en profondeur aux lacunes du système fiscal international pour que les multinationales paient leurs impôts là où elles font leur chiffre d'affaires !

Certains reprochent à l'ONG de fonctionner en lobby agressif (*L'Opinion*, 18 janvier 2019) et de chercher à fragiliser le pouvoir et les entreprises ; les rapports d'Oxfam sont régulièrement contestés (méthodes peu rigoureuses, données parfois imprécises, selon *Ouest France*). Dans ses campagnes pour le climat ou contre les inégalités, c'est certain qu'Oxfam dérange ceux qui détiennent le pouvoir et la richesse, et ne travaillent pas à l'intérêt général : « les gouvernements sous-taxent les plus fortunés quand, dans le même temps, les services publics cruciaux, comme la santé ou l'éducation, s'effondrent faute de financement, affectant en premier lieu les femmes et les filles. [...] Les gens riches ne cessent d'user de leur influence sur les gouvernements pour

faire baisser ces taxes », nous dit Winnie Byanyima. Mais elle puise l'énergie pour poursuivre le combat pour la justice dans le pouvoir citoyen : « les gens sont sources d'espoir. On le voit aux mobilisations contre le changement climatique qui affecte les plus pauvres dans le monde. [...] Ils se mobilisent pour combattre l'injustice et les inégalités. Ils vont changer le monde parce que c'est la seule manière d'y parvenir ». ■



(1) « Services publics ou fortunes privées », Rapport Davos 2019

(2) Les citations de W. Byanyima sont issues de deux articles, *Libération* le 20 janvier et *L'Obs* le 24 février

À LIRE

Notre sélection

▶ LUTTE DES CLASSES



Livre après livre, Éric Vuillard construit une œuvre forte qui rend justice et dignité à quelques-uns de ces perdants par millions, victimes au cours des siècles de la violence inouïe déployée par les tenants des pouvoirs économique, politique et religieux

pour perdurer et prospérer toujours davantage.

Son très court récit, *La guerre des pauvres*, nous plonge dans l'Europe du XVI^e siècle, aux équilibres ébranlés par le message neuf de la Réforme protestante. Y surgit Thomas Müntzer qui puise dans la Bible les arguments théologiques d'une rébellion sociale contre les princes, une authentique révolution dans laquelle il entraîna les gueux du Saint Empire. Un livre bouleversant qui interroge le présent. **Stéphane Rio**

• *La guerre des pauvres*, Éric Vuillard, Actes Sud, 2018.

▶ LITTÉRATURE ET ENGAGEMENT



Depuis l'affaire Dreyfus, la relation des écrivains à la politique est une question brûlante. Événement clé, elle a marqué la polarisation du champ littéraire en gauche et droite, mais aussi le processus d'autonomisation du champ

politique, concomitant avec sa professionnalisation.

Avec une grande rigueur et une formidable érudition, G. Sapiro s'intéresse en sociologue aux nœuds qui relient la présence publique des écrivains à l'idée qu'ils se font de leur métier, et à la spécificité de leur écriture, dans la fiction comme dans la poésie. **S. R.**

• *Les écrivains et la politique en France. De l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie*, Gisèle Sapiro, Le Seuil, 2018.

▶ LA PERTE DU MONDE



Ils ont tout perdu : leur foyer, leur travail et leur langue. Ils ont vu la mort dans des camps de concentration. Ils fuient l'Allemagne nazie, mus par un « optimisme forcené à deux pas du désespoir » : faire oublier, et oublier soi-même,

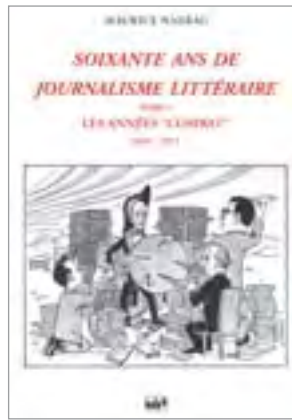
d'où l'on vient. « Nous avons été expulsés d'Allemagne parce que juifs. Mais à peine avions-nous franchi la frontière française que nous devenions des "boches". » En 1939, Hannah Arendt sera internée au Camp de Gurs comme « étrangère ennemie ». *Nous autres réfugiés*, court texte initialement publié à New York en janvier 1943, livre une réflexion sur les identités juives qui interroge au présent le statut de tous les réfugiés. **Cécile Exbrayat**

• *Nous autres réfugiés*, Hannah Arendt, trad. D. Orhan, éd. Allia.

NADEAU DANS LE TEXTE

Vive le journalisme littéraire !

Véritable prouesse éditoriale, le premier tome – 1 500 pages – des articles critiques de Maurice Nadeau offre un passionnant panorama de la littérature au sortir de la guerre. Responsable jusqu'en 1951 de la page littéraire hebdomadaire de *Combat*, dont la rubrique « Les Livres », il fournit aussi à plusieurs revues des textes brillants sur les publications de son temps. L'intérêt du lecteur est double : s'immerger dans une époque et découvrir une personnalité remarquable. En effet, dès les années trente, Nadeau fréquente les surréalistes dont il défendra toujours l'esprit révolutionnaire. Communiste, puis trotskyste, il rejoint la Résistance et intègre l'équipe de *Combat* – journal de Pia et Camus – en 1945. Écrire dans ce quotidien, c'est participer à la refondation de la presse indépendante et s'engager dans le débat sur la responsabilité de l'écrivain. Nadeau passe dès lors de l'ombre à la lumière et joue un rôle essentiel dans la vie intellectuelle. On est frappé par la richesse et la variété des articles, quinze pages d'index où se côtoient des noms prestigieux, français comme étrangers, vivants ou morts. Des fac-similés de la page littéraire illustrent l'ensemble, classé par années dont chacune est assortie d'un index chronologique. Qu'il commente Pascal, Hugo, Kafka, Sartre, Koestler ou Beckett, M. Nadeau séduit par l'élégance de sa prose et l'acuité de ses jugements. Par exemple dans *Balzac et la presse*, il souligne la perspicacité



de l'auteur de *La Comédie humaine* qui, fasciné et irrité par « l'espèce journalistique », avait compris le rôle de ce qu'il nommait déjà « le quatrième pouvoir ». Plus près de nous, les articles consacrés à Césaire exaltent la figure de Rebelle « d'un nègre, d'un poète et d'un surréaliste » ; quant au « réalisme méticuleux » des *Raisins de la colère*, il est avant tout – judicieuse analyse – au service d'une « vérité [...] révolutionnaire ». La vérité s'impose aussi dans la littérature des camps que Nadeau défend à plusieurs reprises

et dont il déplore, dans *La Bête a-t-elle été vaincue ?* qu'elle laisse ses contemporains si indifférents. Nadeau s'engage également avec lucidité en faveur du *Deuxième Sexe* de Simone de Beauvoir. À l'entente de ses nombreux détracteurs il affirme : « Pour la première fois [...] une femme brosse de la condition de la femme un tableau complet, vivant et qui vise à l'impartialité » et relève la formule devenue célèbre : « On ne naît pas femme, on le devient ». Enfin, le dernier papier de Nadeau dans *Combat* porte – est-ce un hasard ? – sur *L'Homme révolté* de Camus, auquel il rend hommage tout en prenant ses distances avec les « propositions finales » du moraliste. On a là une somme d'écrits exigeants, révélateurs d'une pensée libre ; à découvrir absolument ! ■

Brigitte Cacheux, Geneviève Chourru

• *Soixante ans de journalisme littéraire, Les années « Combat », 1945-1951*, tome 1, Maurice Nadeau, Éd. M. Nadeau.

Du côté des polars...

Paris, 1923. Un Paris étrange secoué par le jazz, les comédies musicales, Cocteau, les surréalistes... se croise



dans *La poule aux œufs d'or*. Le narrateur, pianiste de jazz, américain, Jeremy Nelson a rencontré Camille, une fille de la famille Victor Legris. Jeremy est engagé par le cinéma pour mettre les acteurs dans l'ambiance. La musique avait déjà un rôle important. Les *Russes blancs* font aussi partie du Paris de ce temps. Ils et elles se retrouvent loufiat ou professeur de diction. S'entremêlent une chasse au trésor – une trousse de couture – qui fait des mort-e-s, la réalisation du film, des scènes de la vie quotidienne via la petite fille des bouchers, la littérature et le jazz. Un cocktail nourrissant. • *La poule aux œufs d'or*, Claude Zlner, 10/18

Dans un avenir indéterminé. La trilogie de Ezekiel Boone des araignées venues du fond des temps mangeuses d'êtres humains se termine avec *Destruction*. Les gouvernements entourés

d'experts – des militaires ! – n'ont d'autre réponse que l'utilisation des armes nucléaires pour réduire à néant le danger et les êtres humains. Les discussions au sein du groupe restreint qui, autour de la Présidente américaine, traite du sort du monde, donnent l'impression de donner la parole à un Trump transformé en général pour anéantir le monde.

• *Destruction*, Ezekiel Boone, traduit par Jérôme Orsoni, Exofictions/Actes Sud

Londres 1885. Faut-il être poète pour se livrer à cet art merveilleux qui est celui du conte via les thèmes du polar ? Steven Price donne dans *L'homme aux deux ombres* une réponse positive. Deux personnages sont à la recherche de « Shade », une ombre. L'un est le fils de Pinkerton,



créateur de l'agence de détectives, l'autre un arnaqueur révolté par la misère. Deux Américains débarqués dans Londres rendue fantomatique par un smog

persistant. Des personnages étranges se rencontrent, les petites filles sont centres de sagesse et la description de Londres fait penser à la fois à Dickens, London et Orwell. Du grand art.

• *L'homme aux deux ombres*, Steven Price, traduit par Pierre Ménard, Folio/Policiers

New York 1977, avec Miles Davis.

Michaël Mention, dans *Manhattan Chaos*, s'est inspiré à la fois de l'autobiographie de Miles Davis – le « je » de ce roman – et de la machine à explorer le temps de H. G. Wells. Il fait vivre à un Miles au bout du rouleau des aventures qui nous font visiter Manhattan à différentes époques du xx^e siècle, profitant de la panne d'électricité qui touche la Ville le 13 juillet



1977. La mémoire de ces temps anciens est nécessaire et l'auteur sait situer les moments où le racisme se fait assassin n'hésitant pas à évoquer Trump, le père du président actuel. Faire une fin n'était pas facile... ■

Nicolas Bénéis

• *Manhattan chaos*, Michaël Mention, 10/18.

Renouer les fils de la théorie

Jacques Mistral, avec *La science de la richesse* qui se veut *Essai sur la construction de la pensée économique*, poursuit un but qui se démultiplie. D'abord faire pièce au néolibéralisme, à « la fable des marchés efficients », à cette « confiance presque absolue dans les mécanismes du marché » – il faudrait même parler de croyance –, à cette idéologie qui s'est imposée aux débuts des années 1980 avec son cortège d'« horreurs économiques ». Fable, en conséquence, d'une « science économique » qui, à l'image de la physique, pourrait se passer de toute intervention de l'État et même de l'État. Une charge menée à l'aide de toute l'histoire de la pensée économique pour démontrer que, dès les mercantilistes et plus

encore chez Smith et Ricardo, seule a droit de cité l'économie politique.

Mistral propose, « pour renouer avec l'économie politique », une synthèse de cette pensée économique en mouvement. Il prend soin de relier d'une part au contexte historique, d'autre part à l'histoire des idées philosophiques. Il décrit la place spécifique de Marx comme « critique de l'économie politique », interrogeant les théorisations précédentes et celles à venir, tout en insistant sur les difficultés ou manques.

Le livre nécessaire à tous les étudiants qui voudraient prendre



connaissance de cette discipline pour en cerner les outils conceptuels et les méthodes d'analyse. Pour ouvrir le champ des interrogations sur les formes de la valeur et de la richesse en construisant de nouveaux outils adaptés à la

réalité du capitalisme.

Rompre avec le néolibéralisme permet de libérer la pensée, de faire vivre le débat et de refonder le modèle social et la démocratie. ■

Nicolas Bénéès

• *La science de la richesse. Essai sur la construction de la pensée économique*, Jacques Mistral, Gallimard/Bibliothèque des sciences humaines.

SUR LA CITOYENNETÉ.

Jacques Mistral insiste sur la « tension entre les deux procès contradictoires de socialisation et d'individualisation que l'ère du néolibéralisme pousse à son paroxysme ». C'est le propos, en termes plus philosophiques, de Barbara Stiegler dans *Il faut s'adapter*. Une controverse de deux agitateurs d'idées américains, Walter Lippman et John Dewey, dans les années 1920-1930, lui permet d'aborder les conditions du changement et des formes de la démocratie. Les masses sont-elles conservatrices en voulant à tout prix conserver la stabilité de l'État social ? La réponse de Lippman est positive et seul un gouvernement d'experts peut changer la donne même s'il doit l'imposer. Celle de Dewey est quasi à l'inverse. Le gouvernement conserve les intérêts des plus riches et seule la créativité citoyenne est à même d'innover.

Un débat actuel ! Les démonstrations s'articulent autour de la théorie de l'évolution de Darwin, sur l'analyse de la crise des années 1930 et sur les registres politiques, sociologiques et philosophiques divers incluant une critique de Michel Foucault de sa critique du néolibéralisme. Stimulant, même si de temps en temps le lecteur est perdu dans trop de considérations. ■

N. B.

• *Il faut s'adapter*, Barbara Stiegler, NRF Essais, Gallimard.

Le coin de la BD Des vies semblables et originales

Il est des livres que l'on se décide à découvrir avec une curiosité circonspecte, pas convaincue de prime abord, et seulement parce qu'on a fait confiance à un beau titre et au « coup de cœur » d'un libraire. Des livres qui, pourtant, nous traversent sans nous laisser indemnes. *Nos vies prisonnières* est l'une de ces très bonnes surprises que la bande dessinée peut réserver, dans un foisonnement éditorial où il devient difficile de trouver ce qui sort du lot. « Ils étaient prisonniers de leurs vies jusqu'à ce qu'ils se croisent », annonce la quatrième de couverture, tandis que le dessin de cette dernière nous transporte dans un de ces quartiers d'affaires des grandes métropoles, tous semblables avec leurs gratte-ciel qui s'endorment le soir venu. Tous semblables aussi, les employés et cadres qui travaillent dans les sièges sociaux de grandes entreprises, assurances, banques : costume, cravate, tailleurs pour les femmes, objectifs de performance, entretiens annuels d'évaluation, ambitions, chiffres, concurrence... Les auteurs commencent par nous présenter quelques-unes de ces vies isolées, sans que nous comprenions où ils veulent en venir. Nous les découvrons non pas sur leur lieu de travail mais chez eux, chez elles, où leur solitude saute aux yeux dans des appartements vides de toute autre pré-



sence. Parmi ces vies, celle du couple formé par un jeune employé et sa compagne à la robe rouge comme sa colère, semble moins triste. On devine qu'ils auront un rôle central dans le récit, sans saisir encore lequel. Puis entre en scène un médecin désabusé par son métier, un médecin qui s'est rêvé écrivain, sans succès auprès des éditeurs. C'est lui qui fait basculer l'album, par sa rencontre inattendue avec un homme mourant, un marginal qui lui confie son manuscrit, et la mission de retrouver celui pour qui il a écrit. Nous sommes au deuxième tiers de *Nos vies prisonnières* : désormais, nous suivrons

dans le même temps cette vie passée et perdue, que découvre Julien, le médecin, et toutes les autres vies au présent qui s'entrecroisent. Le dessin et la couleur sont habilement utilisés pour distinguer les deux « couches » de récit : les images qui correspondent au manuscrit ont l'aspect de crayonnés à la sanguine, les autres cases restent en couleurs et le dessin réaliste. Et le scénario prend des détours inattendus, nous amenant doucement jusqu'à cette conclusion : « C'est quoi l'ambition ? Si seulement je m'étais posé cette question ». ■

Amélie Hart

• *Nos vies prisonnières*, Parno (scénario) et Phil Castaza (dessin et couleurs), Bamboo Éditions, Grand Angle, 2019.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

UNE FAMILLE FRANÇAISE

Mireille Provansal offre un témoignage passionnant de sa famille, du ghetto de Metz au XVIII^e siècle jusqu'à la mort de son grand-père, Jean Lippmann, dirigeant d'un maquis dans les Alpes du sud, fusillé en 1944. Au-delà de ce récit, c'est une tentative de réflexion sur la transmission de la judéité, son déni ou sa revendication face à l'antisémitisme et aux mutations de la société française, et sur les raisons de l'engagement d'une famille juive dans la résistance. ■



S. R.
• *Du ghetto au maquis*, Mireille Provansal, Éditions Ovadia, 2018.

CONSOMMATION ALTERNATIVE

Chloé Landriot a décidé, un beau jour, de vivre en dehors des modes de consommation par trop marchandisés. Elle nous propose, dans *La famille sans supermarché*, son expérience pour acheter localement et réduire notre dépendance à la grande distribution. Un guide pour s'orienter au plus près du terroir, bénéficiant de la révolution digitale et pour ne pas se tromper dans la production dite bio. Nos convictions sont souvent éloignées de notre consommation et ses conseils permettent de réduire le *gap*. Des propositions qu'il faut prendre au sérieux pour se sortir d'un monde *cheap*. ■



N. B.
• *La famille sans supermarché*, Chloé Landriot, préface de Paul Ariès, Rustica Éditions.

FOR THE KIDS

Racines

L'un raconte l'arrivée au collège d'une jeune Syrienne, l'autre l'entrée au lycée d'un groupe d'élèves étrangers (EANA). Tous enfants « allophones » aux pays d'origine différents. Les deux romans décrivent la même nostalgie du pays quitté, la solitude et la souffrance qui guettent celui qui parle peu français, l'incompréhension face aux différences d'habitudes, de nourriture et l'hyper sensibilité à l'attitude des autres.

Alors que les lycéens forment petit à petit un groupe soudé et solidaire, la jeune Syrienne va heureusement rencontrer l'amitié du jeune Gabriel qui l'aidera au quotidien. Mais aucun n'oubliera que « celui qui ne sait pas d'où il vient ne peut savoir où il va »... ■

Catie Pillé

• *La nouvelle*, C. O'Donnell, Flammarion Jeunesse ; *Les inoubliables*, F. Chartres, École des Loisirs.



LOS SILENCIOS, UN FILM DE BEATRIZ SEIGNER (BRÉSIL-COLOMBIE-FRANCE)

Le fantastique courage du quotidien

Nuria 12 ans, Fabio 9 ans et leur mère Amparo ont trouvé asile sur une petite île au milieu de l'Amazonie, à la frontière du Brésil, de la Colombie et du Pérou. Ils ont fui le conflit armé colombien au cours duquel le père a disparu. Un jour, le mort réapparaît. La famille, hantée par l'étrange secret autour de ce retour, découvre que l'île est peuplée de fantômes.

Los silencios repose sur une interaction constante entre la réalité et le fantastique : description très réaliste de la situation de la mère et de ses deux enfants dans leur quotidien confrontés au mystère du retour du père. Retour réel de celui qui aurait échappé à la mort ou apparition liée aux croyances de la vie après la mort sous la forme de fantômes ? *Los silencios* est un drame de la guerre qui détruit, obligeant les populations à fuir leur pays et à se construire ailleurs, sur des bases incertaines, une nouvelle vie. Il décrit le courage d'une

mère qui se bat pour l'avenir de ses enfants dans des conditions précaires et la totale incertitude du lendemain. Elle considère comme une priorité, dans ce dédale d'inconnus, leur inscription à l'école. Au milieu de ce combat pour la survie, elle et ses enfants sont confrontés au mystère d'une résurrection. Il faut y croire pour trouver la force de vivre. En dépit du sujet, la mise en scène n'est jamais emphatique ni misérabiliste. Aucun travelling, une musique utilisée *a minima* reposant sur les seuls bruits organiques et naturels... Les silencieux feront du bruit. ■

Francis Dubois



CINÉMA

Contradictions sociales



Sofia et Paul s'installent en banlieue parisienne. Elle, avocate d'origine maghrébine, lui, batteur punk-rock, sont confrontés à *La lutte des classes*. Comme tous les parents, ils veulent le

meilleur pour leur enfant. L'école publique est leur choix de gauche. Mais Corentin voit tous ses copains désertier l'école publique pour l'institution catholique et veut les suivre. Comment choisir entre des valeurs et les désirs de l'enfant ? Le titre du film sonne comme un manifeste. Fossé qui se creuse entre l'école des riches et celle des pauvres, mise à mal de la mixité sociale dans les villes de banlieue, le « *blanc n'est pas une couleur de peau mais une classe sociale* ». Michel Leclerc choisit la comédie pour traiter de sujets graves. Le réalisme n'est pas son souci, la justesse, oui.

F. D.

• *La lutte des classes*, Michel Leclerc.

SÉRIE

Un pari réussi



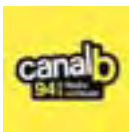
Courageux d'adapter la quadrilogie d'Elsa Ferrante, *L'amie prodigieuse*, auréolée de succès. Il fallait bien que l'auteure soit coscénariste ! La première saison fait fidèlement émerger la prise de conscience de Lila et Lena, de leur place dans le Naples populaire des années 1950 et leur désir d'émancipation. Chacune à sa façon tente d'échapper à son milieu en gagnant son indépendance, une gageure. Ambiance prenante entre réalité sociale et psychologie des personnages.

Catie Pillé

• *L'amie prodigieuse*, S. Costanzo, RAI et HBO.

RADIO

Radio curieuse



Canal b, avec un b comme Bruz, le village où la station naquit en 1984, émet autour de Rennes sur le 94.0 MHz. Membre de la Fédération des Radios associatives Rock (Ferarock), elle diffuse un son éclectique et non commercial ainsi que d'excellents documentaires et des émissions autour des projets locaux et socioculturels (*L'Arène*), du féminisme (*Les héroïnes*) et de l'écologie. Prêtez une oreille attentive à *Tronches de vie*, une série documentaire qui part à la rencontre de figures exceptionnelles issues des milieux populaires. Un travail signé par les seize étudiants du master journalisme de Sciences Po Rennes, à écouter en podcast.

Cécile Exbrayat

• www.canalb.fr

MUSIQUES

• CLASSIQUE À LIRE

Redécouvrir Berlioz

Pour des raisons inconnues, Berlioz souffre d'une mauvaise réputation. 150 ans après sa mort, Bruno Messina, directeur du festival Berlioz, lui redonne, avec vigueur et ironie, toute la place qu'il n'aurait pas dû abandonner. Un petit livre à la fois biographique, amoureux pour dresser le portrait d'un personnage visionnaire, autodidacte, fragile, drôle et intraitable.

N. B.

• *Berlioz*, Bruno Messina, Actes Sud.



Portrait d'Offenbach

Jean-Claude Yon nous propose, à travers les lettres écrites par Offenbach au *Figaro* et à d'autres journaux, une défense et illustration de la musique du compositeur. Un talent de polémiste se dévoile comme une manière originale de se servir de la langue française. Offenbach explique ses choix, critique les critiques pour une ode à l'opérette qui ne fut pas pour lui un art mineur.

N. B.

• *M. Offenbach nous écrit - Lettres au Figaro et autres propos*, réunis et présentés par J.-C. Yon, Actes Sud/Palazzo Bru Zane.

• ROCK

Mark Hollis transformé

En 1988, Mark Hollis et son groupe Talk Talk, après avoir atteint le sommet des *charts* à plusieurs reprises, délaissent synthés, production 80's et mélodies accrocheuses pour se consacrer à la quête du silence. *Spirit of Eden* est un virage musical et intellectuel pour Mark Hollis. Il creusera le sillon de l'expérimentation à la recherche d'une certaine maturité, d'un calme intérieur, presque mystique. Recherche illustrée par des titres comme *Eden*, *the Rainbow* pour cet album sorti en 1988 ou encore *Ascension Days* dans l'album suivant. Une recherche sonore, unique, qui trouvera son apogée dans son dernier album studio paru sous son nom en 1998. Puis le silence total, absolu. Il vient de nous quitter, il était âgé de 64 ans.

Éric Loizeau

• *Spirit of Eden*, Talk Talk, Parlophone.

• JAZZ

La fête des 40 ans

Europa Jazz arrive à maturité : 40 ans ! Il fallait bien concocter un programme hors du commun avec Archie Shepp faisant figure de star. Émile Parisien sera le maître de cérémonie de la fête des 40 ans. L'année 2019 risque d'être son année, un double anniversaire. Comme d'habitude, des conférences dans les lycées, un *Regional Tour* de la Sarthe et des alentours, des nuits thématiques - salsa, manouche, fanfare - et des invités forcément de marque.

Nicolas Bénéès

• Europa Jazz, jusqu'au 12/05, avec un final au Mans, www.europajazz.fr



JAZZ : UN CD



Mélange de rages est le second album du Michel Fernandez Quartet (Benôit Thévenot, piano ; François Gallix, contrebasse et Nicolas Serrret, batterie) tourné vers le free-jazz, les musiques africaines, brésiliennes et toutes les cultures de révolte pour renouer avec une musique sauvage. Michel Fernandez, saxophoniste et compositeur, a su mettre en valeur toutes ses racines.

N. B.

• *Mélange de rages*, Michel Fernandez Quartet, Socardisc.

ENTRETIEN. Julie Bertin et Jade Herbulot viennent de présenter à la Comédie Française *Les Oubliés Alger-Paris*, une pièce politique qui se penche sur la naissance de la Constitution de la V^e République.

Le théâtre de l'histoire récente

L'US Mag : Depuis la création de votre compagnie, le Birgit Ensemble, vous vous consacrez à l'écriture et à la mise en scène de pièces qui s'attachent à l'histoire récente. Pourriez-vous expliquer votre projet ?

Julie Bertin et Jade Herbulot : Sans qu'on l'ait vraiment voulu au départ, on peut dire qu'on s'inscrit dans une filiation brechtienne. Notre troupe est née au Conservatoire avec le désir non de monter des pièces ou d'adapter des romans existants, mais d'essayer de comprendre l'actualité au travers d'un événement historique situé dans un passé plus ou moins récent. Avec Berliner Mauer on avait entamé une tétralogie sur l'histoire de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale, ce qui nous semblait important car nous sommes la première génération à nous sentir à la fois française et européenne.

L'US Mag : Cette fois vous vous intéressez à la France et à la naissance de la Cinquième République. Pourquoi ce choix ?

J. B. et J. H. : La question de la Cinquième Répu-



© Pierre Grosbois

blique nous taraude depuis assez longtemps. En nous intéressant aux discours de l'époque, on s'est rendu compte que cette Constitution était née en pleine guerre d'Algérie et qu'il y avait des angles morts dans ce qu'on nous a transmis. Nous voulions comprendre ce qui a été refoulé par le gouvernement, mais aussi dans les conversations familiales, mesurer à quel point ce régime est présidentiel et s'oppose au régime parlementaire précédent, se demander ce qu'est un « homme providentiel », comprendre ce qu'est la légitimité d'un pouvoir, ce que signifie « sortir de la légalité », autant de questions qui se sont posées alors et sont une manière d'ausculter le pouvoir aujourd'hui.

L'US Mag : Comment avez-vous travaillé sur le sujet et quels ont été vos choix de mise en scène ?

J. B. et J. H. : On a fait des recherches et écrit un scénario. On savait qu'on voulait mêler les différentes étapes d'un mariage en 2019 au récit historique et politique, la rédaction du texte de la Constitution, la journée des barricades, le putsch d'Alger, le discours de De Gaulle. Chaque acteur est un des personnages présents au mariage et un des politiques influents de l'époque (1958-1962). On a impliqué les acteurs, ce qui est un peu inédit à la Comédie Française. Le texte s'est construit par allers et retours entre leurs improvisations et notre écriture. On a joué avec la matière historique car notre objectif n'est pas un théâtre documentaire mais du théâtre documenté. ■

Propos recueillis par Micheline Rousselet



© Christophe Raynaud de Lage

Un désert habité et visité

En 1774, l'aristocrate François de Monville, homme des Lumières passionné d'architecture et d'art achète un domaine de 38 hectares près de Poissy (Yvelines), pour s'y « retirer ». Dans ce « désert », comme on disait alors, il réalise en quinze ans un jardin anglo-japonais planté d'espèces rares et fait construire une vingtaine de « fabriques », toutes aussi extravagantes les unes que les autres, à usage d'habitation, de loisirs, utilitaires ou tout simplement d'ornement. Le tracé du parc s'inscrit dans un parcours initiatique évoquant l'Éthique, les Physiocrates, les Encyclopédistes, les Lumières, l'Écologie, les Sciences, la Chine, ou encore la Franc-maçonnerie dont il est membre. Monsieur de Monville

ne mène évidemment pas une vie d'ermite dans son Désert, multipliant les fêtes, recevant nombre d'ami(e)s...

Le Désert de Retz a bien failli disparaître. À partir des années 1970, sur les 17 hectares de parc restants, sept des bâtiments ont été restaurés ou parfois reconstruits à l'identique (*La Tente Tartare*, en 1989).

Parmi les fabriques encore debout, la *Colonne Détruite* est la plus surprenante, avec son architecture tellement anachronique qu'on la croirait sortie d'un projet architectural du début XX^e siècle. Les majestueux séquoias et le bizarre tilleul classé « arbre remarquable » réjouiront les amateurs de botanique.

Depuis 2009, la mairie de Chambourcy l'a ouvert au public,



© DR

La Colonne Détruite

mais, dans un souci de préservation, uniquement d'avril à octobre. ■ Sylvie Chardon

• Désert de Retz, allée Frédéric-Passy, Chambourcy (78). www.ledesertderetz.fr

DANS LA CLASSE



Centenaire prestigieux

Les Belles Lettres fêtent leurs cent ans en rééditant, dans leur format fétiche (12 x 19) joliment relié et illustré, quelques titres classiques en traduction : d'Homère à Machiavel en passant par Lucrèce et Ovide... avant la parution d'autres œuvres non moins célèbres.

Brigitte Cacheux, Geneviève Chourreu

DU CÔTÉ DES REVUES

Volume ! est une curieuse revue consacrée, comme son sous-titre l'indique, aux musiques populaires. Les revues musicales éclectiques qui s'essayent à brasser tous les styles sont rares. Le jazz - ici Ornette Coleman -, la chanson française, le rock, les musiques du monde s'y donnent rendez-vous. Pour ce premier numéro de 2018, un éclatement des sujets bien représenté par le titre : *Varia*. Les auteur-e-s dressent une sorte d'anthologie de toutes les cultures marquées par l'oralité. Elle permet de rendre compte des souvenirs qui sont autant de madeleines qui structurent nos références. Ces musiques populaires sont aussi liées à la danse, à la joie, à la fête. N. B.



• *Volume !* La revue des musiques populaires, *Varia*, n° 1, 2018, volume.revues.org

CHANSON

Pro et espègles

Avril Carnival est le 2^e album de Banan'N Jug, quatre jeunes chanteuses musiciennes associant à leurs voix de très nombreux instruments non « conventionnels » faits d'objets du quotidien, à la manière des Jug Bands américains. Elles en revisitent une partie du répertoire, associé à des textes et rythmes diversifiés provenant de divers pays. Ce groupe né à Montpellier manie le dynamisme et l'humour. Maîtrisant la contrebasse, le clavecin, le banjo... elles font preuve d'une forte présence sur scène. Philippe Laville



• Banan'N Jug : www.nellyproductions.fr/artist/banann-jug

« La parenthèse de l'après-guerre n'a été qu'une accalmie. Celles et ceux qui continuent à vouloir changer le monde feraient bien de s'en apercevoir »

Robert Hirsch a longtemps enseigné l'histoire-géographie en Lorraine, en Seine-Saint-Denis puis à Paris. Il s'est intéressé à l'histoire de la Révolution française avant d'écrire *Instituteurs et institutrices syndicalistes (1944-1967)* (Syllepse, 2010). Paru en 2017, *Sont-ils toujours des juifs allemands ?* retrace l'histoire de la gauche radicale française d'après 68 vis-à-vis de la « question juive » et de la renaissance de l'antisémitisme en France au début du XXI^e siècle.

L'US Mag : *Qu'est-ce qui nourrit la renaissance de l'antisémitisme aujourd'hui ?*

Robert Hirsch : En France, les questions autour des conflits au Moyen Orient prennent une dimension particulière. Une partie de la jeunesse de banlieue s'identifie aux Palestiniens, identification que l'on ne retrouvait pas dans les années 1970. Dans les années 2000, on a constaté des pics d'actes antisémites au moment des événements sanglants en Palestine comme lors de la seconde intifada en 2008 ou de l'agression israélienne contre Gaza. Mais à côté du conflit israélo-palestinien, la question sociale joue aussi un rôle important. De vieilles lunes qui alimentaient un antisémitisme plus ancien et européen refont surface : le juif est de nouveau considéré comme celui qui possède et dirige. Cette conception se retrouve aujourd'hui dans les propos de certains jeunes issus des quartiers défavorisés. J'ai été professeur d'histoire à Stains dans les années 2000. Les élèves me parlaient relativement peu du conflit israélo-palestinien alors qu'ils évoquaient beaucoup le pouvoir des juifs, leur puissance financière, dans les médias, dans la politique. Muté à Paris, ces questions se posaient beaucoup moins.

Aujourd'hui, parmi les Gilets jaunes, il y a quelques expressions antisémites (les quenelles au Sacré-Cœur fin décembre, l'agression d'A. Finkielkraut), même si le mouvement en lui-même n'a rien à voir avec l'antisémitisme. Dans les manifestations réapparaît régulièrement l'expression « Macron = Rothschild ». Si Macron avait travaillé à la BNP ou au



« Quand on se met à parler sionisme à tout bout de champ, ce n'est plus de sionisme que l'on parle ni de Palestiniens »

Crédit Lyonnais, il n'y aurait probablement pas ce type de banderoles. Ce mouvement populaire, sans tradition politique, très peu encadré par les syndicats, abrite en son sein toutes les idéologies. Notons aussi une présence de l'ultra droite antisémite qui sait utiliser les réseaux sociaux et alimente la confusion sur l'antisémitisme et l'antisionisme. Quand on se met à parler sionisme à tout bout de champ, ce n'est plus du sionisme que l'on parle ni des Palestiniens.

L'US Mag : *La gauche radicale est-elle devenue antisémite ?*

R. H. : Dans mon livre, j'analyse la gauche dite radicale qui s'est constituée autour et après mai 1968. J'ai laissé de côté la question du parti communiste, même si l'histoire de son rapport aux juifs ou de la présence des juifs en son sein est considérable. Il faudrait traiter cela à part. En banlieue, peut-être que l'affaiblissement du parti communiste a favorisé le réveil d'un antisémitisme sous-jacent dans les milieux populaires. Il y avait dans les milieux ouvriers des préjugés racistes ou antisémites mais ceux qui, de près ou de loin, étaient proches du PC ou de la CGT savaient qu'il fallait condamner moralement ces idées. Dans les années 1960-1970, la gauche radicale attirait à elle beaucoup de jeunes juifs – la condamnation radicale d'Auschwitz et du génocide était le ciment de ce rapprochement – aujourd'hui la situation est très différente. Le souvenir de la Seconde Guerre mondiale s'éloigne et les nouvelles générations se sont tournées vers de nouveaux combats, notamment la question palestinienne. La

critique de l'État d'Israël existait bel et bien à l'époque mais on ne manquait pas de rappeler que l'État d'Israël existait aussi à cause de l'oppression des juifs. Cet antisionisme ne pouvait pas se confondre avec de l'antisémitisme.

Contrairement à ce qu'on a pu penser dans les années 1970-1980, l'antisémitisme n'était pas mort. Il n'osait plus s'exprimer mais il était là. Il n'était pas l'expression de la seule extrême droite avec les sorties diverses de J.-M. Le Pen mais s'était insinué dans d'autres parties de la société.

Ce qui était surprenant dans le discours des élèves, c'est qu'ils reprenaient les poncifs de l'antisémitisme classique. La gauche de la gauche a été tout à fait désarçonnée par le phénomène et a refusé de le voir.

L'US Mag : L'École prend-elle la mesure de ces questions ?

R. H. : Les collègues d'histoire, notamment, conscients de leurs missions, donnent des réponses et des éclairages aux élèves. Il est difficile pour certains collègues de sortir du cadre de leur discipline. Au cours de divers stages auxquels j'ai participé, je n'ai pas entendu de collègues nier la réalité d'un discours antisémite parmi nos élèves. Les problèmes adviennent surtout dans les collèges. La véritable question est celle des élèves juifs, harcelés par leurs camarades, contraint de quitter l'École publique. Les administrations ont le plus souvent conseillé aux parents de ces élèves de partir provoquant une augmentation d'inscriptions dans les écoles juives, alors que, pour une bonne partie des juifs, la laïcité est fondamentale. Sur la concurrence victimaire, l'École a certainement une responsabilité et un rôle à jouer. Jusqu'aux années 1980, la Shoah a été très peu enseignée. Sur la colonisation et l'histoire de l'esclavage, le vide commence à être comblé mais il y a encore un travail à faire sur les mémoires de la guerre d'Algérie, par exemple.

L'US Mag : Les crispations actuelles autour de ces questions n'entretiennent-elles pas une confusion entre antisémitisme et antisionisme ?

R. H. : Antisionisme et antisémitisme ne sont pas synonymes. Le président de la République, après avoir fait maintes déclarations pour rapprocher les deux termes, notamment au dernier dîner du CRIF, semble se raviser. Il a certainement réfléchi à deux fois à la question et pensé à la relation de la France avec les pays arabes. De plus, juridiquement, cela n'allait pas sans poser certains problèmes. Comment pourrait-il y avoir une législation ? Comment pourrait-elle s'appliquer ? On a le droit d'être antisioniste et



d'affirmer que les structures de l'État d'Israël sont réactionnaires. On doit aussi reconnaître, sans doute aucun, l'existence d'un État et d'une Nation qui doivent être préservés. L'antisionisme au même titre que le sionisme est une théorie politique, même si aujourd'hui certains antisémites se cachent derrière l'antisionisme, comme A. Soral, par exemple.

L'US Mag : Quel est l'objectif de la pétition dont vous êtes à l'initiative ?

R. H. : Nous avons lancé une pétition contre l'antisémitisme et tous les racismes. De nombreux dirigeants de la gauche syndicale et politique ont signé : Gérard Aschieri, Philippe Martinez, Fabien Roussel, entre autres. Voilà comment la présente le journal *Libération* : « La gauche a parfois tardé à prendre la mesure de la montée des actes antisémites. Plusieurs centaines de personnalités lancent un appel pour qu'elle s'affirme à nouveau comme rempart contre la haine antijuive ».

« L'antisémitisme n'était pas mort. Il n'osait plus s'exprimer mais il était là. »

Beaucoup de gens m'ont envoyé des témoignages pour saluer cette initiative qu'ils attendaient depuis longtemps. L'événement qui a vraiment fait changer les mentalités, c'est la tuerie de l'Hypercacher en 2015. Il y a eu à partir de là une véritable prise de conscience. La gauche de la gauche doit prendre part à ce mouvement en participant aux différentes manifestations contre l'antisémitisme. Elle ne l'a pas fait pendant de nombreuses années. En 2006, par exemple, la LCR refuse de participer à la manifestation pour dénoncer l'assassinat d'Ilan Halimi. Le MRAP aussi. Depuis, il a évolué.

Le 19 février de cette année, le rassemblement contre l'antisémitisme a réuni diverses composantes politiques. Une partie de la gauche de la gauche y a appelé, J.-L. Mélenchon, par exemple ; mais un certain nombre d'organisations a préféré faire bande à part, à Ménilmontant, dans une manifestation groupusculaire. La gauche a un devoir de pédagogie envers les populations en difficulté sociale même si elle est de plus en plus coupée des milieux populaires. On a l'impression de revenir un siècle en arrière au moment où, à propos de l'antisémitisme, Engels et Bebel parlaient du « socialisme des imbéciles » qui se développait dans le mouvement ouvrier. François Ruffin, très populaire auprès des Gilets jaunes devrait dire des choses là-dessus. Les années 2000 n'ont certes pas été une « décennie de cristal », mais elles nous disent que l'antisémitisme est de retour, que la parenthèse de l'après-guerre n'a été qu'une accalmie. Celles et ceux qui continuent à vouloir changer le monde feraient bien de s'en apercevoir. Et de considérer que, s'ils se doivent d'être « tous des Arabes, noirs, musulmans, Roms » discriminés, « tous des Palestiniens » à qui la justice est refusée depuis trop longtemps, il leur faut ne pas oublier de demeurer « tous des Juifs allemands ». ■

Propos recueillis par Hamda El Khiari et Thierry Ananou

MULTIPLICATION DES ATTENTATS ANTISÉMITES DANS LES ANNÉES 2000 ET 2010

- ▶ **2006** Enlèvement et meurtre d'Ilan Halimi.
- ▶ **2012** Tuerie à l'école juive Ozar Hatorah de Toulouse.
- ▶ **2014** Un jeune couple séquestré et violenté à Créteil.
- ▶ **2015** Prise d'otages dans un supermarché cacher à Paris.
- ▶ **2018** Un garçon de 8 ans portant kippa est roué de coups à Sarcelles.
- ▶ **2018** Meurtre de Mireille Knoll, une octogénaire juive à Paris.

Liens

► **La page officielle du Lab 110 bis :** <https://www.education.gouv.fr/110bislab/cid130754/presentation-du-110-bis-lab-d-innovation-de-l-education-nationale.html>

► **L'agenda ouvert du Lab 110 bis** permet de suivre les événements qui y sont organisés : <https://openagenda.com/110bis?lang=fr>

► **Les deux rapports**

« *Un plan pour co-construire une société apprenante* » (2018) : <https://cri-paris.org/wp-content/uploads/2018/04/Un-plan-pour-co-construire-une-societe-apprenante.pdf>

« *Vers une société apprenante : rapport sur la recherche et développement de l'éducation tout au long de la vie* » (2017) <https://www.education.gouv.fr/cid115649/vers-une-societe-apprenante-rapport-sur-la-recherche-et-developpement-de-l-education-tout-au-long-de-la-vie.html>

► **Pour élargir la réflexion sur l'innovation :** « *L'innovation se fait-elle au détriment de la maintenance ?* » (billet de blog) : <http://internetactu.blog.lemonde.fr/2016/04/23/linnovation-se-fait-elle-au-detriment-de-la-maintenance>



© Mines ParisTech / Flickr.com

Définition

► **EdTech :** Terme de Novlangue pour désigner l'ensemble des entreprises du numérique éducatif. On y trouve aussi bien les multinationales (Google, Microsoft, Orange, Free, etc.) qu'une nuée de start-up. Leur point commun : considérer l'éducation comme un marché à conquérir. Un observatoire français de la EdTech a été créé, recensant plus de 410 entreprises en France à ce jour. Le Lab 110 bis a déjà organisé plusieurs « petits-déjeuners de l'Observatoire EdTech » dans ses locaux. Faut-il s'en étonner ?

LE « LAB 110 BIS »

L'innovation au cœur du ministère de l'Éducation nationale

Le « lab d'innovation » du ministère de l'Éducation nationale a été inauguré en juin 2018. Quelle vision du fonctionnement du système scolaire, de l'innovation pédagogique en général, et du numérique éducatif en particulier, traduit la création de cet organisme d'un genre nouveau ?

Logé dans 350 m² de bureaux au sein même du ministère, le « 110 bis » (comme son adresse rue de Grenelle) est présenté comme un « *laboratoire d'innovation* [offrant] à tous les acteurs de l'Éducation nationale un cadre de liberté pour expérimenter, échanger, apprendre et tester rapidement des solutions répondant aux défis de l'éducation d'aujourd'hui et de demain ». La page de présentation du lab sur le site officiel du MEN est un concentré de cette novlangue propre aux incubateurs de start-up : échanges (soi-disant) horizontaux, écosystème, frugalité, agilité, participatif, « acculturation et encapacitation »... Son inauguration a bénéficié de la présence de Stanislas Dehaene ou encore Cédric Villani, habituelles cautions scientifiques de la politique de Jean-Michel Blanquer.

Validé par l'institution

Dans son discours, le ministre a tracé les grandes lignes des projets qui y seront soutenus : « *l'IA (intelligence artificielle) pour personnaliser les parcours, le traitement massif des données pour aider à l'orientation, les réseaux et plateformes pour réduire les inégalités et la robotique pour permettre l'inclusion des plus fragiles* ». La vidéo réalisée et présentée par le ministère à cette occasion nous montre les différents « acteurs de l'éducation », mettant sur le même plan les enseignants, les élèves, les associations et les entreprises du numérique (la EdTech). Parmi ces dernières, la start-up Marbotic (qui



© Raz studio / AdobeStock.com

entend marier objets en bois Montessori et usage des tablettes), dont la créatrice se félicite : « *C'est un symbole que le ministère ouvre ses portes à l'innovation et notamment à des start-up. Si on veut vraiment que les innovations pédagogiques faites en France rentrent dans les classes françaises, il faut qu'on arrive à abattre cette barrière idéologique entre public et privé. Pour moi un lieu comme celui-ci, c'est un pas en avant dans cette direction-là* ».

Significativement, la responsable du Lab 110 bis, Somalina Pa, diplômée de Télécom-École de Management, est passée par de grands cabinets d'audit privés et le ministère du Budget avant d'être chargée au sein du Conseil national du numérique des questions de santé et d'éducation. Elle y avait travaillé sur les rapports « Jules Ferry 3.0 » et « Université numérique ». Dans une interview, en 2017, elle expliquait que sa mission était d'« *insuffler une culture de l'innovation et du mode projet au sein du ministère* ». ■

QU'EST-CE QU'UN « TIERS-LIEU » ?

Le récit officiel est celui de lieux non institutionnels, qui permettent l'horizontalité des échanges, le développement de pratiques informelles, interdisciplinaires, centrées sur le faire par soi-même, l'apprendre par le faire (*learning-by-doing*) et l'éducation tout au long de la vie. On pense notamment au succès du modèle « fablab » inventé au sein du MIT aux États-Unis à la fin des années 1990, un modèle qui peut avoir une portée émancipatrice séduisante.

Pendant, il faut réaliser que la promotion actuelle des tiers-lieux dans l'Éducation nationale s'appuie sur des préconisations contenues dans les différents rapports Taddéi remis en 2009 au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, puis en 2017 à N. Vallaud-Belkacem et enfin en 2018 à J.-M. Blanquer. Du point de vue de François Taddéi, les tiers-lieux doivent faire tomber les barrières entre public et privé, en particulier s'agissant de numérique et d'éducation : il est nécessaire que tous les « acteurs » unissent leur force au service de la réussite des élèves. Une vision qui rencontre de manière heureuse celle de la *startupnation* chère au président Emmanuel Macron, une vision qui tient pour quantité négligeable la défense des principes et valeurs propres aux services publics.

Rubrique réalisée par Amélie Hart-Hutasse, Christophe Cailleaux

LE PPMS

Mesures de plus en plus insoutenables

Le Plan particulier de mise en sûreté permet aux établissements de se préparer et de gérer une situation d'événement majeur afin d'en limiter les conséquences.

Ce dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité des personnes en cas d'accident majeur, qu'il soit d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...), a été instauré en 2002 à la suite de la tempête de décembre 1999. Puis la vague d'attentats qui a frappé la France a amené le ministère à renforcer certaines mesures de sécurité.

Deux exercices au lieu d'un

En 2017, il a publié de nouvelles instructions afin de bien distinguer les menaces entre risques majeurs et menaces terroristes. Les établissements scolaires doivent désormais élaborer deux PPMS et donc autant d'exercices annuels pour préparer les équipes enseignantes, le personnel et les élèves à cette situation de crise, et permettre de faire face seuls à



© Saelim / AdobeStock

l'événement en attendant soit le retour à une situation « normale », soit l'arrivée des services d'intervention et de secours.

De plus en plus anxiogène

Mais dans le contexte sécuritaire de ces dernières années, les *scenarii* proposés par certains personnels de direction pour ces simulations sont devenus de plus en plus anxiogènes (fusillade ou prise d'otage aux abords de l'établissement, voire au sein de ce dernier) et les consignes de sécurité mal définies et dérisoires. Il faudrait ainsi s'adapter à la situation de chaque établissement et estimer s'il est mieux de fuir les lieux avec ses élèves,

dans le silence complet, ou bien alors de se barricader dans sa salle, derrière des tables, allongé au sol ! Les situations deviennent souvent intenables voire caricaturales. Les collèves et les lycées ne doivent pas devenir autant de « forteresses assiégées » où l'on apprendrait aux élèves à vivre dans la peur. L'exercice PPMS « alerte intrusion » n'est pas une réponse adaptée. Une réflexion doit d'abord être menée avec les adultes de façon à limiter l'implication concrète des élèves lors de cette journée. Des moyens doivent être donnés pour former les personnels à ces questions et aux premiers secours. ■

TÉMOIGNAGE

« Une prérentrée pour le moins terrorisante »

L'exemple d'exercice relaté par une enseignante d'un collège de l'académie de Rouen, qui a choisi de garder l'anonymat, l'affaire ayant fait grand bruit, démontre à quel point ces exercices peuvent conduire à des excès. D'autres cas similaires, cette fois-ci en présence d'élèves, ont également été signalés.

Le 1^{er} septembre 2017, c'est la prérentrée au collège Alphonse-Allais de Val-de-Reuil (Eure, 27). Surprise et douche froide : la principale annonce un exercice attentat. Des « personnes armées » interviendront « dans la journée » et nous devons nous cacher pour protéger nos vies. L'an passé la direction avait déjà demandé à certains collègues de jouer le rôle d'« intrus cagoulés », alors cette fois nous nous attendons à tout et nous n'avons pas été déçus. En début d'après-midi l'exercice commence : nous entendons des détonations et la cour est envahie de fumée. Quelques collègues se cachent sur le toit dont deux collègues enceintes. D'autres ont pleuré, tout le monde était stressé et pas seulement dans l'établissement : des voisins paniqués ont prévenu la police nationale qui ne savait rien de l'exercice...

Sur le plan collectif, c'est la catastrophe : les nouveaux collègues sont effrayés, aucun des sujets essentiels de la prérentrée n'a pu être travaillé correctement. Quant à moi j'ai eu du mal à faire redescendre l'angoisse que j'ai ressentie après l'exercice : impossible de me concentrer sur les cours à préparer ou les projets à mener, et plus de questions que de réponses sur la manière d'agir en cas d'attentat en particulier pour assurer la sécurité des élèves (absents pour cet exercice dit « réaliste »). Cette prérentrée n'a fait que stresser une équipe et générer un sentiment d'insécurité que nous avons dû gérer dès le lendemain en prenant nos classes en charge. ■

Rubrique réalisée par Thierry Petraut

Textes

► Circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015

Cette circulaire prévoit le Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs. Elle détaille le rôle des acteurs et l'organisation des exercices. Un guide d'élaboration figure en annexe de cette circulaire.

► Rapport

L'observatoire national et de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement publie chaque année un rapport. Un chapitre concerne les risques majeurs et détaille les PPMS ainsi que les exercices de simulation Plans particuliers de mise en sûreté « Risques majeurs » et « Attentat-intrusion ».



Chiffre

4

Évacuation incendie, PPMS risques majeurs et attentat-intrusion, la réglementation impose quatre exercices de sécurité chaque année dans un établissement d'enseignement. Au moins deux exercices d'évacuation incendie sont réalisés chaque année, le premier au cours du mois qui suit la rentrée. Au moins un exercice est réalisé chaque année au titre du PPMS « Attentat-Intrusion », de même qu'un autre au titre du PPMS « Risques Majeurs » naturels ou technologiques.

Définitions

► Particulier

Ce plan est dit « particulier » puisqu'il est conçu pour être spécifique à chaque établissement. En effet, les dangers et les risques ne sont pas les mêmes selon la localisation géographique ou la disposition des bâtiments des établissements.

► Confinement

En cas de pollution atmosphérique dangereuse pour la santé publique, le confinement consiste à se protéger dans un local peu perméable à l'air permettant ainsi d'attendre la fin du passage de la source du danger ou une évacuation sécurisée par les services de secours.

CEDH

Mineurs isolés étrangers en France

L'Unicef et dix-huit organisations dénoncent, devant le Conseil d'État, « un recul historique pour les droits des enfants ».

Elles pointent du doigt le décret qui durcit les conditions de prise en charge des mineurs isolés étrangers au titre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). « Une ligne rouge a été franchie avec ce texte, qui nous semble constituer un recul historique pour les droits des enfants et la protection de l'enfance à des fins de lutte contre l'immigration », justifie Sébastien Lyon, directeur général d'Unicef France. Les données biométriques et les coordonnées des mineurs devront être enregistrées dans un fichier avant qu'ils puissent bénéficier de l'Aide sociale à l'enfance. Avant d'être des migrants, les mineurs isolés étrangers sont des enfants : ils doivent être protégés.

France

L'IVG prise en otage

Le principal syndicat des gynécologues menace de faire la grève des IVG s'il n'est pas reçu par la ministre de la Santé sur une revendication concernant une assurance. Une énième provocation et un chantage inique de son président qui est contre l'IVG et refuse de la pratiquer, et s'arroge le droit de décider à la place des femmes en les privant de fait de l'accès à l'IVG.

L'IVG est un droit : ne laissons pas les médecins décider à la place des femmes et supprimons la clause de conscience qui leur permet de se soustraire aux demandes des femmes.

Trêve hivernale

Reprise des expulsions

Avec la fin de la trêve hivernale, les expulsions vont reprendre, et de nombreuses familles vont encore se retrouver à la rue. Nos élèves, et parfois aussi nos collègues, sont touchés mais osent peu en parler. En 2017, près de 16 000 familles ont été expulsées de leur logement, conséquence de la hausse des loyers dans le parc privé comme dans dans le parc social. Pire, selon le dernier rapport de la Fondation Abbé-Pierre, basé sur les données de l'INSEE, il y a en France 4 millions de personnes mal logées et 12 millions fragilisées. Seule une politique de logement social ambitieuse pourra permettre à chacun-e d'être logé-e dans des conditions dignes. Le droit au logement doit devenir effectif.

LES TAGS DE LA HONTE

Un antisémitisme persistant

En février, des dizaines de tags violemment antisémites ont été inscrits sur les rames et les stations du RER C. Leur auteur n'est ni un activiste d'extrême droite, ni un islamiste « radicalisé », ni un marginal se trompant de révolte, mais un paisible fonctionnaire territorial de 65 ans, prénommé Christian, qui a eu bien du mal à présenter une défense. Arguant sa méconnaissance de l'antisémitisme, alors qu'il a participé par le passé à des actions en faveur de la mémoire de la Shoah, il a malgré lui témoigné de la persistance dans la société française d'un antisémitisme traditionnel, honteux, marginal mais d'autant plus inquiétant qu'il peut se manifester à tout moment.

État des lieux

Les rapports annuels de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) montrent à la fois la faible pénétration en France du rejet et de la haine des juifs, et l'extrême violence, à la fois verbale et physique, des expressions antisémites au regard des autres formes de racisme et d'intolérance. Malgré l'écho médiatique fait aux statistiques, le dénombrement des actes antisémites est complexe, et connaît des variations extrêmement importantes, en hausse comme en baisse, liées surtout à une vraisemblable sous-déclaration. Rien ne démontre l'existence d'un « nouvel antisémitisme » porté par les



© ANIToulouse

musulmans et les actes antisémites sont, globalement, deux fois moins nombreux aujourd'hui que dans les décennies 2000.

Une lutte à mener

Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille relativiser : la lutte contre les stéréotypes et les clichés véhiculés sur les juifs (lien à l'argent, détention d'un pouvoir plus ou moins occulte, communautarisme...) est un impératif, et doit être intensifiée. Porter le débat sur l'équivalence entre antisémitisme

et antisionisme n'est pas, en revanche, de nature à rendre cette lutte plus facile. S'il ne faut pas s'aveugler devant l'usage par certains antisémites de la critique d'Israël pour exprimer leur haine des juifs, les dispositions législatives actuelles sont suffisantes pour les poursuivre et les

condamner. Encore faut-il qu'elles soient appliquées, ce qui suppose une vigilance constante à ce sujet. Rien ne serait en revanche plus catastrophique que de laisser croire à l'interdiction d'une légitime critique des politiques de colonisation, de discrimination, de violation du droit international et des Droits de l'Homme, menées par les gouvernements israéliens. Celles-ci doivent être dénoncées et combattues partout dans le monde, au Moyen-Orient comme ailleurs. Ni plus, ni moins. ■

Hervé Le Fiblec

CIMADE

Défendre les étrangers

La Cimade, association créée en 1939, défend la dignité et les droits des personnes étrangères, quelles que soient leurs origines et leurs convictions. Les bénévoles de La Cimade, 2 800 personnes intervenant en France métropolitaine et en Outre-mer, accompagnent les personnes étrangères dans l'accès aux droits. Ils et elles mènent également des actions de sensibilisation auprès d'un public diversifié. Ces actions ont pour objectif de déconstruire préjugés et idées reçues sur les personnes étrangères, dans un contexte marqué par une montée des populismes en France et en Europe.

Une palette d'outils

Ces actions peuvent prendre différentes formes : • des interventions en milieu scolaire : chaque année, La Cimade sensibilise autour de 7 000 jeunes à ces enjeux. Depuis novembre 2018, elle est recon-



© Gustave Deghlaghe

struite « association éducative complémentaire de l'enseignement public » par le ministère de l'Éducation nationale. Ces interventions sont co-construites avec les équipes pédagogiques, en lien avec leurs référentiels ; elles sont complémentaires des enseignements et s'appuient

sur des outils permettant l'expression des jeunes ; • des événements culturels : La Cimade organise chaque année, de mi-novembre à début décembre, le festival Migrant'scène. Près de 400 événements permettent ainsi de parler des migrations autrement et de donner la parole aux personnes étrangères. N'hésitez pas à contacter l'antenne locale la plus proche de chez vous : <https://www.lacimade.org/en-region>. Et pour en savoir plus : les outils pédagogiques : <https://www.lacimade.org/nos-actions/sensibilisation> ; le site internet du festival Migrant'scène : <http://www.festivalmigrantscene.org>. ■

Elsa Lauga Mouldous

RÉSERVE ? Notre ministre entend introduire dans le code de l'éducation, via l'article 1 de la loi sur « l'École de la confiance » la notion d'exemplarité, qui renvoie, sans la nommer, à l'obligation de réserve.

Mettre la profession sous contrôle

Un avis du Conseil d'État a rappelé l'inutilité juridique d'un tel article. En effet, les agents publics sont soumis, dans l'exercice de leurs fonctions, à un devoir de neutralité, de laïcité, de dignité, d'impartialité, d'intégrité et de probité, de discrétion professionnelle, d'obéissance, de signalement...

Même si l'obligation de réserve ne figure pas explicitement dans le statut général de la Fonction publique, la jurisprudence de Conseil d'État est constante depuis 1935 (CE. Sect. 11 janvier 1935, Bouzanquet n° 40842).

Dévoilement

L'obligation de réserve, qui n'existe qu'en dehors du temps de service, impose aux agents d'user de mesure et de retenue à l'occasion de l'expression publique de leurs opinions afin de ne pas nuire à l'image du service public, surtout s'ils se prévalent de leur fonction. Déjà, certains chefs de service autoritaires ou capricieux, ne comprenant ni le sens ni la portée de ce principe, l'interprètent comme la nécessité d'une neutralité politique absolue. L'obligation de réserve est utilisée comme outil pour faire taire toute critique et toute contestation.

Sous Philippe le Bel, la Grande ordonnance de 1302 imposait aux agents du roi « une bonne renommée », donc d'être exemplaires. Trudaine vers 1750 rappelait qu'un serviteur de l'État « doit faire le bien de l'État et se taire ». Michel Debré écrivait dans les années



© Iaitana Shepeleva / AdobeStock - Clément Martin

1950 « *Le fonctionnaire est un homme de silence, il sert, il travaille et il se tait* ». Enfin, sous couvert de modernité et de confiance, Jean-Michel Blanquer veut imposer, en 2019, l'idée très ancienne du « *fonctionnaire-sujet* ».

Liberté de conscience

Cette conception archaïque se heurte à l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983. Il pose la notion du « *fonctionnaire-citoyen* » : « *La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires* », conformément à l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui vaut pour tout citoyen : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi* ».

L'appréciation de l'obligation de réserve est complexe et dépend de divers éléments :

- le niveau dans la hiérarchie ;
- la nature du poste (nomination politique ou sur concours) ;

- les fonctions occupées ;
- la nature des opinions ;
- le mode d'expression de ces opinions (vocabulaire...) ;
- la publicité ;
- le lieu (réunion, blog...) ;
- la circonstance ;
- l'investissement d'un mandat politique, syndical, associatif...

Pour valider un manquement à l'obligation de réserve, le juge est attentif :

- au caractère outrancier, irrespectueux ou injurieux des propos ;

- à la virulence et la répétition ;
- à l'atteinte à l'image du service public ;
- au discrédit jeté sur le service ;
- à la publicité faite aux propos tenus ;
- à la fonction, au rôle hiérarchique.

Citoyen et fonctionnaire

La volonté d'introduire l'obligation de réserve cache un double but. Le premier est de faire peur aux personnels en permettant à un chef de service de caporaliser les agents. Le second, encore plus problématique, vise à imposer l'allégeance au gouvernement en place, quel qu'il soit.

Au final, la question est bien plus politique que juridique et dépend de la conviction et de l'engagement à faire prévaloir, si besoin par le combat, que le fonctionnaire est un citoyen comme un autre, et qu'il n'est pas surtout pas un citoyen-sujet soumis à la puissance politique. ■

Jean-Michel Harvier



À titre d'exemple et pour clarifier, si dans une réunion, dans un média ou bien sur les réseaux sociaux il est affirmé que ce que dit J.-M. Blanquer est faux et renforce une ségrégation scolaire.

- Ces propos sont tenus comme militant syndical, aucun risque.
- Ces propos sont tenus comme citoyen, aucun risque.
- Ces propos sont tenus comme enseignant (voire pire en citant l'établissement), risque de manquement à l'obligation de réserve.

TURQUIE. À l'occasion d'une réunion organisée par le syndicat turc EGITIM SEN, les syndicats de l'éducation du monde entier étaient invités à se réunir les 6 et 7 mars à Ankara sous l'égide de l'Internationale de l'Éducation et du Comité Syndical Européen de l'Éducation.

Opprimés mais debouts

Afin de mieux comprendre la situation politique et les attaques contre les libertés et les droits syndicaux, une vingtaine d'enseignants turcs radiés sont venus raconter leur vie quotidienne qui est devenue un enfer depuis le coup d'État du 15 juillet 2016. Être radié, c'est ne plus avoir de salaire, ni de couverture sociale (y compris les droits à pension) et être privé de son passeport. Comme l'ont dit plusieurs collègues, c'est « une mort civile ». Tous ont appris leur radiation en allant sur le site internet de la présidence où sont publiés quotidiennement les décrets-lois. Sur plus de deux millions de fonctionnaires, 140 000 ont ainsi été radiés, dont 33 000 dans l'éducation et parmi eux 5 800 issus de l'enseignement supérieur. De quoi sont-ils tous accusés ?

Sans motif valable

La plupart ne le savent pas, car la radiation n'est pas motivée et ne peut même pas être contestée. On reproche à certains universitaires d'avoir signé une pétition pour la paix en 2016. Ou alors, à un autre d'avoir tweeté le jour de la fête des mères son soutien à une



mère ayant perdu son fils en 1980 dont elle demande aux autorités désespérément des nouvelles. Quand ces collègues sont syndiqués, on les accuse de soutenir une organisation terroriste. Tous subissent une, voire plusieurs enquêtes « de sécurité » et sont dans l'attente de leur procès où ils risquent la prison. EGITIM SEN évalue à au moins quinze ans le temps que tous les procès se tiennent. Le syn-

dicat turc demande que tous les fonctionnaires injustement radiés soient réintégrés et, pour cela, tous l'ont maintes fois répété : « le soutien de la communauté internationale est indispensable ». Les collègues et camarades turcs, opprimés mais debouts, se battent sans relâche et sont convaincus qu'une véritable démocratie finira par voir le jour en Turquie. ■

Christophe Schneider

FRANCOPHONIE SYNDICALE. Le renforcement des solidarités entre syndicats de l'éducation de l'espace francophone a été au cœur de la dernière réunion du bureau du Comité syndical de l'éducation et de la formation (CSFEF), qui s'est tenue à Tunis du 15 à 17 mars.

Multiplication des luttes

Haiti a été, en ce début d'année, le lieu d'émeutes et de protestations très fortes de la population qui exprime ainsi son exaspération face à la pauvreté entretenue par une classe politique controversée et corrompue. Des écoles ont dû être fermées pendant de longues semaines et des syndicats haïtiens ont élaboré une plateforme commune de revendications et d'actions. Des syndicats québécois tentent de poursuivre une coopération syndicale axée sur la formation des enseignants qui n'est pas assurée par le gouvernement.

À Madagascar, le nouveau gouvernement, élu il y a deux mois, tente de faire oublier la lutte syndicale d'avril 2018, mais la Banque mondiale continue de s'immiscer dans la politique scolaire en imposant certaines personnes à des postes clés de l'administration malgache. C'est dans ce contexte que le CSFEF et le principal syndicat de l'éducation mauricien (GTU) ont décidé d'apporter une aide financière aux syndicats

malgaches, par exemple en finançant les déplacements syndicaux de militants ou militantes sur place. À Maurice où le dialogue social semble apaisé, les syndicats ont vu l'aboutissement d'une lutte de 30 ans, concernant la formation et la qualification des enseignants du primaire. Ces derniers bénéficieront d'un alignement salarial avec leurs collègues du secondaire et d'un cursus spécifique de formation professionnelle sous statut universitaire.

Semaine mondiale pour l'éducation

Au Cap-Vert le travail syndical est rendu difficile notamment en raison des déplacements entre les dix îles que compte ce pays. La nouvelle politique d'éducation instituera prochainement huit années d'enseignement obligatoire et gratuit (6 à 14 ans) mais c'est insuffisant. C'est pourquoi, syndicats et associations, unis au sein de la coalition éducation du Cap-Vert, mènent une campagne médiatique pour le financement par l'État de



Siège de l'UGTT, centrale syndicale tunisienne qui a joué un rôle déterminant lors de la révolution de 2011.

l'enseignement préscolaire (3 à 5 ans). Ce thème, comme tant d'autres, sera au cœur de la semaine mondiale d'action pour l'éducation du 23 avril. ■

Jean-Hervé Cohen

TARIFS : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES-FSU • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Bassin d'Arcachon, loue villa avec jardin, 6 pers., 720 €/sem. juillet-août. 520 €/sem. septembre. Tél 06 84 06 78 73

Paris 17^e, loue studio nu 25 m² face jardin, kitchenette aménagée, s.d.b., w.c. séparés, gratuité canapé-lit, machines à laver le linge et la vaisselle. Nombreux transports. Tél. 01 47 66 71 05, 06 78 17 02 17, gdrighes@gmail.com, libre le 1/7/19. 850 € charges comprises.

(06210) La Napoule, prox. Cannes, loue F2 calme, vue mer, grand balcon, garage, piscine. Tél. 06 77 75 41 31

La Réunion, Saint-Denis, loue appart. F4 duplex, terrasse vue mer, clim., tt équipé, à 20 mn des plages, face CHU, prox. com. Disp. du 8/7 au 12/8/2019. Tél. 06 92 53 11 79

Venise/Rome, centre hist., part. loue appts tout conf. Tél. 04 73 33 55 95

Toscane, loue gîte, idéal 2 personnes, poss. 3 personnes, 350 €/semaine. Tél. 06 42 56 30 28

(07000) Ardèche sud, coll. loue sa grande maison, 10 personnes, garrigue, grande piscine, du 20/07 au 3/08. Tél. 04 75 39 03 86

Nerja, Andalousie, loue mais. 3 ch., pisc. mer. 300 à 800 €/semaine Tél. 06 63 18 19 41, fgonzalez1@free.fr

Ile d'Oléron loue jolie maison ancienne, salon, 3 chambres, jardin, patio. tout confort, juillet, 1 200 €/15 j. Tél. 06 30 25 14 84

(Sicile) Syracuse, Ortygie, loue appt, 2 ch., salon, tout confort, 80 m². Tél. 06 30 25 14 84

(83) La Londe-les-Maures, loue T2 face mer. Tél. 06 41 50 16 30

(13210) Saint-Rémy-de-Provence, loue maison 90 m², 7 couchages, toutes sais. Piscine, jardin, tout à pied. Tél. 06 14 20 07 36

(33) Arcachon, loue F2 neuf, centre, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 71

(64) Saint-Jean-de-Luz, loue F2 centre, 50 m plage-thalasso. Tél. 06 04 07 98 71

Bassin d'Arcachon-Clauouey, loue maison 4-6 pers., conf., forêt/bassin/océan. Tél. 07 82 44 21 76



LES PUBLICATIONS DU SNES-FSU GRÂCE À ADAPT. Les éditions ADAPT (Association pour le développement d'auxiliaires pédagogiques et technologies d'enseignement), association créée par le SNES-FSU, s'adressent tout particulièrement aux enseignants. L'histoire des sciences est à la portée de tous. Elle permet de connaître une autre discipline ou de voir la sienne autrement. Consultez le site : www.adapt.snes.edu

Brève histoire de l'anatomie

Les progrès de la médecine furent souvent freinés par une trop faible connaissance du corps. Vésale d'une manière remarquable exposa le corps de l'homme.

► Paul Malziak, ADAPT, 2018, 208 p., 20 €.



Aux origines des mathématiques

Accessible dès le collège, ce livre intéressera les passionné-e-s d'histoire ou de sciences. Chacune des 70 fiches qui le composent comprend des documents et des exercices corrigés.

► Michel Rousselet, ADAPT, 2018, 180 p., 28 €.

Le nouveau management public et l'éducation

Nos métiers se transforment et cette transformation génère des doutes. Quelles sont nos nouvelles missions ? Que devient le service public ? Il s'agit



pourtant d'une politique concertée. Ce livre est un outil pour comprendre, pour apporter des idées et avancer.

► Coordonné par David Rafroidi, ADAPT, 2018, 230 p., 14 €.



La belle histoire de la physique

Comment donner envie de se passionner pour les sciences ? Cet ouvrage, où alternent photos et commentaires, est fait pour cela en nous montrant les réalisations obtenues grâce à la physique.

► Christelle Langrand et Jacques Cattelin, ADAPT/De Boeck, 2017, 184 p., 27 €.

Enseignement de l'histoire - Enjeux, controverses autour de la question du fascisme

L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : permet-elle aux jeunes des collèges et lycées d'acquérir les clés pour comprendre le monde actuel ?

► Joëlle Fontaine et Gisèle Jamet, ADAPT-SNES, 2016, 126 p., 12 €.



BON DE COMMANDE

Nom : Prénom : Adresse :
Code postal [] [] [] [] Ville : Courriel : @

Titres	Quantité	Tarifs	Total	Titres	Quantité	Tarifs	Total
<input type="checkbox"/> Brève histoire de l'anatomie	× 20 €	<input type="checkbox"/> La belle histoire de la physique	× 27 €
<input type="checkbox"/> Aux origines des mathématiques	× 28 €	<input type="checkbox"/> Enseignement de l'histoire - Enjeux, controverses autour de la question du fascisme	× 12 €
<input type="checkbox"/> Le nouveau management public et l'éducation	× 14 €				
Montant total de la commande (+ 3 euros de port)							

À envoyer à **ADAPT Éditions** 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 euros) ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
VÉHICULE PERSONNEL ASSURÉ
AUSSI LORS DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS*

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT
-10% SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE AUTO**

GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

* Pour les agents fonctionnaires en cas d'usage du véhicule privé - trajet/travail avec l'extension « déplacements professionnels » en cas de contrat d'assurance
** Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement. Remise de 10% sur le montant de la 1^{re} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat d'assurance
AUTO PASS, entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 770 407 609 (n° non surtaxé,
du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie
par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES.
Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

